Ocean Science – A sustainable future for the Blue Pacific
Sciences océaniques : un avenir durable pour le Pacifique bleu

Pacific Community
Communauté du Pacifique

RAPPORT DE LA
ONZIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

(21 juin 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

et

RAPPORT DE LA
QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS

(18–20 juin 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

© Communauté du Pacifique (CPS) 2021

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Communauté du Pacifique, catalogage avant publication (CIP)

Rapport de la onzième conférence de la Communauté du Pacifique (21 juin 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie) et rapport de la quarante-neuvième session du Comité des Représentants des Gouvernements et Administrations (CRGA 49), (18–20 juin 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie) / Communauté du Pacifique

(Rapport de Conférence / Communauté du Pacifique)

ISSN 1017-9291

1. Pacific Community. Conference — Congresses.

2. Pacific Community. Committee of Representatives of Governments and Administrations — Congresses.

I. Titre II. Communauté du Pacifique III. Séries.

341.246 AACR2

ISBN: 978-982-00-1464-0

ISSN: 1017-9291

Composition, mise en page et impression réalisées au siège de la Communauté du Pacifique (CPS)
Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 2021

SOMMAIRE

ONZIÈME CONFÈRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Ordre du jour

Compte rendu analytique des débats

Annexe A – Déclaration ministérielle de la Conférence de la Communauté du Pacifique, intitulée : *Sciences océaniques : un avenir durable pour notre Pacifique bleu*

Liste des participants

Communiqué de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA 49)

Ordre du jour

Compte rendu analytique des débats

Liste des participants

Décisions

ONZIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Présidence :	M. Henry Puna Premier ministre Îles Cook
Vice-Présidence :	M. Milton Dube Ministre adjoint des Affaires étrangères Nauru

ORDRE DU JOUR DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

1. Cérémonie officielle d'ouverture et adoption de l'ordre du jour

   Allocutions :

Allocution de bienvenue	M. Colin Tukuitonga, Directeur général de la CPS
Allocution du Président sortant	Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Allocution du Président entrant	Premier ministre des Îles Cook

2. Document thématique – *Sciences océaniques : un avenir durable pour le Pacifique bleu*

3. Rapport de synthèse du Directeur général à la Conférence

4. Lettre du Président du CRGA au Président de la Conférence sur les recommandations issues de la quarante-neuvième session du CRGA et les décisions adoptées lors de la quarante-huitième session en 2018

5. Conférence 2021 : lieu, présidence et vice-présidence

6. Nomination du Directeur général – Examen de la recommandation du CRGA 49 (séance à huis clos)

7. Adoption des conclusions de la Conférence

8. Clôture officielle – Soirée océanienne

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS

Pour chaque point à l'ordre du jour, on trouvera le chapeau approuvé en séance, les principaux points soulevés par les délégués lors des débats et les décisions correspondantes adoptées par les participants à la Conférence.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. La onzième Conférence de la Communauté du Pacifique (CPS) est officiellement ouverte par M. Cameron Diver, Directeur général adjoint (Nouméa), le 21 juin 2019 au siège de la CPS à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

2. La prière d'ouverture est prononcée par M. Luke Daunivalu, Haut-commissaire des Fidji en Australie.

3. Le Directeur général, M. Colin Tukuitonga, souhaite la bienvenue aux dignitaires présents, aux représentants des pays membres ainsi qu'au personnel de l'Organisation. Il indique que le thème de la session, les sciences océaniques, sous-tend la réalisation de tous les objectifs de développement de la région, sans exception. La pérennité de l'océan Pacifique sera fonction de la capacité de la région à prendre des décisions de politique générale avisées, fondées sur des données scientifiques et techniques.

4. M. Philippe Germain, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, fait une allocution liminaire en sa qualité de Président sortant de la Conférence.

5. Les Îles Cook sont ensuite invitées à prendre la présidence de la onzième Conférence, et M. Henry Puna, Premier ministre des Îles Cook, prononce son discours d'ouverture en sa qualité de Président.

6. La vice-présidence de la Conférence est assurée par Nauru, représenté par M. Milton Dube, ministre adjoint des Affaires étrangères du pays.

7. La Conférence adopte en l'état l'ordre du jour proposé.

8. La Conférence désigne les membres du comité de rédaction : Australie, Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Samoa, Tonga et Tuvalu. Le comité de rédaction est présidé par Nauru.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉBAT THÉMATIQUE – SCIENCES OCÉANIQUES : UN AVENIR DURABLE POUR NOTRE PACIFIQUE BLEU

9. Le Directeur général souligne que les sciences océaniques jouent un rôle crucial dans la construction d'un avenir durable pour la région, notamment dans le contexte du changement climatique. Il fait remarquer que, pour mener des actions de plaidoyer sur la scène internationale, il faut impérativement disposer d'informations techniques pertinentes, accessibles et crédibles. Il insiste sur la nécessité d'adopter une approche régionale intégrée pour la mise en place d'études et de partenariats scientifiques pluridisciplinaires sur l'océan.

10. M. Henry Puna, Premier ministre des Îles Cook et Président de la onzième Conférence, prononce le discours d'ouverture de la Conférence. Raisonnant par analogie, il y évoque la vie qu'il a menée en tant que perliculteur avant d'accéder à la fonction de Premier ministre. Les Îles Cook ont créé un sanctuaire marin, le *Marae Moana* (« océan sacré »), couvrant toute la surface de leur zone économique exclusive, soit près de deux millions de kilomètres carrés. À l'instar des autres Océaniens, les habitants des Îles Cook ont à cœur de jouer leur rôle de gardien de l'océan et de concilier intérêts commerciaux

et aspirations en matière de conservation. Ainsi, les perliculteurs préservent l'environnement naturel, non seulement parce qu'il fait partie intégrante de leur identité, celle constitutive du Pacifique bleu, mais aussi parce qu'ils savent pertinemment que la santé du lagon détermine la qualité des récoltes. Le *Marae Moana* permet de transposer ce concept à l'échelle du territoire national et d'encadrer la prise de décision relative à la conservation et à l'utilisation des ressources – les données scientifiques constituent à cet égard un outil indispensable à la prise de décisions cruciales. Le Président fait remarquer que la CPS joue un rôle inestimable auprès de tous les pays membres, en sa qualité de prestataire de données scientifiques. Il souligne en outre les risques accrus posés par le changement climatique, ainsi que la vulnérabilité des communautés insulaires. L'incapacité des pays développés à adopter des mesures d'atténuation plus ambitieuses, axées notamment sur la réduction des émissions mondiales de dioxyde de carbone, met en péril le Pacifique bleu. Pour garantir l'avenir du Pacifique bleu, il faut certes prendre conscience de la menace existentielle que représente le changement climatique, mais il faut aussi en comprendre la portée, la nature et la gravité, grâce à des études, à des données et à des interprétations techniques et scientifiques. Les populations océaniennes doivent élaborer des stratégies, des politiques et des mesures qui permettront d'adapter et de protéger leur mode de vie. La CPS et les autres organisations membres du CORP mettent à disposition les outils dont elles ont besoin pour ce faire, et œuvrent ensemble à leur application afin de devenir des figures pionnières de l'adaptation.

11. La Directrice générale adjointe (Suva), Mme Audrey Aumua, décrit la relation étroite qui unit les peuples du Pacifique à l'océan et souligne que le changement climatique constitue la plus grave menace pesant sur l'océan et l'identité océanienne. Elle signale que les États et Territoires insulaires océaniens détiennent collectivement 20 % des zones économiques exclusives (ZEE) de la planète. Le Pacifique se trouve à ce titre au centre de l'échiquier géopolitique mondial et pourrait bien endosser un rôle de chef de file et de catalyseur de l'action en faveur du développement durable à l'échelle internationale. Les autorités nationales, les organisations régionales et internationales ainsi que les communautés du Pacifique ont besoin de pouvoir accéder à des données techniques adaptables, reposant sur des travaux scientifiques rigoureux, afin de prendre des décisions fondées sur des éléments factuels sur la gestion durable des ressources océaniques et de renforcer les services écosystémiques fournis par l'océan aux communautés et aux économies de la région. La Directrice générale adjointe insiste sur l'importance des pêcheries hauturières et côtières, qui constituent la première ou deuxième source de revenus de près de la moitié des ménages résidant dans les zones côtières. La gestion stratégique des ressources halieutiques ne peut être assurée sans un suivi scientifique détaillé, prenant en compte différents scénarios climatiques. La Directrice générale adjointe décrit les efforts constants que la CPS déploie pour le compte de ses membres dans le domaine des sciences océaniques. La CPS prévoit d'amplifier ces efforts au cours de la prochaine décennie et de continuer de jouer un rôle clé dans la mise au point de solutions scientifiques face aux plus grands défis qui se posent dans la région. Si l'on veut concrétiser cette vision du Pacifique bleu, la Directrice générale adjointe estime, à l'instar du Président, qu'il faut cesser de voir le changement climatique comme une menace aux contours flous pesant sur la région. Pour trouver des solutions, il faut une réponse stratégique s'inscrivant dans la durée, des partenariats solides et des approches régionales. La CPS et ses partenaires du CORP sont prêts à apporter leur concours aux membres et à contribuer à placer la Décennie pour les sciences océaniques sous l'égide du Pacifique.

12. La secrétaire aux Affaires étrangères et à l'Immigration des Îles Cook, Mme Tepaeru Herrmann, présente le projet *Marae Moana* : *l'approche des Îles Cook pour la gestion durable de l'océan.* Les Îles Cook ont créé un sanctuaire marin couvrant la totalité de leur ZEE. Aucune activité de pêche professionnelle ou d'exploitation minière profonde à grande échelle n'est autorisée autour des 15 îles de l'archipel, ce qui correspond à environ 16 % de la ZEE. Particulièrement exhaustif et inclusif, le processus de consultation engagé il y a plus de sept ans en vue de la création du *Marae Moana* est sans précédent. Pendant les consultations, il a fallu présenter des informations fiables, responsables, adaptées et pertinentes, qui s'appuient nécessairement sur des données et des processus scientifiques. Les principes qui sous-tendent le *Marae Moana* témoignent manifestement de

l'importance que revêtent les sciences océaniques dans les décisions prises en vue de la construction d'un avenir durable. Les décisions relatives à l'aménagement et à la gestion de l'océan doivent se fonder sur les meilleures informations disponibles et une attention particulière a été portée à la collecte d'informations nouvelles à travers la recherche. La traduction des principes et du texte de loi qui sous-tendent le Marae Moana en actions sur le terrain ne peut se faire sans un éventail varié de données et informations, qui vont de données sur l'état de référence du sanctuaire à la réalisation d'évaluations scientifiques rigoureuses continues – l'appui de la CPS et d'autres organisations régionales membres du CORP est essentiel à cet égard.

13. Mme Fiame Naomi Mata'afa, Vice-première ministre du Samoa, cite feu Epeli Hau'ofa, écrivain et anthropologue fidjien d'origine tongienne : « L'Océanie est vaste, l'Océanie est en expansion, l'Océanie est accueillante et généreuse, l'Océanie, c'est l'humanité renaissant des profondeurs de la saumure et des points chauds. L'Océanie, c'est nous. Nous sommes la mer, nous sommes l'océan... » L'identité du Pacifique bleu renforce la capacité de la région à s'approprier collectivement son océan et réaffirme le lien que les Océaniens entretiennent avec leurs ressources naturelles, leur environnement et leurs moyens d'existence. Il s'agit de mettre à profit l'identité océanique, les particularités géographiques et les ressources communes de la région afin de favoriser un développement socioculturel, politique et économique positif. Au cœur des priorités régionales, il est donc essentiel d'assurer le bien-être des Océaniens et de concrétiser le potentiel du Pacifique bleu.

14. La Conférence des Nations Unies sur les océans, qui s'est tenue en 2017 à New York (États-Unis), était axée sur la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14, à savoir conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. Le Samoa a pris 13 engagements volontaires. Afin de protéger la santé des écosystèmes marins, le Samoa limite depuis 2006 l'importation de sacs plastiques. Les consultations relatives à la Stratégie océan 2020–2030 du Samoa sont en cours et s'achèveront dans le courant de l'année 2019. Le Samoa a avancé dans la détermination et la négociation des limites maritimes qu'il partage avec les pays voisins – un dossier jugé prioritaire par les dirigeants océaniens – et a engagé des pourparlers en vue de protéger la biodiversité dans certaines zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Malgré ces efforts, le changement climatique menace la santé et la résilience de l'océan Pacifique. Si le réchauffement excède 1,5 °C, c'est l'existence même des atolls bas et des récifs coralliens qui sera mise en péril, les effets s'en faisant déjà sentir dans la région, par exemple dans le secteur des pêches. L'océan joue un rôle fondamental dans la régulation du climat et il est crucial de poursuivre les recherches et la collecte de données dans ce domaine. La gestion durable de l'océan Pacifique et les actions de plaidoyer menées par la région sur la scène internationale ne peuvent être assurées sans des informations techniques pertinentes, celles-là même qui sous-tendent, renforcent et construisent l'identité du Pacifique bleu. Pour bâtir un avenir durable, il faudra impérativement adopter une démarche régionale intégrée en vue de la mise en place d'études et de partenariats scientifiques pluridisciplinaires sur l'océan, en concertation avec des acteurs régionaux et internationaux.

15. M. Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans, remercie les représentants des États et Territoires insulaires océaniens du soutien qu'ils ont exprimé en faveur de la Conférence des Nations Unies sur les océans, tenue en 2017, de sa deuxième édition qui aura lieu à Lisbonne (Portugal) en 2020, ainsi que du lancement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021–2030. Pensée comme un appel à l'action, la Décennie pour les sciences océaniques invite à la définition d'un nouvel avenir durable pour les océans et la vie qu'ils abritent. Le Pacifique devrait jouer à cet égard un rôle central. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) et la CPS organiseront un atelier régional avant la Conférence afin de réunir les points de vue du Pacifique. M. Thomson note que, depuis toujours, les gens tiennent les océans pour acquis et sous-estiment le rôle vital qu'ils jouent dans l'équilibre naturel qui favorise l'apparition de la vie et la sous-tend. Encore récemment, tous les regards étaient tournés vers les terres émergées. Or, de plus en plus, la science démontre que les océans atténuent les extrêmes climatiques, influent sur les conditions météorologiques, procurent de la nourriture et

apportent de nombreux autres bienfaits socioéconomiques. Au cours de la dernière décennie, l'humanité a pris conscience des profondes conséquences que ses actes ont sur les océans. Parmi celles-ci figurent le réchauffement et l'acidification des océans, les pratiques de pêche destructrices et la pollution, en particulier le fléau de la pollution plastique qui empoisonne l'humanité et l'environnement. Il félicite les États et Territoires insulaires océaniens qui ont interdit les sacs plastiques et autres plastiques à usage unique. Il indique également que les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles et l'incapacité à atténuer les changements climatiques constituent les trois plus grandes sources de risques de la décennie à venir. Il souligne que, selon le rapport spécial sur le réchauffement mondial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), lorsque la hausse des températures atteindra deux degrés Celsius, les récifs coralliens auront disparu – or, on se dirige vers une augmentation de trois à quatre degrés à l'échelle de la planète. Il est impératif que l'humanité puise dans ses meilleurs atouts pour éviter cette tragédie. Les dix prochaines années seront cruciales pour la survie de l'humanité. Il est capital qu'une attention particulière soit portée aux sciences océaniques et que la région joue le rôle qui lui revient dans les processus décisionnels collectifs, indispensables au bien-être futur de toute forme de vie sur Terre. L'Accord de Paris sur le climat et les 17 objectifs de développement durable (ODD) sont entérinés ; il s'agit désormais de les mettre en application avec intégrité. L'Océanie doit mettre à profit la Décennie pour les sciences océaniques, nouer des partenariats constructifs, relever le niveau de qualification des jeunes, renforcer les institutions et accroître le capital de connaissances scientifiques pour une meilleure prise de décision. Les organisations régionales doivent travailler de concert et avec harmonie – un effort régional intégré s'impose.

16. M. Gilles Bœuf, scientifique français de renom et professeur à Sorbonne Université à Paris (France), remercie l'assemblée de donner la parole à un scientifique. Il retrace l'histoire de la relation de l'humain à l'océan et souligne que ce dernier forme un seul et même tout interconnecté, où son rôle unique dans la régulation du climat doit être reconnu. L'océan est à l'origine de la vie : c'est là que sont apparues les créatures vivantes les plus anciennes sous forme de minuscules bactéries, organismes qui font vivre des écosystèmes entiers. Le monde doit un profond respect au corail, de la même façon qu'il vénère les forêts tropicales sur la terre ferme. M. Bœuf fait remarquer que la santé déclinante des écosystèmes et son corollaire, l'extinction d'espèces, sont des enjeux cruciaux. La septième session plénière de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), tenue au premier semestre 2019 à Paris, est arrivée à la conclusion alarmante qu'à moins de restaurer les habitats qui les abritent, la Terre risque de perdre plus d'un demi-million d'espèces à cause de la dégradation des écosystèmes provoquée par l'activité humaine. Les écosystèmes et la biodiversité sont essentiels à la vie humaine et au bien-être des populations. M. Bœuf précise que l'océan Pacifique constitue un fabuleux laboratoire à ciel ouvert. En effet, près de la moitié des médicaments disponibles sont synthétisés à partir de substances naturelles, et 26 000 substances actives entrant dans la composition des médicaments sont élaborées à partir de produits issus de la mer. L'élévation de la température des eaux entraîne la migration des organismes marins, ce qui a une incidence sur les communautés tributaires des ressources océaniques. M. Bœuf estime que l'état alarmant de la planète est le résultat de trois grands facteurs anthropiques : l'imprévoyance, l'arrogance et la cupidité. Il n'est pas trop tard pour agir. Les êtres humains doivent changer leurs habitudes et adopter des modes de vie plus durables, en harmonie avec l'océan. La nature ne pourra pas s'adapter à des évolutions environnementales trop rapides – certes, l'océan est résilient, mais, pour le rester, il doit être vivant. Les êtres humains doivent réconcilier écologie et économie pour trouver des solutions durables à ces défis.

17. Vanuatu souscrit au thème de la Conférence, estimant opportun et pertinent de mettre l'accent sur les sciences océaniques compte tenu de leur importance vitale pour l'avenir du Pacifique bleu. Vanuatu salue les premières réalisations du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO) et attend avec intérêt la poursuite des activités menées à l'appui des objectifs et des stratégies de gestion de l'océan définis à l'échelon national. Le pays est attaché à la protection de l'océan et a voté une loi portant interdiction des produits en plastique à usage unique. Vanuatu exhorte

les États océaniens à agir à l'unisson et à changer de paradigme, en ne considérant plus les pays de la région comme des victimes des pollueurs et principaux émetteurs de dioxyde de carbone dans le monde, mais comme les gardiens du Pacifique ; il leur faut clamer d'une seule voix que les pays océaniens n'assisteront plus passivement à la destruction des îles et des habitations sous l'effet de la pollution et du changement climatique. Des données scientifiques solides doivent être mises à disposition pour démontrer au monde entier que les émissions, la pollution et les manières de faire dépossèdent progressivement la région de sa source de nourriture, de ses moyens d'existence et de son droit à l'existence. Présentant un front uni, les États et Territoires insulaires océaniens doivent exiger que les pays industrialisés réduisent leurs émissions, qui représentent une menace directe pour la survie de l'océan Pacifique.

18. La Nouvelle-Zélande souscrit pleinement au thème de la Conférence. Elle appuiera les sciences océaniques au service du Pacifique au cours des trois prochaines années, œuvrant de concert avec la CPS à la mise en place du CCPSO, afin de renforcer le régionalisme dans le Pacifique et la gestion durable de l'océan en préparation de la Décennie pour les sciences océaniques. La bonne gestion et la bonne gouvernance de l'océan doivent être sous-tendues par l'accès aux savoirs traditionnels et à des données scientifiques fiables, qui permettront une prise de décision éclairée. Il s'agit d'un point crucial pour la pérennité du Pacifique bleu. Le CCPSO aidera la région à cerner les domaines où elle a besoin de plus d'informations, à influer sur la prise de décision à l'échelle internationale et à nouer des partenariats. La Nouvelle-Zélande s'engage aux côtés des autres pays du Pacifique pour faire entendre la voix de la région.

19. Les Îles Salomon mettent en avant les services essentiels fournis par l'océan à l'échelle mondiale et l'importance particulière que celui-ci revêt pour les pays du Pacifique, où près de 80 % de la population réside sur le littoral. L'économie bleue est un élément majeur du produit intérieur brut (PIB) national. Ainsi, le Pacifique fournit un quart des poissons consommés dans le monde. Toutefois, la santé de l'océan Pacifique se détériore rapidement et les moyens d'existence des populations océaniennes sont en péril. Dans certains points chauds, les effets du changement climatique sont trois fois supérieurs à la moyenne mondiale. Les Îles Salomon appellent une nouvelle fois de leurs vœux l'évaluation de l'architecture régionale. L'heure est venue de braquer les regards sur la souveraineté et les ZEE. Les Îles Salomon réaffirment que l'architecture régionale doit appuyer les demandes d'extension du plateau continental, s'agissant d'un investissement pour l'avenir. Les États océaniens doivent procéder à la cartographie des eaux internationales dans la région – et les sciences doivent dicter les politiques publiques relatives à l'océan.

20. L'Australie se félicite du lancement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et y contribue activement par le biais des travaux du Bureau australien de météorologie et du Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO). L'Australie est attachée aux objectifs du Pacifique bleu et souhaite collaborer plus étroitement avec les États et Territoires insulaires océaniens à la construction d'un Pacifique plus fort, plus prospère et plus sûr. Le tracé des limites maritimes dans la région est l'une des grandes priorités pour le développement et la sécurité du continent bleu. L'Australie est fière du partenariat qu'elle a établi de longue date avec la CPS pour faciliter la délimitation des zones maritimes dans les pays insulaires océaniens. Depuis 2011, l'Australie, en collaboration avec la CPS, prête assistance à 15 pays en vue de la conclusion de traités de délimitation maritime, et plus de la moitié des pays de la région ont tracé leurs zones maritimes. L'Australie se tient prête à appuyer la définition des limites maritimes restantes et annonce qu'elle octroiera une enveloppe supplémentaire de 3,5 millions de dollars australiens à la CPS pour la constitution d'une base de données scientifiques à l'appui de la protection des zones maritimes contre les effets du changement climatique. Ce projet fait écho à l'appel lancé par les dirigeants océaniens en faveur de l'adoption de mesures urgentes en vue de la protection des limites maritimes dans la région. Il s'inscrit en complément d'autres investissements consentis par l'Australie à l'appui d'un Pacifique durable, dont le Projet de gestion des déchets pour l'océan Pacifique (POLP) financé à hauteur de 16 millions de dollars australiens, lequel a été récemment dévoilé et est mis en œuvre en collaboration

avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Ce nouveau projet porte l'investissement total de l'Australie en faveur de la délimitation maritime dans le Pacifique à 8,5 millions de dollars australiens pour la période 2014–2023.

21. Pitcairn réaffirme qu'en dépit de sa petite taille et de son isolement géographique, le territoire reste profondément engagé à jouer le rôle qui lui revient dans les problématiques mondiales clés qui sont à l'examen, à savoir la protection de l'océan Pacifique et de la vie qu'il abrite et la lutte contre le fléau de la pollution plastique. Il indique que c'est sur l'île d'Henderson que l'on enregistre la plus forte densité de pollution plastique au monde. Une mission scientifique est à l'œuvre pour éliminer le plastique, étudier son impact sur l'environnement et attirer l'attention de la communauté internationale sur la tragédie de la pollution plastique. Pitcairn entend diffuser auprès de ses partenaires de la CPS les conclusions de cette mission, tant sous l'angle scientifique que sur le plan de la communication. Pitcairn fait également observer que le Royaume-Uni est candidat à la présidence de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), en partenariat avec l'Italie.

22. Les Fidji annoncent le lancement de plusieurs initiatives axées sur l'économie bleue, qui visent à instaurer un régime de gestion durable à l'échelle de leur ZEE. L'objectif est de protéger l'espace océanique fidjien en en faisant une zone d'interdiction des essais nucléaires, de l'extraction minière profonde, de la surpêche, de la pollution plastique et des rejets industriels, le tout financé par une « obligation bleue ». Les Fidji se sont engagées à interdire tous types de plastiques à usage unique d'ici à janvier 2020, une mesure qui sera suivie de l'interdiction des contenants en polystyrène à l'horizon 2021.

23. Palau indique avoir déjà voté une loi portant interdiction des plastiques à usage unique. À compter de 2020, date d'entrée en vigueur d'une loi nationale relative aux sanctuaires marins, près de 80 % des eaux nationales de Palau seront interdites à la pêche industrielle, tandis que les 20 % restants seront réservés aux activités de pêche nationales. Palau propose également que les États et Territoires insulaires océaniens travaillent de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au recensement de nouveaux sites susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

24. Les États-Unis d'Amérique, représentés par le Directeur adjoint de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA), confirment leur plein soutien au CCPSO et à l'élaboration d'une stratégie régionale visant à intensifier la collecte de données scientifiques et techniques. Pays de pêche et à vocation maritime, les États-Unis s'engagent à favoriser l'exploration et la compréhension de l'océan, grâce à des travaux de recherche scientifique qui renforceront la sécurité et la prospérité dans la région. Le représentant décrit certaines des activités menées par la NOAA dans la région Pacifique, citant par exemple l'étude et la cartographie des eaux profondes bordant le Samoa, Kiribati, les Îles Cook et Tuvalu, l'appui apporté au renforcement des capacités en matière de suivi de l'acidification de l'océan, la fourniture de données pour les prévisions météorologiques et l'aide accordée en vue de la mise en place de systèmes d'alerte précoce. Sur la question des pêches, la NOAA s'engage à apporter un soutien continu aux programmes d'observation des navires de pêche dans toute la région. Les États-Unis ont signé des pactes navals avec 11 États et Territoires insulaires océaniens, lesquels jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la pêche illicite et non réglementée, ainsi que dans l'amélioration de l'application du droit maritime. Le système océanographique en temps réel de la NOAA est un dispositif matériel d'aide à la prise de décision, destiné à améliorer la sécurité et l'efficience du commerce maritime et de la gestion des ressources côtières, et offre une palette d'outils qui permettront de favoriser l'avènement d'une économie bleue saine et prospère.

Décisions

25. La Conférence :

    i. approuve l'élaboration d'une stratégie régionale de collecte d'informations et de données techniques et scientifiques relatives aux océans, en vue, d'une part, de transposer la trame narrative du Pacifique bleu en mesures prises aux échelons local, national et régional, à l'appui d'une gestion durable de l'océan Pacifique et, d'autre part, d'orienter la gestion durable de tous les océans ;

    ii. accepte que la CPS soit l'organisme responsable du recueil, de la gestion et de l'interprétation des ensembles de données régionaux qui étayeront ces travaux, et qu'elle représente le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) lors de la mise en œuvre des activités connexes ; et

    iii. valide le principe d'une approche intégrée des activités axées sur l'océan, tant au niveau de l'Organisation par le biais du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques, qu'au niveau du CORP par l'intermédiaire du Groupe de travail du secteur marin, en concertation avec le Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan et dans le cadre d'autres partenariats.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE SYNTHÈSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA CONFÉRENCE

26. Le Directeur général présente à la Conférence une vue d'ensemble des activités et des réalisations de la CPS au cours des deux dernières années. Il indique que l'Organisation est en bonne posture pour affronter l'avenir et qu'elle a fait de grands progrès dans la mise en œuvre du processus de changement et de transformation amorcé en 2015. Dans le cadre d'un processus de priorisation, elle a défini les domaines hautement et faiblement prioritaires, tandis que ses perspectives financières se sont nettement améliorées. Le Directeur général expose succinctement les principaux points qu'il examine dans son rapport :

    i. Réalisée de manière indépendante, l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 a confirmé la valeur ajoutée que la CPS apporte à la région et a mis en lumière les enjeux stratégiques auxquels l'Organisation doit faire face. La CPS a réalisé d'importants progrès dans de nombreux domaines du Plan stratégique, notamment l'offre de conseils techniques, de connaissances et d'informations et le renforcement des capacités. Le Directeur général note que les membres aspirent à ce que la CPS soit davantage présente dans les pays.

    ii. S'agissant de la priorisation, la CPS travaille dans 27 secteurs d'intervention distincts, ce qui peut constituer un problème tout autant qu'un atout. Néanmoins, la hiérarchisation des priorités est essentielle et a permis de cerner un petit nombre de domaines hautement prioritaires. Dans certains de ces domaines, la CPS se distingue par son excellence de rang mondial, comme c'est le cas à Suva, avec le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT). La CPS fournit en outre des biens publics régionaux dans des domaines tels que la surveillance de la santé publique, les sciences halieutiques, ainsi que l'évaluation et la qualité de l'enseignement. Ces derniers alimentent des systèmes plus vastes, parfois même de niveau mondial, si bien que les données fournies par la CPS revêtent une importance cruciale.

iii. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la programmation intégrée et la programmation par pays, et le Secrétariat entend réduire ses efforts de planification et de conception axés sur les projets monosectoriels pour privilégier les programmes transversaux. Malgré les difficultés que cela présente, de bons résultats ont été obtenus dans certains domaines, notamment pour le CCPSO, la Plateforme de données océaniennes, le projet RESCCUE (Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique), l'approche « One Health, Une seule santé » et le programme intégré Systèmes alimentaires pour la santé et la nutrition. Un nouveau cycle de programmation par pays est en cours ou achevé pour les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu.

iv. Bien qu'elle ait connu une situation financière difficile, avec une position au plus bas en 2016, la CPS a été en mesure de maintenir son offre de services au profit des membres. Dès 2018, l'Organisation a vu sa situation s'améliorer et a enregistré un excédent budgétaire. Le taux d'exécution des projets est passé d'environ 73 % en 2016 à 99 % en 2018. Le Directeur général en attribue le mérite à l'Unité gestion de projet, créée pour assister l'Organisation dans la gestion de ses finances et la réduction des risques. Il remercie également les bailleurs de fonds et les partenaires qui soutiennent la CPS dans le cadre de ses activités et opérations. Il fait remarquer que la prédominance des fonds projet (environ 80 %) dans le financement de l'Organisation limite sa marge de manœuvre, et que le Secrétariat et les membres ont admis qu'il importait de privilégier les fonds programme, lorsque cela était possible. Les contributions statutaires n'ont pas augmenté malgré des déficits records, et les montants des subventions spéciales des pays hôtes n'ont pas changé, alors même que le CRGA avait pris une décision dans ce sens en 2013. La plupart des membres s'acquittent de leurs contributions statutaires en temps et en heure, mais quelques pays accusent généralement des retards de paiement, ce qui a de lourdes conséquences pour les budgets de l'Organisation. La CPS a appliqué les mesures décidées par le CRGA en ce qui concerne les arriérés de contribution.

v. Une enquête menée récemment auprès du personnel a révélé un haut niveau d'engagement de la part des agents, ainsi que leur fort attachement à la mission de l'Organisation. Cette enquête met cependant en avant plusieurs points à améliorer (rétribution et reconnaissance, communication et collaboration), ce à quoi l'Organisation s'emploie d'ores et déjà.

vi. Les solides partenariats stratégiques noués avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande se poursuivent, et un nouvel accord a été signé avec la Nouvelle-Calédonie. Un accord de partenariat avec la France est en cours de rédaction. Le Directeur général souhaite la bienvenue aux nouveaux bailleurs de l'Organisation, la Norvège et la Suède, et exprime sa gratitude à l'égard du soutien fourni par l'Autriche et l'Allemagne, partenaire historique de l'Organisation. La relation que la CPS entretient avec l'Union européenne (UE) est par essence solide et l'Organisation a obtenu une part importante de l'enveloppe du onzième Fonds européen de développement (FED), qu'elle mettra en œuvre avec ses partenaires.

vii. Il est nécessaire de revoir l'architecture régionale. Les acteurs sont trop nombreux, le nombre de bailleurs est restreint, les mandats s'entremêlent et l'obligation de responsabilité est trop faible dans certaines entités. La CPS fait de son mieux pour collaborer avec les organisations partenaires au sein du CORP, mais l'architecture et les modèles de financement créent des incitations à effet pervers. Il donne l'exemple du secteur de la pêche, où les partenaires travaillent en bonne intelligence, alors que le domaine du changement climatique est plus flou.

viii. Le Directeur général réaffirme que le succès se mesure à l'aune de l'impact que produit la CPS dans le quotidien des Océaniens. Les membres ont toutes les raisons de se montrer optimistes quant à la CPS et à son avenir. Il remercie les membres de lui avoir donné la chance d'œuvrer au service de la CPS et des populations du Pacifique.

Décisions

27. La Conférence prend note :

    i. des grandes réalisations de la Communauté du Pacifique au cours de ces deux dernières années et des temps forts qui ont marqué le mandat du Directeur général ; et

    ii. de la gratitude exprimée par M. Colin Tukuitonga et de la satisfaction qu'il a retirée de l'exercice de ses fonctions à la tête de l'Organisation, au service des populations océaniennes.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : LETTRE DU PRÉSIDENT DU CRGA AU PRÉSIDENT DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE SUR LES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA, ET DÉCISIONS PRISES LORS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA EN 2018

28. Le Président de la quarante-neuvième session du CRGA a transmis sa synthèse et ses recommandations au Président de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique pour examen, ainsi que le relevé de conclusions de la session et ses recommandations quant à la nomination du prochain Directeur général. Deux points sont mis en avant : premièrement, l'UE et l'Allemagne ont demandé à obtenir le statut d'observateur permanent auprès de la CPS. Le CRGA a suspendu sa décision au sujet des demandes, dans l'attente de nouvelles consultations entre les membres, le Secrétariat et les candidats. Deuxièmement, la nomination du prochain Directeur général a été débattue à huis clos et le CRGA a adressé à la Conférence sa recommandation à cet égard.

29. La Conférence note que :

    i. Le Président du Comité d'audit et des risques de la CPS a présenté son rapport à la quarante-neuvième session du CRGA et a résumé l'action menée par ledit comité au cours des 12 derniers mois. Le Comité s'est félicité de la nette amélioration de l'exécution des projets à travers l'Organisation, ainsi que de la progression des taux moyens de recouvrement des redevances administratives. Ces constatations, associées à un contrôle rigoureux des dépenses, permettent d'établir des prévisions plus optimistes de la situation financière globale de la CPS. Le CRGA a examiné les deux propositions de modification de la charte du Comité d'audit et des risques, à savoir inviter le Directeur général à assister aux volets pertinents des réunions du Comité d'audit et des risques, et ajouter une disposition concernant l'autorisation d'absence des membres du Comité. Le Président du Comité a également confirmé que, pour la vingt-et-unième année consécutive, les comptes de la CPS avaient été approuvés sans réserve en 2018.

    ii. Le Secrétariat a présenté un examen de l'exécution financière du budget rectificatif au premier trimestre de l'exercice 2019. La décision de déplacer la session du CRGA du mois de juin au mois de novembre, afin de faire coïncider le calendrier des réunions de gouvernance avec l'établissement du budget et de permettre des échanges approfondis sur le budget, a été notée.

    iii. Le Secrétariat a apporté plusieurs éclairages sur la viabilité financière à long terme de la CPS. Il a proposé une procédure qui permettrait d'accroître la participation des membres aux discussions sur les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes, avec la constitution de groupes de travail.

    iv. Le CRGA a apporté son appui à une proposition du Secrétariat visant à ce que la CPS engage des démarches en vue de se prévaloir de la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail pour le règlement des litiges ayant trait aux ressources humaines, à la suite de consultations appropriées du personnel, compte tenu des problèmes rencontrés en

Nouvelle-Calédonie (pays hôte de la CPS) concernant la compétence en matière de droit du travail.

v. Le CRGA a décidé que le projet de budget 2020 serait adopté lors d'une session extraordinaire de la Communauté du Pacifique, qui sera organisée en marge de la réunion du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum d'ici fin 2019. Il a en outre approuvé la création de deux groupes de travail ad hoc chargés, d'une part, de mener des consultations auprès des membres au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et, d'autre part, de formuler des recommandations détaillées sur ces deux éléments au CRGA en 2020.

vi. Après examen détaillé, et conformément à la recommandation formulée par le Comité d'audit et des risques et le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique, le budget rectificatif de l'exercice 2019 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2018.

vii. Le CRGA a adopté les états financiers vérifiés de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2018, et a noté qu'ils avaient été approuvés sans réserve et reflétaient fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

viii. Le CRGA a été informé des mesures actuellement prises par la CPS pour consolider sa situation financière, en particulier de la nette amélioration de l'exécution des projets à travers l'Organisation, ainsi que de la progression des taux moyens de recouvrement des redevances administratives. Le CRGA a notamment noté que la CPS avait enregistré un excédent budgétaire en 2018, et que l'Organisation disposait désormais de réserves suffisantes pour couvrir les dépenses courantes pendant trois mois.

Débat en plénière

30. Les Îles Salomon remercient le CRGA d'avoir mené des délibérations constructives. Elles prennent note de la poursuite des échanges sur le CCPSO et le CePaCT, se félicitent de l'établissement d'importants partenariats et prennent acte des demandes déposées par l'UE et l'Allemagne en vue de leur accession au statut d'observateur permanent.

31. Le représentant de la France salue et remercie le Président du CRGA et le Directeur général, et indique que la France souscrit entièrement au rapport que le Directeur général a présenté. Il souhaite revenir sur le point du statut d'observateur permanent demandé par l'Union européenne et l'Allemagne. Il rappelle que ce point pourrait être évoqué lors de la prochaine réunion du sous-comité pour la mise en œuvre du Plan stratégique, ce qui permettrait éventuellement de ratifier la décision hors session, c'est-à-dire sans attendre la prochaine Conférence. Certaines délégations, dont la sienne, attachent beaucoup d'importance à ce statut d'observateur permanent pour l'Union européenne et l'Allemagne et souhaiteraient voir aboutir ce dossier.

32. Le Directeur général remercie la France et fait observer que l'Organisation entretient de bonnes relations avec le pays. Concernant la demande de l'UE, les derniers travaux vont commencer immédiatement et le sous-comité du CRGA discutera de la question lors de sa réunion du mois de novembre. En cas d'approbation, la procédure habituelle sera enclenchée. Il est à espérer que le dossier sera traité promptement.

33. Les États fédérés de Micronésie remercient le Directeur général, le CRGA et les membres du travail qu'ils mènent dans la région. Ils souscrivent au thème de la Conférence. En tant que pays hôte de l'antenne régionale de la CPS à Pohnpei, les États fédérés de Micronésie réaffirment leur attachement

au travail de la CPS dans le Pacifique Nord.

34. Kiribati remercie le Directeur général, la CPS et le CRGA de l'action menée dans la région. Kiribati reconnaît l'importance cruciale que revêtent les sciences océaniques et approuve sans réserve le thème de la Conférence. La délégation indique que Kiribati travaille à l'élaboration de sa politique sur les océans.

Décisions

35. La Conférence adopte les recommandations adressées par le CRGA à sa quarante-neuvième session, telles qu'énoncées dans la lettre du Président du CRGA 49 au Président de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFÉRENCE 2021 : LIEU, PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

36. Le Directeur général fait le point sur les pratiques qui s'appliquent généralement pour déterminer le lieu de la Conférence, notant que, depuis peu, celle-ci est organisée au siège de la CPS, à Nouméa, pour des raisons de coûts. La Conférence prend note avec gratitude de l'offre faite par Vanuatu d'accueillir la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2021, et convient que la CPS poursuivra les échanges engagés avec Vanuatu autour de cette proposition, en particulier au sujet des questions budgétaires.

Décisions

37. La Conférence :

    i. convient que la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendra en novembre 2021 à Vanuatu ; et

    ii. convient que le Secrétariat examinera et arrêtera les modalités pratiques en concertation avec le Gouvernement de Vanuatu.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL— EXAMEN DE LA RECOMMANDATION DU CRGA 49 [séance à huis clos réservée aux membres]

38. La Conférence accepte la recommandation formulée par le CRGA réuni en sa quarante-neuvième session concernant la nomination du prochain Directeur général de la Communauté du Pacifique.

39. Le Président présente les conclusions de la séance à huis clos. Il adresse ses félicitations à M. Stuart Minchin, dont la candidature a été retenue pour le poste de Directeur général de la Communauté du Pacifique.

40. Le Président adresse ses remerciements aux candidats présélectionnés, en particulier à M. Cameron Diver et à Mme Audrey Aumua, les deux directeurs généraux adjoints actuellement en poste au sein de l'Organisation.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE

Décisions

41. La Conférence salue le travail accompli au cours de la quarante-neuvième session du CRGA, tenue au siège de la CPS du 18 au 20 juin 2019, sous la présidence de Palau, et

    i. adopte la Déclaration ministérielle de la Conférence de la Communauté du Pacifique, intitulée « Sciences océaniques : un avenir durable pour notre Pacifique bleu » (annexe A) ;

    ii. décide de transmettre le projet de conclusions de la Conférence à tous les membres en vue d'une adoption hors session, en indiquant que l'absence de commentaires vaut acceptation ; les présentes conclusions sont dûment adoptées hors session le 19 juillet 2019.

_____

ANNEXE A

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE LA CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE :
Sciences océaniques : un avenir durable pour notre Pacifique bleu

1. La Communauté du Pacifique (CPS) a pour mission d'œuvrer en faveur du bien-être des Océaniens en mobilisant la science et le savoir à l'aide de méthodes efficaces et novatrices, s'appuyant sur une compréhension fine des spécificités et des cultures des populations du Pacifique.

2. La superficie totale de nos vastes « États-océan », de leurs espaces maritimes et des zones de haute mer adjacentes dépasse celle de tous les continents réunis. Traditions, ressources, cultures et connaissances : notre région regorge de richesses. Nous sommes convaincus que son avenir doit être placé entre les mains de ses habitants, qui en comprennent tous les enjeux et sont ainsi les mieux à même de conduire le Pacifique sur la voie du développement durable et de la prospérité.

3. Notre rencontre, à l'occasion de cette onzième Conférence de la Communauté du Pacifique, se déroule sur fond d'incertitudes pour la région, tant sur le plan économique qu'écologique, une situation qui s'explique en partie par les effets néfastes du changement climatique, ainsi que par les autres enjeux de sécurité évoqués dans la Déclaration de Boe.

4. Réunis autour du thème « Sciences océaniques : un avenir durable pour le Pacifique bleu », nous nous emploierons, lors de cette conférence, à étudier les liens indissociables qui existent entre l'océan et chaque aspect de la vie dans le Pacifique, à mettre en lumière l'importance du savoir traditionnel et des données scientifiques dans l'élaboration de nos politiques, à définir, ensemble, des priorités d'action pour la région, afin que nous puissions atteindre les objectifs de développement de nos pays respectifs, et à prendre sans tarder les mesures qui s'imposent pour protéger l'avenir de cette région qui nous est si chère.

5. Dans ce contexte, nous, représentants des États et Territoires membres de la Communauté du Pacifique :

   a. **prenons note avec satisfaction** de la récente visite du Secrétaire général des Nations Unies dans le Pacifique et de la tenue du dialogue de haut niveau avec les dirigeants océaniens, en amont du Sommet Action Climat des Nations Unies qui se déroulera en septembre 2019, ces deux événements ayant donné l'occasion de mettre en lumière les vulnérabilités et difficultés propres à notre région, ainsi que l'autorité morale unique qu'a le Pacifique de demander la prise urgente de mesures ambitieuses en matière climatique ;
   b. **saluons** le Chili qui accueillera la COP25 et qui s'emploie, dans cette optique, à faire ressortir les synergies existant entre action pour la conservation des océans et action pour le climat, en vue de lutter contre les effets du changement climatique et d'enrayer le déclin de la biodiversité ;
   c. **notons** que le Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, qui sera prochainement publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), vise à informer et à sensibiliser le public sur les liens existant entre océans et climat, ainsi que sur les perspectives et les enjeux associés ;
   d. **soutenons** l'essor du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), afin que celui-ci fasse office de « facilitateur » en favorisant les partenariats, l'échange de connaissances et l'action, et joue un rôle clé dans les efforts conjoints visant à placer les sciences océaniques au cœur du développement durable de la région Pacifique ;

e. **invitons** les organisations nationales, régionales et internationales de toute la région à se mettre en lien avec la Plateforme de données océaniennes et à y apporter leur contribution, afin que le public puisse bénéficier d'une cartographie exhaustive des ressources existant sur l'Océanie, à savoir des informations, statistiques et outils de connaissance ; et

f. **attirons** l'attention sur le dernier rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui dénonce le déclin « sans précédent » des espèces et des habitats, ainsi que la baisse de la résilience aux effets du changement climatique qui en découle, alors même que les économies, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'état de santé et la qualité de vie des populations océaniennes en dépendent entièrement.

6. Nous préconisons en outre la mise en place d'actions concrètes et mesurables, et :

a. **demandons** à la Communauté du Pacifique et aux organisations partenaires de poursuivre leurs efforts dans le domaine des sciences océaniques, afin de pallier le manque de connaissances au regard des cibles définies pour l'ODD 14 ;

b. **encourageons** la Communauté du Pacifique à prendre la tête des efforts menés en vue d'atteindre les cibles de l'ODD 14, notamment celles fixées à l'horizon 2020 ;

c. **engageons** les parties prenantes de la Communauté du Pacifique à investir plus massivement dans les travaux de recherche scientifique visant à évaluer les effets du changement climatique sur nos océans, nos îles et nos ressources naturelles, ainsi que dans les activités scientifiques et techniques indispensables à l'élaboration de stratégies d'adaptation et d'atténuation pour la région ;

d. **encourageons** la Communauté du Pacifique, en sa qualité d'entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC), à faciliter l'accès de ses membres aux financements climatiques, afin de soutenir la mise en œuvre de projets en adéquation avec leurs priorités nationales.

7. Nous tenons à féliciter M. Colin Tukuitonga, Directeur général sortant de la Communauté du Pacifique, pour la qualité de son action au cours des six années qu'il a passées à la tête de notre Organisation.

8. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Directeur général, M. Stuart Minchin, et sommes convaincus que, dans le cadre de son mandat, la Communauté du Pacifique conservera son statut d'organisation scientifique et technique de premier plan dans la région, et continuera d'influer positivement sur la vie de l'ensemble des peuples océaniens.

_____

LIST OF PARTICIPANTS / *LISTE DES PARTICIPANTS*

Chairperson: ***Présidence :***	Hon. Henry Puna Prime Minister / *Premier ministre* Cook Islands / *Îles Cook*
Vice-Chairperson: ***Vice-Présidence :***	Hon. Milton Dube Assistant Minister for Foreign Affairs / *Ministre adjoint des Affaires étrangères* Nauru

Australia / *Australie*	Hon. Marise Payne Minister of Foreign Affairs Parliament House Canberra
	Mr Ewen McDonald Head of Office of the Pacific Department of Foreign Affairs and Trade Canberra
	Ms Sarah DeZoeten Chief of Staff to the Foreign Minister
	Ms Heidi Bootle Senior Adviser to the Foreign Minister
	Mr John Williams Assistant Secretary Pacific Regional Engagement and Outreach Branch Australian Department of Foreign Affairs and Trade
	Mr Paul Wilson Australian Consul General, Noumea and Permanent Representative to the SPC Australian Consulate General Noumea, New Caledonia
	Ms Haidee Barrenger Australian Consul Australian Consulate General Noumea, New Caledonia
Cook Islands / *Îles Cook*	Hon. Henry Puna Prime Minister of the Cook Islands Office of the Prime Minister Rarotonga
	Ms Tepaeru Herrmann Secretary Ministry of Foreign Affairs PO Box 105 Rarotonga

	Ms Antonina Browne Foreign Affairs Officer Pacific Division Ministry of Foreign Affairs & Immigration PO Box 105, Avarua Rarotonga
Federated States of Micronesia / *États fédérés de Micronésie*	Hon. Samson E. Pretrick Deputy Secretary Department of Foreign Affairs Pohnpei
	H.E. Sebastian Anefal Federated States of Micronesia (FSM) Ambassador to Fiji Embassy of the Federated States of Micronesia Suva, Fiji
	Mr Carson M. Mongkeya Deputy Assistant Secretary Department of Foreign Affairs Pohnpei
Fiji Islands / *Fidji*	H.E. Mr Luke Daunivalu Fiji High Commissioner in Canberra Canberra, Australia
	Mrs Alanieta V. Blakelock Acting Director Oceania Ministry of Foreign Affairs Suva
	Ms Laite Ratuvuki Acting Senior Foreign Service Ministry of Foreign Affairs Suva
France	M. Hervé Dejean de la Batie Représentant permanent de la France auprès de la CPS Délégation française auprès de la CPS Paris
	M. Luc Asselin de Williencourt Représentant permanent adjoint de la France auprès de la CPS Délégation française auprès de la CPS Nouméa
	Mme Émilie Rivière Rédactrice Pacifique insulaire / CPS Secrétaire des Affaires étrangères Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Paris
Kiribati	H.E David Teaabo Kiribati High Commissioner to Fiji Kiribati High Commission Suva, Fiji

	Mr Matea Nauto Acting Deputy Secretary for Foreign Affairs and Immigration Ministry of Foreign Affairs and Immigration Bairiki, Tarawa
Marshall Islands / *Îles Marshall*	H.E. Tregar Albon Ishoda Ambassador of Marshall Islands to Fiji Embassy of the Marshall Islands Suva, Fiji
	Mr Cassailis Jarom Foreign Service Officer Ministry of Foreign Affairs Government of the Marshall Islands Majuro
Nauru	Hon. Milton Dube Assistant Minister for Foreign Affairs Government of Nauru
	H.E. Ms Kim Aroi High Commissioner Nauru High Commission Suva, Fiji
New Caledonia / *Nouvelle-Calédonie*	M. François Bockel Chef du service de la coopération régionale et des relations extérieures Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Nouméa
	Mme Anne-Claire Goarant Chargée de mission pour la coopération multilatérale et les organisations régionales Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Nouméa
	M. Jimmy Naouna Chargé de mission pour la coopération multilatérale et les organisations régionales Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Nouméa
New Zealand / *Nouvelle-Zélande*	Hon. Aupito William Sio Minister for Pacific Peoples Parliament House Wellington
	Ms Charlotte Darlow Divisional Manager Pacific Regional Division New Zealand Ministry of Foreign Affairs & Trade Wellington
	Ms Joanna Anderson Unit Manager Pacific Regional Division

	New Zealand Ministry of Foreign Affairs & Trade Wellington
	Mr Bruce Shepherd Consul General New Zealand Consulate General BP 2219 – 98846 Noumea Cedex New Caledonia
	Ms Natasha Lawrance Interim Deputy Consul General New Zealand Consulate General BP 2219 – 98846 Noumea Cedex New Caledonia
	Mr Patrick Maillet Policy Adviser New Zealand Consulate General BP 2219 – 98846 Noumea Cedex New Caledonia
	Mr Mathew So'otaga Private Secretary to Minister Wellington
Niue	Ms Peleni Talagi Acting Secretary Government of Niue Alofi
Palau	Hon. Faustina K. Rehuher-Marugg Minister of State Ministry of State Koror
	Mr Jeffrey Antol Acting Director Bureau of Foreign Affairs & Trade Koror
	Mr Jeffrey Erungel Domestic Officer II Ministry of State Koror
Papua New Guinea / *Papouasie-Nouvelle-Guinée*	H.E. Lucy Bogari High Commissioner Papua New Guinea High Commission Suva, Fiji
	Ms Justina Kila Pat Foreign Service Officer Pacific, Australia and New Zealand Branch (PANZ) Bilateral Policy Division Department of Foreign Affairs and Trade Waigani

Pitcairn	H.E. Laura Clarke Governor of Pitcairn Wellington New Zealand Mr Leslie Jaques Councillor Pitcairn Islands Adamstown Mr Evan Dunn Head, Pitcairn Island Office Auckland New Zealand
French Polynesia / *Polynésie française*	M. Maurice Lau Poui Cheung Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique Bureau des affaires internationales, européennes et du Pacifique Papeete, Tahiti
Samoa	Hon. Fiame Naomi Mataafa Deputy Prime Minister and Minister of Natural Resources and Environment Government of Samoa Ms Peseta Noumea Simi Chief Executive Officer Ministry of Foreign Affairs and Trade Apia, Samoa Ms Desna Solofa Assistant Chief Executive Officer – Regional Relations Ministry of Foreign Affairs and Trade Apia, Samoa
Solomon Islands / *Îles Salomon*	Hon. Jeremiah Manele Minister of Foreign Affairs and External Trade Ministry of Foreign Affairs and External Trade Honiara Mr Collin Beck Permanent Secretary Ministry of Foreign Affairs and External Trade Honiara Mr Tony Kabasi Assistant Secretary Ministry of Foreign Affairs and External Trade Honiara Ms June Rofeta Senior Desk Officer Ministry of Foreign Affairs and External Trade Honiara
Tokelau	Mr Tiso Fiaola Planning & Strategic Officer Government of Tokelau

	Fakaofo
Tonga	Mr Mahe Tupouniua Secretary for Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs Nuku'alofa
	Ms Elsie Fukofuka Head of Pacific Desk Ministry of Foreign Affairs Nuku'alofa
Tuvalu	H.E. Mr Temate Melitiana High Commissioner High Commission of Tuvalu Suva, Fiji
United States of America / *États-Unis d'Amérique*	Tim Gallaudet, Ph.D., Rear Admiral, U.S. Navy (Ret.) Assistant Secretary of Commerce for Oceans and Atmosphere / Deputy National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) Administrator 1401 Constitution Ave NW, Rm 58008 Washington DC, 20230
	Ms Jenny L. Morrell Pacific Islands Multilateral Officer Office of Australia, New Zealand and Pacific Islands, Bureau of East Asian and Pacific Affairs Department of State Washington DC
	Ms Laura Strickler International Affairs Specialist Washington DC
	Ms Stephanie L. Reed Regional Environment Officer Pacific Hub for Environment, Science, Technology, and Health U.S. Embassy Suva, Fiji
Vanuatu	Hon. Ralph Regenvanu Minister of Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs Government of Vanuatu Port Vila
	Ms Juliette Hakwa Head of Monitoring and Evaluation Unit Department of Strategic Policy, Planning and Aid Coordination (DSPPAC) Government of Vanuatu Port Vila
	Mrs Jodie Nanuman Kapalu Desk Officer Department of Foreign Affairs & International Cooperation

	Port Vila
	Mr Serge Alain Mahe Consul General Vanuatu Consulate General Noumea, New Caledonia
Wallis and Futuna / *Wallis et Futuna*	M. Sosefo Motuku Vice-Président de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna TU'IASOA, ministre chargé de la Culture du Royaume de ALO Mata-Utu
	Mme Caroline Brial Chargée de mission de la coopération régionale et des programmes sectoriels de l'Union Européenne

OBSERVERS / *OBSERVATEURS*

British High Commission / *Haut-Commissariat du Royaume-Uni*	Mr Jean-Paul Penrose Development Counsellor – Pacific British High Commission Suva, Fiji
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Mr James MacBeth Forbes Director Programmes, Pacific Islands GIZ Suva, Fiji
	Ms Friederike Eppen Project Manager, GIZ Suva, Fiji
European Commission / *Commission européenne*	Mr Corrado Pampaloni Acting Head of Delegation Suva, Fiji
	Mr Christoph Wagner Head of Cooperation Suva, Fiji
Pacific Island Forum Secretariat (PIFS) / *Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique*	Ms Beth Sargent Regional & International Partnerships Adviser Suva, Fiji
Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP) / *Programme régional océanien de l'environnement (PROE)*	Mr Kosi Latu Director-General
	Mr Stuart Chape Acting Deputy Director-General – Strategic Policy & Technical Programmes and Director of Island & Ocean Ecosystems
	Mr Franck Connan Marine Environment and Conservation Specialist, Island & Ocean Ecosystems

INVITED DIGNITARIES / *INVITÉS DE MARQUE*

Resource Person / *Expert conseil*	Ambassador Peter Thomson United Nations Secretary General's Special Envoy for the Ocean United Nations New York, USA
Resource Person / *Expert conseil*	Professor Gilles Bœuf Lead French Scientist

SENIOR LEADERSHIP OF THE PACIFIC COMMUNITY / *DIRECTION DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE*

Director-General / *Directeur général*	Dr Colin Tukuitonga
Deputy Director-General (Noumea) / *Directeur général adjoint (Nouméa)*	Mr Cameron Diver
Deputy Director-General (Suva) / *Directrice générale adjointe (Suva)*	Dr Audrey Aumua
Coordination Officer (Director-General's Office) / *Responsable de la coordination (Bureau du Directeur général)*	Ms Vivien Eyre
Director, Finance / *Directeur des finances*	Mr Subhash Gupta
Director, Fisheries, Aquaculture and Marine Ecosystems Division / *Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins*	Mr Neville Smith
Director, Public Health Division / *Directeur de la Division santé publique*	Dr Paula Vivili
Director, Statistics for Development Division / *Directeur de la Division statistique pour le développement*	Mr Epeli Waqavonovono
Director, Climate Change and Environmental Sustainability / *Directrice du Programme durabilité environnementale et changement climatique*	Ms Sylvie Goyet
Director, Human Resources / *Directeur des ressources humaines*	Mr Craig Parker
Director, Information Services / *Directeur des services d'information*	Mr Johan (Bas) Berghoef
Director, Communications and Public Information / *Directeur de la communication*	Mr Peter Foster
Director, Land Resources Division / *Directeur de la Division ressources terrestres*	Mr Jan Helsen
Director, Social Development Programme (Gender, Culture & Youth) / *Directrice du Département développement social (genre, culture et jeunesse)*	Leituala Kuiniselani Toelupe Tago – Elisara
Director, Geoscience, Energy and Maritime Division / *Directeur de la Division géosciences, énergie et services maritimes*	Dr Andrew Jones
Director, Educational Quality and Assessment Programme / *Directrice du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement*	Dr Michelle Belisle

Director Regional Rights Resource Team / *Directeur de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne*	Mr Miles P Young
Director Melanesian Regional Office / *Directrice régionale pour la Mélanésie*	Ms Mia Rimon
Director Micronesian Regional Office / *Directrice régionale pour la Micronésie*	Ms Lara Studzinski
Head of Strategy, Planning and Learning / *Responsable de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue*	Ms Emily Sharp

COMMUNIQUÉ

DE LA

ONZIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

(21 juin 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

OUVERTURE OFFICIELLE

1. La onzième Conférence de la Communauté du Pacifique se tient le 21 juin 2019 au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). La Conférence est officiellement ouverte par M. Cameron Diver, Directeur général adjoint (Nouméa). Après la prière d'ouverture dite par M. Luke Daunivalu, Haut-commissaire des Fidji en Australie, et l'allocution de bienvenue de M. Colin Tukuitonga, Directeur général de la Communauté du Pacifique, M. Philippe Germain, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prononce le discours liminaire, en sa qualité de Président sortant de la Conférence. Les Îles Cook sont ensuite invitées à prendre la présidence de la onzième Conférence, et M. Henry Puna, Premier ministre des Îles Cook prononce le discours d'ouverture en sa qualité de Président de cette session. Assistent également à cette session biennale :

   Mme Fiame Naomi Mataafa, Vice-Première ministre et ministre des Ressources naturelles et de l'Environnement, Gouvernement de l'État indépendant du Samoa,
   M. Ralph Regenvanu, ministre des Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères, Gouvernement de Vanuatu,
   Mme Marise Payne, ministre des Affaires étrangères et de la Condition féminine, Gouvernement de l'Australie,
   M. Jeremiah Manele, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Gouvernement des Îles Salomon,
   M. Aupito William Sio, ministre des Peuples du Pacifique, Gouvernement de la Nouvelle-Zélande,
   Mme Faustina K. Rehuher-Marugg, ministre d'État, Gouvernement de Palau,
   Mme Laura Clarke, Gouverneure des Îles Pitcairn,
   M. Sosefo Motuku, Vice-Président de l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna TU'IASOA, ministre chargé de la Culture du Royaume de ALO, Wallis et Futuna,
   M. Milton Dube, ministre adjoint des Affaires étrangères, Gouvernement de la République de Nauru,
   M. Luke Daunivalu, Haut-commissaire des Fidji en Australie,
   David Teaabo, Haut-commissaire de Kiribati aux Fidji,
   Tregar Albon Ishoda, Ambassadeur de la République des Îles Marshall aux Fidji,
   Mme Lucy Bogari, Haute-commissaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée aux Fidji,
   M. Temate Melitiana, Haut-commissaire de Tuvalu aux Fidji,

M. Samson E. Pretrick, Secrétaire d'État adjoint, ministère des Affaires étrangères, Gouvernement des États fédérés de Micronésie,
M. Hervé Dejean de la Batie, Représentant permanent de la France auprès de la CPS, Délégation française auprès de la CPS, Paris, France,
Mme Peleni Talagi, Secrétaire d'État par intérim, Gouvernement de Niue,
M. Maurice Lau Poui Cheung, Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, Bureau des affaires internationales, européennes et du Pacifique, Polynésie française,
M. Tiso Fiaola, Chargé de la planification et de la stratégie, Gouvernement de Tokelau,
M. Mahe Tupouniua, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, ministère des Affaires étrangères, Gouvernement du Royaume des Tonga, et
M. Tim Gallaudet, contre-amiral (en retraite) des forces navales des États-Unis d'Amérique, Administrateur adjoint de la NOAA, Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

2. Sont également présents des invités de marque, dont M. Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans, et M. Gilles Bœuf, scientifique français de renom et professeur à Sorbonne Université. Les observateurs et partenaires ci-après assistent également à la Conférence : M. Jean-Paul Penrose, Conseiller en développement du Haut-commissariat du Royaume-Uni aux Fidji, M. James MacBeth Forbes, Directeur programmes, Océanie, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), M. Corrado Pampaloni, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne aux Fidji (UE), M. Sione Tekiteki, Directeur gouvernance et engagement du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), et M. Kosi Latu, Directeur général du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

3. La réunion se tient au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Les membres de la Communauté du Pacifique expriment leur profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et généreux réservé par la Nouvelle-Calédonie, et saluent l'excellent travail et la présence de l'Organisation dans la région, ainsi que l'excellent travail réalisé par la Communauté du Pacifique au cours de la période de référence soumise à l'attention de la Conférence.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Directeur général présente succinctement l'ordre du jour aux participants, puis le Président demande que soit proposée l'adoption de l'ordre du jour. L'Australie et le Samoa proposent l'adoption de l'ordre du jour, et le Président déclare celui-ci adopté.

Désignation des membres du comité de rédaction

5. Le Secrétariat prend note de la composition du comité de rédaction : Australie, Îles Cook, Îles Marshall, Samoa, Tonga, Nouvelle-Zélande, Kiribati, Tuvalu et Nouvelle-Calédonie.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : SCIENCES OCÉANIQUES : UN AVENIR DURABLE POUR LE PACIFIQUE BLEU

6. Différentes allocutions sont prononcées par les intervenants suivants, sur les thématiques

énoncées ci-dessous. Les discours seront reproduits intégralement dans le compte rendu de la Conférence.

Discours liminaire

7. **M. Henry Puna, Premier ministre des Îles Cook,** prononce le discours liminaire de la Conférence, sur le thème « Bâtir un Pacifique bleu durable ». Le Premier ministre constate que les pays développés n'ont pas su s'adapter ni adopter des mesures d'atténuation plus vigoureuses, notamment en vue de réduire les émissions mondiales de dioxyde de carbone, ce qui menace l'existence même du Pacifique bleu. Toujours est-il que les Océaniens ne sont pas restés les bras croisés en attendant que des solutions leur soient proposées. Dans l'intérêt de notre Pacifique bleu, maintenant que nous avons pris conscience de la menace existentielle que représente le changement climatique, nous devons nous employer à en comprendre la portée, la nature et la gravité, en nous appuyant sur des données, des études et des interprétations techniques et scientifiques. Pour ce faire, il faut donner à nos populations les moyens d'élaborer des stratégies, des politiques et des mesures qui nous permettront de nous adapter et de protéger notre mode de vie. Les Îles Cook ont créé un sanctuaire marin, le *Marae Moana* (« océan sacré »), couvrant toute la surface de leur zone économique exclusive – soit près de deux millions de kilomètres carrés. Il s'agit là d'un exemple parmi les autres mesures prises par les Îles Cook pour donner corps à la trame narrative du Pacifique bleu.

8. À l'instar des autres Océaniens, les habitants des Îles Cook ont à cœur de jouer leur rôle de gardien de l'océan, en veillant à concilier intérêts commerciaux et aspirations écologiques. Aux Îles Cook, la perliculture illustre parfaitement cette recherche d'équilibre. Des efforts considérables ont été déployés afin de protéger l'environnement naturel, non seulement parce qu'il fait partie intégrante de l'identité constitutive du Pacifique bleu, mais aussi parce que les perliculteurs savent pertinemment qu'un lagon en bonne santé est indispensable à l'obtention d'une bonne récolte. Le Premier ministre indique espérer qu'au terme de son mandat, il pourra retrouver les lagons de sa jeunesse et qu'il verra les nouvelles générations découvrir à leur tour les merveilles et les richesses de ces mers que nous partageons, composantes intrinsèques d'un Pacifique bleu durable.

Présentation du thème de la Conférence

9. **Mme Audrey Aumua, Directrice générale adjointe (Suva) de la CPS** présente un exposé sur le thème de la Conférence : Sciences océaniques : un avenir durable pour le Pacifique bleu. La Directrice générale adjointe explique que la relation étroite unissant les peuples du Pacifique et l'océan, ce dernier étant indissociable du moindre aspect de leur quotidien, est fondamentale pour l'avenir de la région et de ses habitants. Le changement climatique est la plus grave menace pesant sur l'océan et l'identité océanienne. Si l'on veut concrétiser « notre vision » du Pacifique bleu, elle estime, à l'instar du Premier ministre des Îles Cook, qu'il faut cesser de voir le changement climatique comme une menace aux contours flous pesant sur la région, et chercher à mieux en comprendre l'ampleur, la nature et la gravité grâce à des études, à des données et à des interprétations techniques et scientifiques.

10. C'est de l'océan que plus de la moitié des habitants de la région tirent leur première ou deuxième source de revenus, et les effets du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'acidification de l'océan et le réchauffement des mers, mettent en péril les

moyens de subsistance, la culture et les écosystèmes de la région. La gestion stratégique de ces ressources fondamentales suppose une surveillance scientifique approfondie, notamment en modélisant la distribution de la biomasse à partir de différents scénarios de changement climatique. Les autorités nationales, les organisations régionales et internationales ainsi que les communautés du Pacifique doivent avoir accès à des données techniques adaptables reposant sur des travaux scientifiques rigoureux et contextualisés afin de pouvoir, d'une part, prendre des décisions fondées sur des éléments factuels pour tout ce qui concerne la gestion durable des ressources océaniques et, d'autre part, renforcer les services écosystémiques fournis par l'océan aux communautés et aux économies de la région.

11. Nous sommes certes d'ores et déjà confrontés à la menace, mais, pour y faire face, il convient d'adopter une réponse stratégique s'inscrivant dans la durée, d'établir des partenariats solides et d'avoir recours à des approches régionales. La CPS et ses partenaires du CORP sont mobilisés pour prêter concours aux membres et les aider à placer la « Décennie pour les sciences océaniques » qui se profile sous l'égide du Pacifique.

12. **Mme Tepaeru Herrmann, Secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères des Îles Cook,** s'exprime à son tour sur le thème de la Conférence, en évoquant plus particulièrement l'approche durable de gestion des océans illustrée par le sanctuaire marin du *Marae Moana*. Les Îles Cook ont en effet créé un sanctuaire marin couvrant toute la surface de leur zone économique exclusive, soit près de 2 millions de kilomètres carrés. Des zones d'exclusion ont été délimitées dans cette réserve marine à usages multiples ; s'étendant à 50 milles marins au large de chacune des 15 îles, ces zones sont réservées à la protection, à la conservation et à la gestion intégrée des ressources. De par son caractère exhaustif et inclusif, le processus de consultations engagé il y a plus de sept ans en vue de la création du *Marae Moana* est sans précédent. Il a également fallu procéder à une planification détaillée de l'espace maritime, ainsi que recueillir des données sur les grands fonds marins, en collaboration avec diverses institutions et organisations, notamment des sociétés privées d'exploitation minière. Le Marae Moana incarne l'identité des habitants des Îles Cook, et sa création repose sur plusieurs principes qui témoignent expressément de l'importance des sciences océaniques pour la prise de décisions qui contribueront à façonner un avenir durable.

Interventions sur le thème de la Conférence

13. **Mme Fiame Naomi Mata'afa, Vice-première ministre du Samoa,** cite feu Epeli Hau'ofa, écrivain et anthropologue fidjien d'origine tongienne : « L'Océanie est vaste, l'Océanie est en expansion, l'Océanie est accueillante et généreuse, l'Océanie, c'est l'humanité renaissant des profondeurs de la saumure et des points chauds. L'Océanie, c'est nous. Nous sommes la mer, nous sommes l'océan [...]. » L'identité du « Pacifique bleu » favorise l'appropriation collective de l'océan Pacifique et réaffirme le lien existant entre les Océaniens et leurs ressources naturelles, leur environnement et leurs moyens de subsistance. Il s'agit par ailleurs de mettre à profit notre identité, nos particularités géographiques et nos ressources communes afin de promouvoir notre développement socioculturel, politique et économique. Assurer le bien-être des Océaniens et exploiter pleinement le potentiel du Pacifique Bleu figurent donc en tête des priorités régionales.

14. Le Samoa a pris 13 engagements volontaires à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les océans, axée sur la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14, à savoir conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. Afin

de protéger la santé des écosystèmes marins, le Samoa limite ainsi depuis 2006 l'importation de sacs plastiques. Les consultations relatives à la Stratégie océan 2020–2030 du Samoa ont en outre bien avancé, et l'élaboration de la Stratégie devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2019. Par ailleurs, le Samoa a réalisé des progrès pour ce qui est de la détermination et de la négociation de ses limites maritimes avec les pays voisins – un dossier jugé prioritaire par les dirigeants océaniens – et a engagé des pourparlers en vue de protéger la biodiversité marine au sein de certaines zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Si l'on veut garantir un avenir durable pour le Pacifique bleu, il faudra impérativement adopter une démarche régionale intégrée s'agissant des études scientifiques pluridisciplinaires sur l'océan et nouer des partenariats avec des acteurs régionaux et internationaux dans le domaine des sciences océaniques.

15. **M. Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les océans,** remercie les représentants des États insulaires océaniens pour l'appui prêté aux conférences 2017 et 2020 de l'ONU sur les océans, sachant que la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans se tiendra à Lisbonne en juin 2020. Cette dernière marquera le coup d'envoi de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021–2030.

16. L'Envoyé spécial rappelle qu'il y a tout juste 50 ans, l'humanité observait pour la première fois la Terre depuis la Lune. Elle contemplait, sur les premiers clichés en couleur de notre planète pris de si loin, une superbe sphère bleue, tournant lentement dans les ténèbres infinies de l'espace. C'est avec émerveillement que nous découvrions sur cette sphère en rotation toute l'étendue de l'océan Pacifique, que les dirigeants de notre région ont, dès 2017, qualifié de « Pacifique bleu ». Dans son exploration des confins de l'espace, l'humanité ne semble pas avoir apprécié à sa juste valeur l'un des éléments constitutifs de son existence, et a négligé le cœur bleu de sa propre planète : l'océan. Étendue d'eau interconnectée formée d'une multitude de mers, ce cœur maintient l'état d'équilibre indispensable au bien le plus précieux au monde : la vie.

17. L'Envoyé spécial met l'accent sur le fait que certaines pratiques de pêche déciment les stocks de poisson, et sur le fléau que représente le plastique, empoisonnant l'environnement comme les populations. Plus qu'au cours du dernier siècle, c'est au cours des dix prochaines années que va se jouer notre survie. Il est capital que nous tous, autant que nous sommes, prêtions aux conclusions des travaux de recherche en sciences océaniques toute l'attention qu'elles méritent et que nous assumions le rôle qui nous revient dans les processus décisionnels collectifs, indispensables au bien-être futur de toute forme de vie sur Terre. L'Envoyé spécial en appelle au concept fidjien du *tabu soro*, ne jamais rendre les armes. Pour nos petits-enfants et pour les générations qui suivront, nous nous devons de sortir vainqueurs de cette lutte de longue haleine, afin de rétablir les liens de respect et l'équilibre entre l'être humain et l'océan.

18. **Professeur Gilles Bœuf, scientifique français de renom et enseignant à Sorbonne Université (Paris),** remercie la Communauté du Pacifique de laisser un scientifique prendre la parole. M. Bœuf évoque l'histoire de la relation de l'humain à l'océan, en soulignant que ce dernier forme une seule et même masse d'eau interconnectée, et qu'il faut bien avoir conscience du rôle unique joué par ce dernier dans la régulation du climat. L'océan est à l'origine de la vie : c'est de là que viennent les créatures vivantes les plus anciennes sur Terre, qui sont apparues sous la forme de minuscules bactéries, des organismes sur lesquels reposent des écosystèmes entiers. Le chercheur estime que le corail mérite notre profond respect, tout autant que les grandes forêts tropicales sur la terre ferme.

19. M. Bœuf ajoute que la santé déclinante des écosystèmes et son corollaire, l'extinction d'espèces, sont des enjeux cruciaux. Le rapport d'évaluation présenté lors de la septième session plénière de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), tenue au premier semestre 2019 à Paris, contient une conclusion inquiétante : la Terre risque de perdre entre 500 000 et 1 million d'espèces à cause de la dégradation des écosystèmes provoquée par l'activité humaine. Or, les écosystèmes et la biodiversité sont essentiels à la vie humaine et au bien-être des populations. M. Bœuf précise que l'océan Pacifique constitue un fabuleux laboratoire à ciel ouvert. En effet, près de la moitié des médicaments disponibles sont synthétisés à partir de substances naturelles, et 26 000 molécules sont élaborées à partir de produits issus de la mer. De plus, l'élévation de la température des eaux entraîne la migration des organismes marins, ce qui a une incidence sur les communautés tributaires des ressources océaniques.

20. M. Bœuf estime que l'état alarmant de la planète est le résultat de trois grands facteurs anthropiques : l'imprévoyance, l'arrogance et la cupidité. Le message que M. Bœuf tient à faire passer est le suivant : il n'est pas trop tard pour agir. Les êtres humains doivent changer leurs habitudes et adopter des modes de vie plus durables, en harmonie avec l'océan. La nature ne pourra pas s'adapter à des évolutions trop rapides – certes, l'océan est résilient, mais pour pouvoir faire preuve de résilience, il ne faut pas être mort. M. Bœuf ajoute que pour trouver des solutions durables à ces défis, il convient de réconcilier écologie et économie.

21. Les membres s'expriment en réponse aux différents exposés, tout particulièrement l'Australie, les Fidji, Palau, Pitcairn, la Nouvelle-Zélande, les Îles Salomon, les États-Unis d'Amérique et Vanuatu.

22. Vanuatu constate qu'il est tout à fait opportun et pertinent de mettre l'accent sur les « sciences océaniques », en ces temps critiques pour la réalisation des objectifs de développement nationaux relatifs à notre océan, ainsi que de l'ODD 14. Les membres de la Communauté du Pacifique doivent continuer d'attacher de l'importance aux sciences océaniques, celles-ci demeurant vitales pour la gestion et la protection durables de notre avenir, de notre Pacifique bleu. Vanuatu salue les premières réalisations du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), et compte sur la poursuite des activités visant à appuyer les objectifs et les stratégies de gestion de l'océan définis à l'échelon national. Vanuatu exhorte les États océaniens à agir à l'unisson, et la région à changer de paradigme, en ne se considérant plus comme une « victime » des pollueurs et principaux émetteurs de gaz à effet de serre sévissant dans le reste du monde, mais comme les « gardiens du Pacifique » ; il leur faut s'exprimer d'une seule voix, afin de clamer haut et fort que les pays océaniens n'assisteraient plus passivement à la destruction de leurs îles, de leur berceau commun, sous l'effet de la pollution et du changement climatique.

23. La Nouvelle-Zélande se réjouit d'annoncer que le pays apportera son concours aux travaux menés dans la région dans le domaine des sciences océaniques au cours des trois prochaines années, en œuvrant aux côtés de la CPS à l'instauration du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques, l'objectif étant de renforcer la gestion durable de l'océan et le régionalisme dans le Pacifique. Si l'on veut assurer la bonne gestion et la bonne gouvernance de l'océan, il convient de prendre des décisions éclairées, fondées sur des données scientifiques fiables et sur les savoirs traditionnels. Il s'agit d'un point crucial pour la pérennité de ce continent où nous vivons, le Pacifique bleu.

24. Les Îles Salomon rappellent que la santé de notre océan se détériore rapidement et que les moyens d'existence des populations océaniennes sont compromis. Il est donc impératif de poursuivre les échanges sur ces enjeux. Les États océaniens doivent procéder à la cartographie des eaux internationales dans la région, et se fonder sur les sciences pour l'élaboration d'une stratégie relative à l'océan.

25. L'Australie juge opportune la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021–2030) et participe activement aux initiatives connexes, notamment par le biais des travaux du Bureau australien de météorologie et du Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO). L'Australie est déterminée à s'associer aux efforts qui seront déployés par la région dans le cadre du « Pacifique bleu » et se dit prête à collaborer plus étroitement à la construction d'un Pacifique plus fort, plus prospère et plus sûr.

26. Parmi les grands domaines prioritaires pour le développement et la sécurité du continent bleu figure la question des limites maritimes dans la région. Les autorités australiennes se félicitent de leur partenariat établi de longue date avec la CPS pour aider les pays insulaires océaniens à définir leurs espaces maritimes. Par ailleurs, l'Australie annonce qu'elle entend accroître le soutien prêté aux projets de délimitation maritime dans le Pacifique, en renforçant l'appui accordé à la CPS en vue d'obtenir davantage de données scientifiques sur lesquelles s'appuyer pour sauvegarder les espaces maritimes dans le contexte du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer. Si l'on tient compte des fonds alloués au nouveau projet en question, l'enveloppe octroyée par l'Australie sur la période 2014–2023 aux fins de la délimitation maritime dans le Pacifique s'élève à 8,5 millions de dollars australiens. Ce projet a été lancé en réponse à un appel des dirigeants océaniens, demandant à ce que des mesures urgentes soient prises en vue d'assurer le maintien des limites maritimes dans la région.

27. En dépit de sa petite taille et de son isolement, Pitcairn est résolu à apporter sa pierre à l'édifice concernant les grands enjeux internationaux évoqués ce jour, en particulier la protection de nos océans et de la vie marine, et la lutte contre le fléau que représente la pollution plastique.

28. Pitcairn est fier d'abriter une aire marine protégée s'étendant sur 835 000 km², où la faune et la flore sont absolument fabuleuses. Or, c'est à Henderson, l'une des trois îles inhabitées de Pitcairn, que l'on enregistre la plus forte densité de pollution plastique au monde. Une mission scientifique est d'ailleurs en cours, l'objectif étant de nettoyer le plastique, de l'analyser et d'en déterminer l'impact sur l'environnement. Il s'agit également d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la tragédie de la pollution plastique. Pitcairn diffusera auprès de ses partenaires de la Communauté du Pacifique les conclusions de cette expédition, tant les données scientifiques que les supports de communication. Le Territoire souligne en outre que le Royaume-Uni a proposé d'assurer la présidence de la COP26, en partenariat avec l'Italie.

29. Le Gouvernement fidjien s'est engagé à bannir tout plastique à usage unique d'ici à janvier 2020, puis le polystyrène en 2021. Les Fidji accueillent avec satisfaction les interventions de plusieurs autres membres en faveur de la lutte contre la pollution plastique frappant l'océan.

30. Palau s'est engagé à codifier, dès 2020, le droit applicable concernant un sanctuaire marin national, avec pour ambition de protéger l'environnement en interdisant la pêche dans 80 % des eaux nationales. Palau mentionne également le fait que tous les pays disposent certes de réserves naturelles, mais que les pays insulaires océaniens devraient compter davantage de

sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

31. Les États-Unis d'Amérique abondent dans le sens des intervenants précédents en indiquant soutenir le CCPSO, ainsi que d'autres organismes intervenant dans la région Pacifique.

32. La Conférence :

i. approuve l'élaboration d'une stratégie régionale de collecte d'informations et de données techniques et scientifiques relatives aux océans, en vue, d'une part, de transposer la trame narrative du Pacifique bleu en mesures prises aux échelons local, national et régional, à l'appui d'une gestion durable de l'océan Pacifique et, d'autre part, d'orienter la gestion durable de tous les océans ;

ii. accepte que la CPS soit l'organisme responsable du recueil, de la gestion et de l'interprétation des ensembles de données régionaux qui étayeront ces travaux, et qu'elle représente le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) lors de la mise en œuvre des activités connexes ; et

iii. valide le principe d'une approche intégrée des activités axées sur l'océan, tant au niveau de l'Organisation par le biais du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques, qu'au niveau du CORP par l'intermédiaire du Groupe de travail du secteur marin, en concertation avec le Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan et dans le cadre d'autres partenariats.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE SYNTHÈSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA CONFÉRENCE

33. Le Directeur général présente à la Conférence une vue d'ensemble des activités et des réalisations de la CPS au cours des deux dernières années. Il indique que l'Organisation est en bonne posture pour relever les défis du futur et précise que la CPS a énormément progressé sur la voie du changement et de la transformation suivie dès 2015. Un processus de priorisation a notamment permis de définir des domaines à haute et à faible priorité, et la situation financière s'est nettement améliorée.

34. Des évaluations indépendantes menées récemment confirment que les membres sont attachés au travail effectué par la CPS, et qu'ils sont satisfaits des progrès accomplis par l'Organisation. Des axes d'amélioration ont cependant été mis en évidence. Par ailleurs, l'enquête auprès du personnel a confirmé le haut niveau d'engagement des agents et, résultat révélateur, plus de 90 % d'entre eux se sont déclarés attachés à la mission de l'Organisation. Réalisée de manière indépendante, l'évaluation à mi-parcours du *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020* a quant à elle confirmé la valeur ajoutée de la CPS pour la région, et a fait ressortir les enjeux stratégiques auxquels l'Organisation doit faire face. La CPS a réalisé d'importants progrès dans de nombreux domaines du Plan stratégique, notamment en matière de conseil technique, d'information et de renforcement des capacités. Le Directeur général note en outre que les membres et le Secrétariat aspirent à un essor de la

présence de la CPS dans les pays membres.

35. Des progrès ont également été observés en ce qui concerne la programmation intégrée et la programmation par pays, l'objectif du Secrétariat étant de se détourner de la planification et de la conception de projets monosectoriels au profit de programmes transversaux. Malgré les difficultés, de bons résultats ont été obtenus dans certains domaines, notamment pour le Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), la Plateforme de données océaniennes, RESCCUE, One Health et le programme intégré Systèmes alimentaires pour la santé et la nutrition. Une nouvelle série de programmes-pays a été établie ou est en cours d'élaboration pour les pays suivants : États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu.

36. Le Directeur général remercie les nombreux bailleurs de fonds et partenaires qui soutiennent la CPS dans le cadre de son travail et de ses activités. Il fait remarquer qu'un financement en grande partie composé de fonds projet limite la flexibilité, et le Secrétariat et les membres reconnaissent l'importance d'un passage à la programmation, lorsque cela est possible. Les contributions statutaires n'ont pas augmenté malgré des déficits records, et les montants des subventions spéciales des pays hôtes n'ont pas changé, et ce, alors même que le CRGA avait pris une décision dans ce sens en 2013. La majorité des membres règlent leurs contributions statutaires en temps et en heure, mais quelques pays sont systématiquement en retard de paiement, ce qui affecte lourdement les budgets de l'Organisation. La CPS a appliqué les mesures décidées par le CRGA en ce qui concerne les arriérés de contribution.

37. Le Directeur général fait remarquer qu'une enquête menée récemment auprès du personnel a révélé un haut niveau d'engagement de la part des agents, ainsi que leur fort attachement à la mission de l'Organisation. Cette enquête met cependant en avant plusieurs points à améliorer (rétribution et reconnaissance, communication et collaboration), ce à quoi l'Organisation s'emploie d'ores et déjà. Le Directeur général présente une synthèse des activités menées par les différents programmes et divisions de la CPS, et évoque les réalisations, les faits marquants et les résultats obtenus par ceux-ci, éléments qui sont mis en lumière dans le *Rapport de résultats 2018 de la Communauté du Pacifique*.

38. Les solides partenariats stratégiques noués avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande se poursuivent, et un nouveau partenariat a été signé avec la Nouvelle-Calédonie. Un accord analogue est en cours de négociation avec la France. Le Directeur général se félicite du soutien apporté par de nouveaux bailleurs de fonds, la Norvège et la Suède, et indique que la relation avec la GIZ est désormais bien établie. L'UE entretient d'excellents rapports avec la CPS, qui dispose de 130 millions d'euros au titre du onzième FED en vue de la mise en œuvre de projets par l'Organisation et ses partenaires.

39. Le Directeur général est d'avis que le succès des activités de la CPS se mesure au regard de leur impact sur la vie des populations océaniennes. Il estime que la situation de la CPS et son avenir peuvent être envisagés avec optimisme par les membres. Il remercie ces derniers de lui avoir donné la possibilité d'œuvrer au service de l'Organisation et des peuples du Pacifique.

40. La Conférence prend note :

i. des grandes réalisations de la Communauté du Pacifique au cours de ces deux dernières années et des temps forts qui ont marqué le mandat du Directeur général ; et

ii. de la gratitude exprimée par M. Colin Tukuitonga et de la satisfaction qu'il a retirée de l'exercice de ses fonctions à la tête de l'Organisation, au service des populations océaniennes.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : LETTRE DU PRÉSIDENT DU CRGA 49 AU PRÉSIDENT DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE SUR LES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA, ET DÉCISIONS PRISES LORS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA EN 2018

41. Le Président du CRGA réuni à sa quarante-neuvième session évoque les thématiques abordées par les membres lors de la session. Deux points nécessitent une décision par consensus du CRGA. Il s'agit premièrement du dossier des demandes de statut d'observateur permanent déposées auprès de la CPS par l'UE et l'Allemagne. Bien qu'il se soit vivement félicité de l'intérêt témoigné par l'Union européenne et l'Allemagne envers le statut d'observateur permanent auprès de la CPS, le CRGA a décidé de reporter sa décision sur ce point, dans l'attente de nouvelles consultations entre les membres, le Secrétariat et les candidats ; un avis sera remis d'ici la cinquantième session du CRGA, en 2020. Deuxièmement, la nomination du prochain Directeur général a été débattue lors d'une séance à huis clos, et le CRGA a adressé à la Conférence sa recommandation à cet égard.

42. Les informations ci-après ont en outre été communiquées à la Conférence.

i. Le CRGA a adopté les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2017, en notant qu'ils ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public.

ii. Le CRGA a été informé des mesures actuellement prises par la CPS pour consolider sa situation financière, en particulier de la nette amélioration de l'exécution des projets au sein de l'Organisation, ainsi que de la progression des taux moyens de recouvrement des redevances administratives. Le CRGA a notamment noté que la CPS avait enregistré un excédent budgétaire en 2018, et que l'Organisation disposait désormais de réserves suffisantes pour couvrir les dépenses courantes pendant trois mois.

iii. Le Président du Comité d'audit et des risques a présenté le rapport du Comité élaboré à l'intention du CRGA afin de rendre compte de l'action menée par ledit comité au cours des 12 derniers mois. Il s'est félicité de la nette amélioration de l'exécution des projets au sein de l'Organisation, ainsi que de la progression des taux moyens de recouvrement des redevances administratives. Ces constatations, associées à un contrôle rigoureux des dépenses, permettent d'établir des prévisions plus optimistes de la situation financière globale de la CPS. Le CRGA s'est penché sur les deux modifications qu'il était proposé d'apporter à la Charte du Comité d'audit et des risques, à savoir inviter le Directeur général à assister aux volets pertinents des réunions du Comité d'audit et des risques, ainsi qu'ajouter une disposition concernant l'autorisation d'absence des membres du Comité.

iv. Le Secrétariat a présenté un examen de l'exécution financière du budget rectificatif pour l'exercice 2019 à la fin du premier trimestre (clos au 31 mars 2019). Après examen détaillé, et conformément à la recommandation formulée par le Comité d'audit et des risques et le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique, le budget rectificatif de l'exercice 2019 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2018.

v. Le Secrétariat a apporté plusieurs éclairages sur la viabilité financière à long terme de la CPS, et a notamment fait un point sur le processus budgétaire pour l'exercice 2020 et sur l'examen en cours des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes. Il a suggéré une procédure afin d'accroître la participation des membres aux questions des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, avec la constitution de groupes de travail à cet effet. Le CRGA a décidé que le projet de budget 2020 serait adopté lors d'une session extraordinaire de la Communauté du Pacifique, qui sera organisée en marge de la réunion du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum qui se tiendra d'ici fin 2019. Il a en outre approuvé la création de deux groupes de travail ad hoc chargés, d'une part, de mener des consultations auprès des membres au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et, d'autre part, de formuler des recommandations détaillées sur ces deux éléments au CRGA en 2020.

vi. Le CRGA a apporté son appui à une proposition du Secrétariat, à savoir que la CPS engage des démarches en vue de se prévaloir de la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail pour le règlement des litiges ayant trait aux ressources humaines, à la suite de consultations appropriées du personnel, compte tenu des problèmes rencontrés en Nouvelle- Calédonie (pays hôte de la CPS) concernant la compétence en matière de droit du travail.

43. Le Directeur général présente à la Conférence des informations sur la décision de déplacer la session annuelle du CRGA du mois de juin au mois de novembre, afin de faire coïncider la tenue de ces réunions de gouvernance avec l'établissement du budget pour l'exercice à venir, l'objectif étant de pouvoir échanger de manière approfondie sur le budget.

44. La Conférence adopte les recommandations adressées par le CRGA, telles qu'énoncées dans la lettre du Président du CRGA 49 au Président de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFÉRENCE 2021 – LIEU, PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

45. Le Directeur général fait le point sur les pratiques qui s'appliquent généralement pour déterminer le lieu de la Conférence, l'usage voulant que celle-ci soit organisée au siège de la CPS, à Nouméa, pour des raisons de coûts. La Conférence note avec gratitude l'offre faite par Vanuatu d'accueillir la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2021, et convient que la CPS poursuivra les échanges engagés avec Vanuatu autour de cette proposition, en particulier au sujet des questions budgétaires. Conformément aux dispositions

figurant dans le Règlement intérieur de la Conférence de la Communauté du Pacifique concernant l'ordre d'attribution des fonctions de présidence et vice-présidence de la Conférence, la vice-présidence sera assurée par la Nouvelle-Zélande.

46. La Conférence :

i. convient que la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendra en novembre 2021, à Vanuatu ; et

ii. convient que le Secrétariat examinera et arrêtera les modalités pratiques en concertation avec le Gouvernement de Vanuatu.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – EXAMEN DE LA RECOMMANDATION DU CRGA 49

[séance à huis clos réservée aux membres]

47. La Conférence convient d'accepter la recommandation formulée par le CRGA réuni en sa quarante-neuvième session concernant la nomination du prochain Directeur général de la Communauté du Pacifique.

48. Le Président rend compte à la Conférence, en séance plénière, de l'issue des débats tenus lors de la séance à huis clos de la Conférence au sujet du prochain Directeur général de la Communauté du Pacifique. Le Président adresse ses félicitations à M. Stuart Minchin, dont la candidature a été retenue pour le poste de Directeur général de la Communauté du Pacifique.

49. Le Président adresse ses remerciements aux candidats présélectionnés, en particulier à M. Cameron Diver et à Mme Audrey Aumua, les deux directeurs généraux adjoints actuellement en poste au sein de l'Organisation.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE

50. La Conférence salue le travail accompli au cours de la quarante-neuvième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations tenue au siège de la CPS du 18 au 20 juin 2019, sous la présidence avisée de Palau, et :

i. adopte la Déclaration ministérielle de la Conférence de la Communauté du Pacifique, intitulée : Sciences océaniques : un avenir durable pour notre Pacifique bleu (annexe A) ; et

ii. décide de transmettre le projet de conclusions de la Conférence à tous les membres en vue d'une adoption hors session, en indiquant que l'absence de

commentaires vaut acceptation ; les présentes conclusions ont été dûment adoptées hors session le 19 juillet 2019.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE

51. Le Président, au nom de la Conférence, adresse ses remerciements au Directeur général, M. Colin Tukuitonga, pour son dévouement et son leadership remarquables tout au long de ses six années à la tête de l'Organisation. Le Président tient à souligner les nombreux sacrifices auxquels a consenti M. Tukuitonga en assurant la direction de la grande organisation régionale qu'est la Communauté du Pacifique, ainsi que le travail considérable qu'il a accompli pour améliorer l'Organisation et œuvrer dans l'intérêt des populations de la région. Dans leurs interventions, les membres abondent dans le sens du Président et adressent à M. Tukuitonga tous leurs vœux de réussite dans ses futures entreprises.

52. M. Tukuitonga remercie le Président, les membres, l'équipe de direction et le personnel de la Communauté du Pacifique, ainsi que sa famille, et précise que c'est avec grand honneur et plaisir qu'il a servi l'Organisation et les peuples du Pacifique.

53. Le Président clôt la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique.

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA 49)

Présidence :	Mme Faustina K. Rehuher-Marugg Ministre d'État Palau
Vice-Présidence :	Mme Lucy Bogari Haute-commissaire Haut-Commissariat de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Fidji Papouasie-Nouvelle-Guinée

ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA 49)

1. Ouverture officielle de la quarante-neuvième session du CRGA
2. Rapport du Directeur général
3. Partenariats innovants
4. Points récurrents de l'ordre du jour :
   - 4.1 Rapport du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement, sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement
   - 4.2 Point sur le Dialogue de haut niveau sur la jeunesse – Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse
5. Suivi du Plan stratégique et présentation des résultats de la Communauté du Pacifique
6. Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique
   - 6.1 Cohérence institutionnelle et coordination au sein du CORP
   - 6.2 Évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020
7. Rapports de la direction opérations et gestion
   - 7.1 Rapport du comité d'audit et des risques
   - 7.2 États financiers vérifiés de l'exercice 2018
   - 7.3 Examen de la performance financière en 2019 fondé sur le budget approuvé pour l'exercice 2019
   - 7.4 Viabilité financière et point sur l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes
   - 7.5 A. Rapport relatif aux ressources humaines
   - 7.5 B. Informations sur les modifications apportées au Règlement du personnel
   - 7.6 Rapport relatif aux rémunérations
8. Demandes de statut d'observateur permanent
9. Cinquantième session du CRGA – Lieu, présidence et Vice-présidence
10. Questions diverses
11. Évaluation de la quarante-neuvième session du CRGA
12. Déclarations des observateurs
13. Recrutement du Directeur général (séance à huis clos réservée aux membres)
14. Adoption des décisions du CRGA

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES DÉBATS

Pour chaque point à l'ordre du jour, on trouvera le chapeau approuvé en séance et composé d'un ou de plusieurs paragraphes, les principaux points soulevés par les délégués lors des débats et les décisions correspondantes adoptées par le CRGA.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE OFFICIELLE DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA

Résumé

1. La quarante-neuvième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 18 juin 2019 au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Palau préside cette session et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en assure la vice-présidence. Y sont représentés l'Australie, les Îles Cook, les États-Unis d'Amérique, les Fidji, la France, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Pitcairn, la Polynésie française, les Îles Salomon, le Samoa, Tokelau, les Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna. Sont aussi présents des observateurs et des partenaires, dont la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Haut-Commissariat du Royaume-Uni aux Fidji, le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et l'Union européenne (UE).

Ouverture

2. Le Président de séance et directeur par intérim du bureau des affaires étrangères et du commerce de Palau, M. Jeffrey Antol, ouvre la session.

3. Le représentant de Kiribati et Haut-commissaire de Kiribati aux Fidji, M. David Teaabo, prononce la prière d'ouverture.

4. Le Président expose succinctement les points dont est saisi le CRGA réuni en sa quarante-neuvième session.

5. Le Directeur général souhaite la bienvenue aux membres, aux partenaires et aux autres acteurs présents, les remerciant de leur participation à la réunion. Il souligne que la CPS appartient à ses membres et que la mission du Secrétariat consiste à mettre en œuvre les décisions prises par ces derniers et à en faire rapport. Il remercie les agents de la CPS pour le dévouement dont ils ont fait montre pour organiser l'imposante logistique de la session et met en avant leur engagement plus large envers l'Organisation, comme attesté par l'enquête sur l'engagement du personnel.

Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité adopte en l'état l'ordre du jour proposé, actant la motion soumise en ce sens par la Nouvelle-Zélande.

Désignation des membres du comité de rédaction

7. Le CRGA constitue son comité de rédaction, lequel est composé de l'Australie, des Îles Cook, des États-Unis d'Amérique, de Kiribati, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, du Samoa et des Tonga, et est présidé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résumé

8. Le Directeur général présente son rapport et fait observer les points ci-après :

   i. La CPS a amélioré ses perspectives financières et affiche aujourd'hui une position solide, après une période difficile.

   ii. L'Organisation a bien avancé dans l'exécution du programme de changement et de transformation approuvé en 2015 et s'attache à présent à redéfinir ses priorités. La CPS a récemment fait évaluer ses équipes dans le but d'en améliorer la performance. Elle consolide actuellement ses activités afin de répondre aux priorités des membres. Le processus de changement et de transformation est à l'œuvre depuis plusieurs années, l'objectif global étant d'instaurer une véritable culture d'unité au sein de l'Organisation (« Une seule CPS ») – couvrant l'ensemble des opérations de la CPS, notamment le processus de priorisation, la programmation intégrée, la pérennité financière, les processus consolidés de suivi-évaluation et d'établissement de rapports, les politiques de gestion des ressources humaines et les questions concernant le personnel – de sorte qu'elle conserve son utilité et continue de mener à bien les activités jugées importantes par les membres. Le Directeur général souligne les difficultés associées à la répartition de l'Organisation en différents groupes dans la région et au maintien de la cohérence institutionnelle, mais des progrès sont à noter.

   iii. L'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2016–2020 s'est achevée en 2018, et les travaux de planification pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique ont démarré. L'exercice de présentation des résultats est désormais bien ancré dans la culture de la CPS. Le Directeur général prend note de l'évaluation indépendante à mi-parcours de la performance de la CPS au regard du Plan stratégique. Il souligne que l'évaluation a livré des conclusions favorables, des progrès étant enregistrés dans de nombreux domaines du Plan stratégique, en particulier l'assistance technique et le renforcement des capacités au profit des membres. Il ressort de l'évaluation qu'il existe une volonté de voir la CPS affecter davantage d'agents dans les pays membres, une ambition que partage le Directeur général et qu'il serait plus facile de concrétiser si des financements étaient mobilisés.

   iv. Les membres du personnel aiment travailler pour la CPS ; le taux d'engagement des agents est élevé et plus de 90 % d'entre eux sont attachés à la mission de l'Organisation et croient en son action. La qualité du personnel y est jugée exceptionnelle. L'évaluation a mis en évidence plusieurs points à améliorer, à savoir la rétribution et la reconnaissance, ou la communication et la collaboration. Ce sont des points sur lesquels travaille déjà l'Organisation.

   v. La CPS est de mieux en mieux à même de promouvoir ses activités et ses réalisations. Le Directeur général mentionne l'amélioration de la communication, de la visibilité et de l'engagement, rendue possible par l'augmentation des financements et le recrutement d'un Directeur de la communication. Le site Web de la CPS a été remanié et la communication interne a été améliorée.

   vi. L'étude que le Secrétariat a commandée à l'Université du Queensland, intitulée « SPC Futures », a montré que la CPS bénéficiait d'un appui sans réserve et universel. On peut y lire que « sans la CPS, la région Pacifique se trouverait confrontée à des perspectives beaucoup plus sombres ». L'étude a confirmé le rôle unique de la CPS et mis en évidence que les membres apprécient clairement le travail de certains de ses services de plus petite taille, en particulier l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et la Division statistique pour le développement. Comme on pouvait quelque peu s'y attendre, les réponses des membres

évoquent une structure cloisonnée. Cependant, cette perception n'est pas en phase avec la réalité, car l'Organisation a évolué, adoptant un mode de planification et de fonctionnement interdivisions pour nombre de ses activités.

vii. L'architecture régionale des différentes organisations océaniennes n'est pas propice à une collaboration efficace et doit être examinée plus avant. Les rôles et les mandats confiés aux organisations régionales ne sont pas clairement définis et se recoupent – le secteur du changement climatique en est une bonne illustration. Cela dit, dans d'autres domaines tels que la pêche, les organisations travaillent en bonne intelligence et se complètent. Les organisations régionales obtiennent de bons résultats au vu des financements modestes qu'elles reçoivent, soit environ 6 % du total de l'aide internationale au développement. Le Directeur général estime que le nombre de réunions organisées dans la région est excessif, en particulier si l'on tient compte des temps de déplacement des participants. À de nombreux égards, la CPS contribue à améliorer la qualité de vie dans la région, notamment dans les secteurs de la santé publique et de l'éducation, mais les progrès accomplis ne sont pas aussi rapides que le Secrétariat l'espérait. Un nombre élevé d'organismes aux intentions nobles sont présents dans la région, ce qu'il convient de saluer, mais cela entraîne inévitablement une situation de concurrence pour l'accès à l'aide d'un petit groupe de bailleurs de fonds. Bien plus que les organisations internationales, les organisations régionales doivent rendre directement des comptes aux pays membres, et le Directeur général encourage les bailleurs à continuer de leur apporter leur soutien. Le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique constitue un document de référence de qualité, mais il n'est pas suffisamment détaillé. L'instauration d'une nouvelle culture au sein de l'Organisation (« Une seule CPS ») est en bonne voie, mais il convient d'en faire davantage. Le Directeur général signale que la CPS exerce ses activités dans un environnement difficile, et qu'un changement de configuration pourrait être favorable à l'Organisation.

viii. S'agissant de la priorisation, la CPS intervient dans 27 secteurs, ce que l'on pourrait considérer comme une gageure, car il peut être difficile d'être efficace partout à la fois, mais il souligne que l'on peut aussi y voir un atout. Toutefois, consciente que les ressources disponibles sont limitées, l'Organisation a entrepris d'affiner la manière dont elle fixe ses priorités, ces dernières étant réexaminées régulièrement dans le cadre de ses activités habituelles. La CPS est ainsi mieux à même de définir et de développer des pôles d'excellence de niveau mondial, ainsi que les secteurs où elle est idéalement placée pour fournir des biens publics régionaux. La surveillance de la santé publique, l'évaluation et la qualité de l'enseignement, les sciences halieutiques, la statistique et le Centre d'études des cultures et des arbres du Pacifique sont autant d'exemples de biens publics régionaux fournis par la CPS. Un nouveau cycle de programmation par pays est en cours et plusieurs programmes-pays sont déjà établis.

ix. Le financement pérenne de l'Organisation figure depuis 2014 au rang des priorités du Secrétariat, qui s'est employé à examiner de façon systématique les questions soulevées dans ce cadre durant les trois à quatre dernières années. Ces efforts se sont révélés payants puisqu'en 2018, la CPS a enregistré un excédent budgétaire. Le problème des dépenses inéligibles au titre de la réglementation européenne est en grande partie résolu, et une Unité gestion de projet a été mise en place pour atténuer ce type de risques à l'avenir. Si la CPS a su redresser ses finances, elle doit néanmoins repenser son modèle de financement. Les fonds projet, bien qu'ils soient appréciés, limitent la marge de planification, de souplesse et d'innovation de l'Organisation. Le Directeur général incite les bailleurs à privilégier, dans la mesure du possible, les financements par programme, en lieu et place des financements par projet. Il fait également observer qu'alors que la CPS connaissait des difficultés financières, elle n'a pas demandé d'augmentation des contributions aux membres et a su maintenir son offre de services au même niveau. Cette année, toutefois, les membres sont saisis d'une proposition relative aux subventions spéciales des pays hôtes et aux contributions statutaires.

x. L'épineuse question des arriérés demeure : les membres s'acquittent pour la plupart de leurs contributions dans les temps, mais quelques-uns accusent généralement des retards de paiement. Le CRGA a approuvé la politique à appliquer en cas d'arriérés de contributions, et celle-ci est à présent en vigueur.

xi. Le Directeur général remercie tous les bailleurs de fonds et les partenaires. Il mentionne l'Australie et la Nouvelle-Zélande, deux membres fondateurs importants, et se félicite des nouveaux accords conclus avec la Nouvelle-Calédonie et la République française, ainsi que des nouveaux financements accordés par les gouvernements de la Norvège et de la Suède. Il fait également observer que la GIZ est pour la CPS un partenaire de longue date, dont le rôle est inestimable. Enfin, le Directeur général note avec satisfaction qu'une importante enveloppe financière a été obtenue au titre du onzième Fonds européen de développement (11e FED), ce qui constitue une réalisation majeure.

Débat en plénière

9. La Papouasie-Nouvelle-Guinée remercie le Directeur général pour son rapport. Elle souscrit sans réserve aux points clés qu'il y aborde. S'agissant de l'architecture régionale, la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que les différentes organisations doivent se concentrer sur leurs avantages comparatifs stratégiques respectifs. Elle juge excellente la démarche de programmation par pays et se dit favorable à la présence de la CPS dans les pays membres.

10. Les Îles Salomon remercient le Directeur général pour sa conduite de l'Organisation et la situation financière favorable dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. La délégation se félicite de l'honnêteté du rapport et appelle les partenaires à placer leur confiance dans l'Organisation, notamment en lui accordant des fonds programme. Les Îles Salomon demandent si le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) est un sous-comité permanent du CRGA. Elles s'enquièrent aussi de la relation qu'entretient la CPS avec l'Université du Pacifique Sud (USP) et de la possibilité de renforcer les liens entre les deux organisations.

11. La Polynésie française remercie le Directeur général pour son action au cours des six dernières années. Le représentant souhaite que soit reprécisé ou expliqué à l'ensemble des membres le point concernant le changement de calendrier, car certains n'étaient pas là ou peuvent ne pas avoir pris note des conséquences de ce changement. Par ailleurs, il soutient depuis toujours l'idée que la Communauté du Pacifique est une grande famille et déplore à cet égard l'absence récurrente des Territoires américains aux sessions du CRGA. Sa troisième remarque concerne l'architecture régionale. La dernière grande restructuration a conduit à l'intégration de la SOPAC et de l'EQAP dans une grande CPS. Il se demande si la volonté serait désormais de fusionner la CPS et le PROE à des fins d'harmonisation et d'efficacité.

12. Les Tonga remercient le Directeur général pour son rapport et son rôle à la tête de l'Organisation. Les Tonga remercient aussi la CPS pour son soutien à l'occasion de l'élection du ministre tongien de la Santé au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ce qui permettra au Pacifique de continuer d'y faire entendre sa voix avec vigueur. Les Tonga notent également avec gratitude les autres domaines dans lesquels la CPS œuvre à leurs côtés.

13. La Nouvelle-Zélande félicite le Directeur général de la façon dont il dirige la CPS. Elle estime que l'un des principaux rôles des organisations régionales est d'offrir des biens publics régionaux, un point que le Directeur général a d'ailleurs évoqué dans son rapport. Parfois, il incombe aux membres de prendre des décisions qui sont dans l'intérêt de la région tout entière, sans forcément servir les intérêts de leur propre pays. La CPS joue un rôle important, en ce qu'elle met à disposition des données scientifiques et améliore l'articulation entre science et action publique dans la région. En ce qui concerne les rôles des différentes organisations, la Nouvelle-Zélande se demande si la CPS ne devrait pas simplement se

charger du volet scientifique et laisser les autres organisations travailler sur les questions de politique générale, par exemple dans le secteur du changement climatique (bien que la délégation reconnaisse qu'une grande partie des travaux scientifiques dans ce domaine sont réalisés en dehors de la région).

14. La France remercie très chaleureusement le Directeur général pour son excellent rapport et, plus généralement, pour toutes les qualités de vision et de leadership dont il a fait preuve pendant son mandat et dans la rédaction de ce rapport, ainsi que pour la rigueur managériale qu'il a apportée à la Communauté du Pacifique. La France souscrit au diagnostic du Directeur général : la CPS de 2019 est une organisation en bon état, qui a renforcé son rayonnement en tant que principale organisation scientifique et technique de la région, et qui joue, plus que jamais, un rôle reconnu dans les enceintes multilatérales, peut-être un peu encombrées, sur les enjeux de développement durable au service des peuples du Pacifique. La France salue particulièrement l'effort de redressement budgétaire, parfois douloureux, qui a permis à la CPS de s'inscrire dans une dynamique de projets régionaux structurants, à l'écoute des besoins de tous ses membres et dans la ligne du Plan stratégique en cours. Sa délégation salue en outre le renouvellement des processus d'évaluation externes et internes qui s'inscrivent dans la démarche « Une seule CPS ». Le représentant tient à rappeler que la France est attachée à la présence du siège de la Communauté du Pacifique à Nouméa, qui est un motif de fierté, tout en ayant pleinement conscience de l'excellent travail accompli par la CPS dans son pôle de Suva. Le représentant termine en rappelant l'attachement profond de la France au bilinguisme de la CPS, qui ne doit pas être considéré comme un simple bilinguisme statutaire, mais comme un bilinguisme vivant, qui contribue à la diversité de la région Pacifique.

15. La Nouvelle-Calédonie remercie le Directeur général pour ce rapport très détaillé qui est complémentaire du Rapport de résultats de la CPS. Les divisions réalisent un travail technique d'importance pour les membres, et les programmes-pays sont réellement un outil flexible extrêmement utile pour les membres. La Nouvelle-Calédonie se félicite de la récente signature du programme-pays entre le Territoire et la CPS, ainsi que de la montée en puissance des projets européens ouverts aux Territoires et gérés par la CPS en co-délégation avec le PROE sur les thèmes biodiversité et changement climatique. La Nouvelle-Calédonie note les réformes réalisées par la CPS dans le domaine institutionnel – politique de viabilité financière, accréditation comme agence de mise en œuvre du Fonds vert pour le climat, nouvelle politique de ressources humaines – et précise que différents signes, tels que la politique RSE, prouvent que la CPS sait s'adapter aux défis actuels. La Nouvelle-Calédonie salue la participation active de la CPS à la réalisation des objectifs de développement durable, puis revient sur un point abordé par le Directeur général : la multiplication des acteurs et la raréfaction des ressources, qui doivent conduire les acteurs du développement à travailler mieux ensemble et en bonne intelligence, à ne pas être redondants et à se focaliser sur leurs domaines d'excellence ; c'est à ce prix que le Pacifique progressera sur la voie d'un développement durable. En tant que pays hôte du siège de l'Organisation, la Nouvelle-Calédonie accompagnera la CPS dans la poursuite de ses réformes afin qu'elle demeure une organisation régionale technique et scientifique d'excellence.

16. Le Directeur général remercie les délégations pour leurs paroles aimables et encourageantes.

    i. En réponse à la question des Îles Salomon, il explique que la CPS a conclu un protocole d'accord avec l'USP, qui a été reconduit l'an dernier. Il précise que l'EQAP est un sous-comité permanent du CRGA, investi de responsabilités diverses, dont la supervision de l'accréditation des qualifications.

    ii. S'agissant de l'intervention de la Polynésie française, il explique que les sessions du CRGA avaient été avancées de novembre à juin à l'issue d'une évaluation de la gouvernance de l'Organisation. Le nouveau calendrier a engendré certains problèmes dans l'établissement des budgets, car l'information budgétaire n'est pas disponible en juin ; c'est pourquoi il est proposé de décaler les sessions plus tard dans l'année. Il fait observer

que les Îles Mariannes du Nord et les Samoa américaines ont peiné à collaborer pleinement avec la CPS, bien que cette dernière ait multiplié les contacts avec ces deux territoires américains. Il remercie les Tonga et la Nouvelle-Zélande de leurs observations.

iii. Revenant sur la question de la Nouvelle-Zélande relative au changement climatique, il souligne qu'une grande partie des travaux scientifiques est réalisée par d'autres acteurs, au sein et en dehors de la région. Il fait remarquer que le Centre océanien sur le changement climatique, hébergé par le PROE, offre l'occasion de réfléchir aux rôles et responsabilités de chacun dans la région.

iv. Il remercie la France de son soutien indéfectible et du dialogue permanent qu'elle entretient avec l'Organisation, et, s'adressant à la Nouvelle-Calédonie, il prend note de la question de savoir si la CPS soutient suffisamment l'innovation.

17. Vanuatu félicite le Président et la Vice-présidente du CRGA, et remercie le Directeur général pour son rapport. Vanuatu a signé son programme-pays avec la CPS en décembre 2018, devenant le premier pays du Pacifique à se doter d'un tel programme ; c'est un processus et un résultat dont le pays se félicite. Vanuatu accueille un bureau régional de la CPS et bénéficie d'une collaboration accrue avec l'Organisation, mais aussi avec d'autres partenaires.

18. Le Samoa remercie le Directeur général pour son rapport et salue le travail de la CPS. Il souligne la complexité croissante de la scène régionale, où se multiplient les stratégies, les plans et les nouveaux partenariats. Il indique qu'il est urgent de hiérarchiser les priorités et d'améliorer les modalités d'engagement.

19. Kiribati remercie le Directeur général d'avoir livré le fruit de sa réflexion avec audace et honnêteté, et se dit favorable au déplacement des sessions du CRGA au mois de novembre. Pour instaurer la culture « Une seule CPS », une collaboration plus efficace s'impose entre Kiribati, la CPS et les membres.

20. Tuvalu salue les réalisations et la conduite de la CPS, et remercie l'Organisation de l'assistance technique qu'elle lui a apportée, en particulier en vue de son accréditation auprès du Fonds vert pour le climat. Tuvalu est favorable au changement de calendrier des sessions du CRGA, mais fait remarquer que le mois de novembre sera particulièrement chargé.

21. Pitcairn adresse ses remerciements au Directeur général, notamment pour les efforts qu'il a déployés afin de redresser la situation financière de la CPS.

22. Le Directeur général se demande s'il n'est pas possible de mieux répondre aux besoins et aux priorités de la région. L'évaluation à mi-parcours a révélé que la CPS exerçait ses activités sans être sujette aux influences géopolitiques de la région. Si c'est là tout l'intérêt d'avoir une organisation apolitique, la CPS pourrait réfléchir davantage à la façon dont ces influences modifient les priorités et les besoins plus larges de la région.

23. Le Secrétariat informe le CRGA de la création de la Conférence régionale des ministres des Pêches, qui se tiendra tous les ans. Les directeurs des pêches ont proposé, lors de leur dernière Conférence, de se réunir chaque année et non tous les deux ans, et de mettre cette proposition à l'essai pendant deux ans. Le Secrétariat a entrepris de présenter cette proposition au CRGA pour approbation et note que des financements supplémentaires ont été alloués à cet effet par l'Australie pour une période de deux ans.

24. L'Australie apprécie l'honnêteté et la franchise dont a fait preuve le Directeur général dans son rapport et note qu'alors qu'il s'apprête à quitter ses fonctions, il laisse en héritage une organisation bien mieux lotie qu'à son arrivée. L'Australie réaffirme qu'elle est favorable à la tenue de sessions annuelles de la Conférence des directeurs des pêches, admettant une exception au mouvement général tendant vers une diminution du nombre de réunions.

25. Les Îles Salomon prennent note des coûts associés à l'organisation de sessions annuelles et de la question de savoir si ce mécanisme pourra être maintenu au-delà des deux années financées par l'Australie. Il est pris note du fait que la session se tiendra à la suite de la Conférence régionale des ministres des Pêches.

Décisions

26. Le CRGA :

    i. prend note des points clés touchant aux opérations et aux activités de la CPS en 2018 et des principales réalisations accomplies ;

    ii. approuve le changement de calendrier des sessions annuelles du CRGA et de la Conférence à novembre ; et

    iii. valide la proposition formulée par les directeurs des pêches en faveur de la tenue annuelle de leur Conférence, au siège de la CPS, cette fréquence étant appliquée à titre expérimental pendant deux ans.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – PARTENARIATS INNOVANTS

Résumé

27. Le Secrétariat rend compte de l'état d'avancement du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO). Les participants à la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique ont approuvé la création en deux temps du CCPSO. La première phase consiste à mettre sur pied un centre virtuel, destiné par la suite à devenir un pôle d'excellence scientifique et une plateforme régionale de connaissance et d'information pour les sciences océaniques dans toute la région. La CPS a presque terminé la première phase : la structure de gouvernance est en place, l'expertise et les services liés à l'océan sont cartographiés et le plan d'activité est adopté. La CPS s'oriente à présent vers la seconde phase.

28. Le Secrétariat explique que le CCPSO vise à la fois à créer de l'innovation scientifique et à rassembler les différents secteurs liés aux sciences océaniques au sein d'une même plateforme accessible, qui fournira des informations intégrées pour le Pacifique. Le CCPSO est créé à cheval sur plusieurs divisions de la CPS, en particulier la Division géosciences, énergie et services maritimes, la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins et le Programme durabilité environnementale et changement climatique (DECC). L'objectif défendu par le CCPSO et les 72 chercheurs et techniciens qui œuvrent sous sa bannière est de rendre accessible des informations scientifiques diversifiées et pleinement intégrées, et de les mettre au service des pays membres de la CPS. Le travail accompli à ce jour est illustré à l'aide de quelques exemples pratiques. Au-delà de la logique de décloisonnement de la CPS, le CCPSO permet de fédérer les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) qui interviennent dans le domaine des sciences océaniques.

29. Le Secrétariat affirme que les partenariats sont importants et qu'il les choisit avec stratégie, privilégiant les associations les plus pertinentes et les mieux adaptées au contexte océanien. Il est important de soutenir les pays sur la question de la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dossier auquel la Division ressources terrestres contribue de manière directe. Le site Web du CCPSO est accessible depuis le site de la CPS et est intégré à la Plateforme de données océaniennes.

Débat en plénière

30. Les Îles Salomon soulèvent deux questions clés, celles de la souveraineté et de la cartographie des zones côtières. Elles font remarquer que les fonds marins suscitent un intérêt considérable et qu'il est nécessaire de retranscrire ces enjeux importants dans les recommandations.

31. La Nouvelle-Calédonie estime que ce centre constitue une belle initiative et illustre la volonté de la CPS de travailler de manière transversale. Elle s'interroge sur le modèle de financement du Centre et demande des éclaircissements sur les missions de celui-ci. Elle note la pertinence du lien fait avec la Commission océanographique internationale et tient par ailleurs à informer les membres des travaux menés par l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne (OCTA) sur les politiques publiques liées à l'océan dans les PTOM et sur les possibilités de croissance bleue dans ces territoires insulaires.

32. Vanuatu remercie la CPS pour le soutien qu'elle lui a apporté au cours de l'élaboration de sa politique nationale sur les océans, et salue le rôle du CCPSO. La délégation souligne que ce dernier joue un rôle clé d'intégration des sciences et des services, et s'enquiert de la façon dont les données du Centre sont coordonnées avec celles des pays, de façon à garantir qu'elles puissent être exploitées, par exemple par les services nationaux de la statistique.

33. Kiribati demande si un cadre de partenariat sera établi et si cela apparaîtra dans les recommandations.

34. Le Secrétariat répond que la CPS est à pied d'œuvre sur le dossier de la délimitation maritime et recherche des moyens de faire avancer les demandes d'extension du plateau continental, compte tenu de leur importance critique pour les États et Territoires insulaires océaniens. Concernant le financement du CCPSO, le modèle retenu sera hybride et est déjà alimenté par quelques fonds programme. Les partenariats sont en effet importants, tant et si bien que le CCPSO s'emploie à recenser les meilleurs partenariats stratégiques et consultera les membres à cet égard. Les énergies marines et les ressources minérales profondes font partie du mandat du CCPSO, mais le Centre ne compte aucun projet en cours dans ces domaines. Gage de leur accessibilité et de leur exploitabilité, toutes les données seront disponibles sur la Plateforme de données océaniennes.

35. S'agissant de la souveraineté, les Îles Salomon expriment à nouveau leurs inquiétudes.

36. Les États-Unis posent des questions sur la stratégie régionale de gestion des données qui seront requises pour la deuxième phase du CCPSO. La délégation note qu'outre les organisations membres du CORP, il existe d'autres groupes pertinents dans la région, qui recueillent déjà des données sur l'océan. Elle se fait l'écho des observations de Kiribati relatives à l'importance des partenariats et, tout comme la Nouvelle-Calédonie, convient qu'il est essentiel d'obtenir des financements durables pour le CCPSO.

37. Le Président invite les membres à approuver les recommandations. Il en est ainsi décidé.

Décisions

38. Le CRGA :

    i. prend note des progrès réalisés dans la mise en service du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO) ;

    ii. prend acte du bon déroulement de la première phase d'établissement du Centre ;

    iii. demande au Secrétariat de poursuivre le développement du Centre en tant que plateforme régionale de programmation pluridisciplinaire, multisectorielle, intégrée et innovante axée sur les sciences océaniques, afin de soutenir les membres dans leur rôle de dépositaire des ressources océaniques ; et

    iv. donne instruction au Secrétariat d'établir un dispositif permettant de clairement définir le rôle des différents partenariats noués et consolidés par le CCPSO en sa qualité de plateforme régionale, et d'en assurer le suivi.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – POINTS RÉCURRENTS DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU CONSEIL OCÉANIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Résumé

39. La Directrice générale adjointe (Suva) expose les conclusions de la quatrième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), organisée en mars 2019. Le PBEQ est un sous-comité du CRGA chargé de diriger le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP). Les membres débattent notamment des principaux éléments suivants :

    i. la publication prochaine des résultats de l'édition 2018 de l'Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul (PILNA) (lors de la réunion du comité de pilotage PILNA qui précède celle du PBEQ) ;

    ii. les résultats obtenus en 2018 par l'EQAP ;

    iii. le rôle de l'EQAP dans le domaine des qualifications ;

    iv. le nouveau plan d'activité de l'EQAP pour la période 2019–2022 ;

    v. le rôle de l'EQAP dans la mise en œuvre du nouveau Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique ; et

    vi. la méthode de traitement des demandes des pays appliquée par l'EQAP en 2019.

40. Les principales décisions prises à l'occasion de la réunion du PBEQ visent quatre grandes catégories : présentation des résultats par le biais du PBEQ afin de recueillir des informations plus approfondies sur les effets ; adoption du plan d'activité et du programme de travail de l'EQAP ; approbation sans réserve de la nouvelle méthode de programmation par pays ; et adoption des activités prévues au titre du cadre régional. La Directrice générale adjointe décrit la façon dont le plan d'activité de l'EQAP s'aligne sur le cadre régional, le plan s'articulant autour de trois objectifs à visée externe et d'un quatrième objectif axé sur les activités du Programme.

41. La Directrice générale adjointe (Suva) souligne le travail novateur réalisé par l'EQAP dans le domaine des micro-qualifications. De nombreuses formations courtes sont organisées dans la région, mais la participation à celles-ci ne confère aucun titre formel ; la CPS a donc mis au point ces micro-qualifications, conçues pour répondre à un besoin précis, à partir d'un ensemble de compétences spécifiques. À ce jour, l'EQAP a élaboré trois micro-qualifications, et il est probable que ce mode de formation gagne en importance à l'avenir. Les micro-qualifications aident en effet les employeurs à reconnaître les compétences de leur personnel et ouvrent la voie à des apprentissages et à des qualifications plus poussés.

42. Le Secrétariat souhaite attirer l'attention du CRGA sur le vif intérêt que les pays et les partenaires du développement portent au travail mené par l'EQAP dans le domaine des qualifications dans la région. Le PBEQ a demandé à l'EQAP de continuer d'œuvrer avec une large palette d'acteurs, issus tant du milieu de l'entreprise que du monde de l'éducation, afin de soutenir l'intensification des consultations et de la collaboration dans le domaine des qualifications, de l'assurance de la qualité, de la reconnaissance mutuelle et des micro-qualifications, autant de sous-éléments des qualifications conçues pour répondre à un besoin précis nécessitant une qualification spécifique. Les micro-qualifications ouvrent la voie à d'autres qualifications. Dans son rapport, le PBEQ note en outre que les besoins des pays membres sont très variables, certains États et Territoires disposant de services nationaux chargés des qualifications, et d'autres n'en possédant pas.

Décisions

43. Le CRGA prend note du rapport du PBEQ, tel que présenté, et :

    i. charge le Secrétariat de renforcer progressivement les capacités des pays à recueillir et à analyser en interne leurs données afin de réaliser leurs propres rapports de résultats ;

    ii. réaffirme l'importance des micro-qualifications pour la région, et donne instruction au Secrétariat de réfléchir aux moyens envisageables afin de passer de ces micro-qualifications à des ensembles de qualifications reconnus ; et

    iii. prend note de l'intérêt des membres francophones envers l'étude PILNA, et demande au Secrétariat de mettre au point un programme complet de cette étude en français, adapté aux contextes francophones.

POINT 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR – POINT SUR LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA JEUNESSE – CADRE OCÉANIEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

44. La Directrice générale adjointe (Suva) fait le point sur la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse 2014–2023 (ci-après le « Cadre jeunesse »). Le Secrétariat décrit l'action menée aux échelons national et régional pour aider les membres à orienter leur action en faveur des jeunes. Ce travail apportera un éclairage utile dans la perspective de l'évaluation à mi-parcours du Cadre jeunesse, prévue pour 2019–2020. Les jeunes de la région sont confrontés à de nombreux obstacles pour trouver des débouchés. Dans bien des pays, de plus en plus de jeunes sont déscolarisés ou sans emploi. Ils sont souvent exclus socialement et désinvestis au sein de la société. Il arrive fréquemment que leurs compétences et leurs qualifications ne soient pas jugées utiles sur des marchés du travail en pleine mutation, et les possibilités d'emploi comme les incitations économiques sont limitées. Le rôle de la CPS consiste notamment à mettre en œuvre le Cadre jeunesse pour tenter d'éliminer certains de ces obstacles. Grâce à une programmation intégrée par pays, elle fait en sorte que les jeunes soient pris en compte dans des secteurs tels que l'agriculture, la pêche et le changement climatique, et qu'ils puissent participer aux interventions menées.

45. Un groupe de travail régional présidé par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) s'est chargé d'établir le Rapport sur la situation des jeunes dans le Pacifique (State of Pacific Youth Report, disponible en anglais seulement), qui contient notamment un cadre conceptuel assorti d'indicateurs relatifs à la jeunesse dans le Pacifique et une analyse de la situation des jeunes dans la région. Au sein de ce partenariat interinstitutions, la CPS a pour rôle de veiller à ce que les initiatives ciblant les jeunes s'accordent avec les priorités du Cadre jeunesse et avec les ensembles d'indicateurs régionaux.

46. Le programme Youth@Work de la CPS, actuellement mis en œuvre aux Îles Salomon, sera prochainement transféré aux pouvoirs publics du pays. Ce programme, destiné aux jeunes sans emploi qui ne suivent pas d'études, mise sur l'établissement de liens et de collaborations avec d'autres initiatives menées dans la région, l'objectif étant de contribuer à résoudre certaines des difficultés auxquelles les jeunes Océaniens sont confrontés. Le programme propose des formations, crée des passerelles et ouvre la voie à la mise en place d'un processus de développement piloté par les jeunes, notamment dans les domaines de la santé et du changement climatique. L'extension à plus grande échelle du modèle Youth@Work doit permettre, par des moyens adaptés aussi bien socialement que culturellement, de créer des débouchés à la fois pour les jeunes aptes à travailler et pour les employeurs.

Débat en plénière

47. Kiribati note et reconnaît les compétences de l'EQAP, et estime important de transférer ces compétences aux membres, afin que le Programme devienne un organe de suivi et de coordination et que le travail technique puisse être assuré par les membres. Le pays souligne également l'importance des micro-qualifications et demande à ce que ces deux éléments figurent dans les recommandations.

48. Les États-Unis annoncent qu'ils financent plusieurs initiatives en faveur des jeunes en Océanie et soulignent que le Conseil des jeunes entrepreneurs va conclure un partenariat avec la CPS et le programme Youth@Work aux Îles Salomon.

49. La Nouvelle-Calédonie indique que l'EQAP est un programme d'intérêt majeur pour les populations du Pacifique. Le Territoire développe actuellement un Observatoire de l'éducation et est donc particulièrement intéressé par ce programme qui pourrait être d'une grande utilité dans le cadre du projet éducatif ; une déclinaison francophone du mécanisme PILNA pourrait être une piste de collaboration intéressante. La Nouvelle-Calédonie demande au Secrétariat s'il est possible de traduire en français le rapport sur la situation des jeunes dans le Pacifique de manière à pouvoir le communiquer à ses services jeunesse ; d'ici là, le résumé et les recommandations, qui sont de grande qualité pour orienter les politiques publiques, leur seront communiqués.

50. Le Samoa se fait l'écho des remarques de Kiribati, indiquant que les membres doivent en effet se charger eux-mêmes des questions d'éducation et de jeunesse, suivant le cadre fourni par la CPS.

51. Les participants prennent note des obstacles importants rencontrés par les jeunes de la région et se félicitent de l'important travail engagé par le Secrétariat dans ce domaine. Ils relèvent que les États océaniens doivent piloter les travaux, car ce secteur constitue une priorité absolue pour tous les pays. Le Secrétariat s'engage à examiner les recommandations proposées à l'aune des remarques formulées en séance et à présenter à nouveau les recommandations une fois qu'elles seront remaniées. Le Secrétariat prend note de la demande des membres francophones de voir traduire en français le Rapport 2017 sur la situation des jeunes dans le Pacifique.

52. La Présidente invite les membres à approuver les recommandations. Il en est ainsi décidé.

Décisions

53. Le CRGA :

    i. prend note des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse et de l'évaluation à mi-parcours du Cadre jeunesse prévue en 2019 et 2020 ;

    ii. invite le Secrétariat et les partenaires à prendre en considération la contribution majeure que les conclusions et les recommandations du Rapport 2017 sur la situation des jeunes dans le Pacifique peuvent apporter à l'amélioration des statistiques nécessaires à l'élaboration des politiques et des interventions en faveur de la jeunesse ; et

    iii. réitère l'appel lancé par le CRGA à sa quarante-huitième session en vue de la mobilisation de moyens supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre jeunesse, invite tous les membres à prendre la tête de la mobilisation des ressources en faveur du développement de la jeunesse et engage le Secrétariat à organiser des interventions régionales alignées sur le Cadre jeunesse.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Rapport du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique

54. La Présidente du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique expose le déroulement des réunions du sous-comité et la façon dont il examine la performance du Secrétariat au titre du Plan stratégique, ainsi que les résultats présentés dans le Rapport de résultats de la Communauté du Pacifique. Le sous-comité a préparé à cet égard un document de travail.

55. La Présidente du sous-comité indique que le sous-comité a pour rôle de faciliter la prise de décision à la fois pour la haute direction de la CPS et pour les dirigeants des pays de la région, dans un monde en rapide mutation, où interviennent de multiples acteurs et où les ressources humaines et financières sont limitées. Le sous-comité fournit des conseils et des orientations sur des sujets majeurs, comme la viabilité financière, l'évaluation de la performance de la CPS et les modalités d'intervention, notamment les programmes-pays et la programmation intégrée. Son objectif final est que les besoins des États et Territoires soient clairement identifiés de sorte que la CPS puisse y répondre par des actions de terrain de la manière la plus appropriée possible, dans un esprit de partenariat, de solidarité et de coopération. La Présidente remercie à cet égard tous ses collègues pour leur participation et leurs réflexions constructives. Elle précise que le travail réalisé conjointement par l'équipe SPAC et le sous-comité a permis d'améliorer la présentation des résultats, en se focalisant sur l'impact et en se détachant de descriptions assez statiques, au travers du Rapport de résultats qui a remplacé les rapports des directions souvent trop longs ou trop détaillés. Elle indique par ailleurs que le sous-comité a longuement réfléchi au processus qui permettrait de concevoir le prochain Plan en s'appuyant notamment sur les principes et sur les valeurs de la CPS et en étant le plus inclusif possible ; des recommandations dans ce sens sont donc présentées au CRGA. Elle termine en ajoutant qu'il convient de garder en mémoire que le changement prochain de direction apportera certainement de nouvelles visions stratégiques et qu'il faut donc conserver un processus souple.

56. Le Secrétariat décrit de manière synthétique le processus de présentation des résultats, ainsi que le format de plus en plus élaboré du Rapport de résultats. Outre le rapport lui-même et la version abrégée que constitue l'Aperçu des résultats, le Secrétariat a publié des morceaux choisis sur certains domaines clés. Le rapport peut être consulté en ligne sur la Plateforme de données océaniennes. Il est donc

possible de rechercher et d'extraire des informations de différentes manières, par exemple par pays ou par objectif de développement, ce qui améliore l'accessibilité des résultats de la CPS.

57. Les résultats de la CPS ont également été examinés à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique. Le Secrétariat expose les grandes lignes de cette évaluation, qui comprend notamment une enquête auprès des partenaires et une analyse de la performance, réalisées toutes deux par des consultants indépendants. L'évaluation révèle que les parties prenantes nationales et régionales ont une opinion globalement favorable de la performance, de l'efficacité et de l'efficience de la CPS. Les résultats montrent toutefois que la CPS doit améliorer sa réactivité face aux besoins et aux priorités de ses membres. C'est d'ailleurs ce qui ressort des débats menés au sein du CRGA sur les modalités de financement. Selon l'évaluation, la CPS contribue pour beaucoup aux progrès enregistrés dans les pays membres, des réalisations étant à noter dans les domaines suivants : qualité et accessibilité des données à l'appui des processus d'élaboration de politiques ; amélioration de la réactivité des membres en cas de catastrophe naturelle ; et renforcement des capacités concernant la gestion des activités des membres en faveur du développement durable. Les membres et les partenaires apprécient les données et les éléments factuels que l'Organisation fournit, et les utilisent à l'appui de leurs politiques et programmes. Ils apprécient également les méthodes de travail et de collaboration participatives mises en œuvre par la CPS en vue d'instaurer un climat de confiance et de mieux comprendre le contexte, ce qui renforce la pertinence de l'action de l'Organisation. Le sous-comité a examiné la réponse de la direction aux 24 recommandations formulées dans l'évaluation à mi-parcours et a approuvé la suite de la procédure ; les conclusions de cet examen ont été intégrées au document qu'il soumet au CRGA.

58. Le Secrétariat évoque le prochain Plan stratégique et explique succinctement que le contexte a évolué depuis l'élaboration du dernier Plan en 2015. Le Plan doit être piloté par les membres et montrer les atouts dont dispose la CPS pour fournir des biens publics régionaux, ainsi que pour soutenir les membres dans leurs domaines d'action prioritaires. Le processus de consultation proposé pour l'élaboration du Plan se divise en plusieurs phases et suit le calendrier actuel des réunions, ce qui permet d'éviter l'ajout de réunions supplémentaires. La consultation fera appel à des outils tels que la réflexion prospective, l'analyse de l'environnement et la planification de scénarios. Un bref exercice a été mené afin de déterminer par quels moyens les membres pourront contribuer à l'élaboration du Plan stratégique.

Débat en plénière

59. Le débat en plénière porte notamment sur l'ampleur des changements nécessaires, des ajustements mineurs au plan existant à une réécriture complète. Les participants notent que le Plan doit s'aligner sur la planification des nouveaux programmes-pays ; ils estiment que le sous-comité actuel doit poursuivre les travaux, dans un souci de continuité, tout en incluant de nouveaux membres s'ils souhaitent s'y associer. L'importance de la mobilisation des membres et de l'appropriation par ceux-ci est soulignée une nouvelle fois : le Plan doit être le reflet des priorités de haut niveau des membres.

60. Les Îles Salomon notent qu'il est nécessaire de créer des liens directs avec les grands enjeux qui intéressent l'ensemble des membres, tels que le changement climatique, l'agriculture et la santé.

61. La Nouvelle-Zélande fait remarquer qu'il serait utile de disposer de tous les plans stratégiques des autres organismes membres du CORP pour l'élaboration de celui de la CPS ; cela permettra en effet de définir une vision commune à l'échelle régionale.

62. Les Îles Cook saluent les efforts déployés par le sous-comité, appuient l'adoption d'une démarche en plusieurs phases, le renforcement de la mobilisation des membres et l'appropriation du processus par ceux-ci, et prennent note de l'importance des partenariats stratégiques ainsi que de la nécessité d'adopter une vision commune à l'échelle régionale.

63. Kiribati présente les enseignements tirés d'un projet réalisé avec la CPS, notant que la majorité des produits n'ont pas été atteints, et souligne qu'il est impératif de respecter le principe de responsabilité dans le cadre de l'approche « Une seule CPS ».

64. La Présidente invite les membres à approuver les recommandations. Il en est ainsi décidé.

Décisions

65. Le CRGA :

i. prend note des recommandations formulées par le sous-comité en vue d'aider le CRGA dans son étude annuelle des avancées réalisées par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 ;

ii. approuve le Rapport de résultats 2018 de la Communauté du Pacifique, en relevant que le Secrétariat a intégré les suggestions d'amélioration formulées par le sous-comité et le CRGA ;

iii. engage le Secrétariat et encourage tous les partenaires du développement à œuvrer à l'augmentation du niveau des redevances administratives pour qu'elles se rapprochent de l'objectif de 15 % ;

iv. donne instruction au Secrétariat de chercher activement à conclure des partenariats stratégiques et à mobiliser des ressources afin d'étoffer le portefeuille annuel de projets de la CPS ;

v. recommande que les membres versent, dans la mesure du possible, les contributions statutaires, les subventions spéciales des pays hôtes et les contributions volontaires en euros ;

vi. invite tous les partenaires du développement à envisager un passage d'un fonctionnement en fonds projet à un fonctionnement en fonds programme, afin d'accroître la prévisibilité et d'assurer un engagement pluriannuel dans le cadre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique ;

vii. charge le Secrétariat de continuer à s'entretenir avec les membres et à les consulter au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes ;

viii. donne instruction au Secrétariat de poursuivre ses efforts de programmation par pays et de programmation intégrée en mobilisant les ressources appropriées, en réponse aux recommandations formulées dans l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 ainsi qu'aux remarques des États membres ;

ix. prend note du point de situation du Secrétariat sur l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020, et notamment des conclusions de l'analyse de la performance ;

x. charge le Secrétariat de définir, à l'aide des conclusions de l'évaluation à mi-parcours et des réponses de la direction, les mesures correctives à prendre et la feuille de route relative à l'élaboration du prochain Plan stratégique de la Communauté du Pacifique après 2020 (ci-après le « prochain Plan stratégique »), et d'informer en conséquence la nouvelle équipe de direction de la CPS ;

xi. donne instruction au Secrétariat de faire le point sur les suites données par la direction aux

conclusions de l'évaluation par le biais de la feuille de route pour l'élaboration du nouveau Plan stratégique ; et

xii. approuve la démarche d'élaboration en plusieurs phases du prochain Plan stratégique, et adopte les grands principes d'élaboration de ce dernier, selon les recommandations du sous-comité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR – COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE ET COORDINATION AU SEIN DU CORP

66. Le Directeur général fait remarquer que les organisations membres du CORP échangent et collaborent, mais que l'architecture régionale n'est pas optimale et que les mandats manquent parfois de clarté. Il peut donc être difficile de déterminer les compétences précises de chacune d'elles dans certains secteurs. Les modalités de financement ne font qu'accroître le problème et exacerbent la tendance à la concurrence entre ces différents organismes, ce qui n'incite guère à la cohésion. La nécessité d'assurer la cohérence et la coordination au sein du CORP est bien reconnue par les organisations membres ; la mise en place de réunions des directeurs adjoints de ces organisations a contribué à cette prise de conscience.

67. Mme Beth Sargent, Conseillère pour les partenariats régionaux et internationaux au sein du Secrétariat général du FIP, présente un point sur l'évaluation à mi-parcours du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, réalisée en 2018, ainsi que sur la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP. Cette évaluation indépendante portait sur la pertinence du Cadre et a donné lieu à un rapport présentant 22 recommandations. Le Comité des représentants officiels des pays membres du Forum (FOC) a constitué un sous-comité afin d'examiner les recommandations et de formuler des orientations pour l'avenir. Ce sous-comité présentera ses travaux au FOC puis aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum en juillet et en août. Certains domaines prioritaires ont été définis en vue du renforcement du Cadre : l'intégration de la trame narrative et de la stratégie du « Pacifique bleu » dans le Cadre, la mise au point d'une stratégie de mise en œuvre du Cadre à plus long terme, et l'étude du rôle futur du sous-comité.

Débat en plénière

68. Les États-Unis s'inquiètent d'un éventuel manque de transparence concernant certaines interactions au sein du CORP, citant un incident précis qui touche à la composition de ce dernier ; la Papouasie-Nouvelle-Guinée se fait l'écho de cette inquiétude.

69. Le Directeur général fait remarquer qu'il serait plus opportun de débattre cette question au sein du Secrétariat général du FIP et propose de renvoyer ce point au Secrétaire général.

70. Le Secrétariat général du FIP indique que la nouvelle charte du CORP définit les critères d'adhésion et les situations dans lesquelles le statut de membre peut être retiré ; le Secrétaire général du FIP expliquera également plus avant la raison d'être du Programme de développement des îles du Pacifique (PIDP).

71. Les Îles Salomon indiquent que les organisations membres du CORP doivent faire preuve d'ambition dans leurs efforts de renforcement du régionalisme, et peuvent être amenées à remanier leurs mandats à cet effet.

72. Les Îles Cook s'enquièrent des conclusions de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs, qui s'est tenue en novembre et décembre et portait sur l'harmonisation du sein du Conseil. Pour les Îles Cook, le CCPSO pourrait peut-être faciliter les échanges sur la cohérence et la collaboration, dans la sphère océanique.

73. Le Samoa souligne l'importance cruciale du régionalisme, qui confère une légitimité au « Pacifique bleu » sur la scène internationale. Cependant, les priorités fixées à différents niveaux et par les différents organismes divergent et la région semble incapable de s'exprimer d'une seule voix.

74. Le Directeur général fait siennes les observations des Îles Salomon, affirmant que les mandats devront peut-être être revus ; il note que la CPS ne connaît pas précisément les mandats de tous les autres organismes membres du CORP. À l'aide de quelques exemples, il illustre les efforts déployés récemment pour renforcer la collaboration sur les questions institutionnelles, telles que les déplacements, ce qui constitue un pas en avant vers une véritable coopération constructive. L'harmonisation au sein du CORP s'est révélée compliquée, mais si les progrès sont inférieurs aux espérances, certains ont bel et bien été réalisés.

75. Le Secrétariat général du FIP fait un bref point sur la réunion des directeurs des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs organisée la semaine précédente. Un rapport destiné au FOC est en cours d'élaboration et sera diffusé aux autres organes directeurs. Le plan de travail stratégique du CORP contient des indicateurs clés de résultats pour l'année, ce qui facilitera l'établissement des rapports ; le plan vise aussi à rationaliser les groupes de travail et les comités du CORP ainsi qu'à réduire les redondances.

76. Les participants conviennent d'adopter les recommandations présentées dans le document.

Décisions

77. Le CRGA :

    i. prend acte de l'engagement continu de la CPS à œuvrer, aux côtés des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), en faveur de la pleine application de la Charte 2018 du CORP ;

    ii. note la détermination du Secrétariat à soutenir la mise en œuvre des activités prioritaires aux termes du plan de travail stratégique 2019 du CORP, dans le droit fil de son mandat et de ses compétences, afin qu'il soit donné suite aux décisions adoptées lors du quarante-neuvième Sommet des dirigeants des pays membres du Forum ; et

    iii. prend acte de l'engagement continu du Secrétariat en faveur du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et du CORP, et l'appelle instamment à continuer d'agir de manière proactive pour un régionalisme fort et efficace dans le Pacifique.

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES 2016–2020

78. Les chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires réunis à Nauru en septembre 2018 ont approuvé la création d'un groupe de travail composé de leurs représentants officiels et chargé de réaliser une évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020. Ce groupe s'est réuni à Suva le 14 février 2019 et doit présenter son rapport final au mois d'août. Le Secrétariat général du FIP présente un point de la situation au CRGA et sollicite l'appui de la CPS, l'invitant à communiquer des informations pertinentes sur sa contribution à la mise en œuvre des

activités intéressant les petits États insulaires, en vue de cette évaluation.

79. Les participants conviennent d'adopter les recommandations présentées dans le document.

Décisions

80. Le CRGA :

i. prend note des activités relatives à l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020, menées actuellement par un groupe de travail restreint avec le concours du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique ;

ii. formule des observations sur les aspects de la Stratégie régionale devant être examinés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours ; et

iii. charge le Secrétariat de communiquer, à la demande du Secrétariat général du Forum et à l'appui de l'évaluation à mi-parcours, toutes les informations nécessaires sur la mise en œuvre des activités de la CPS intéressant les petits États insulaires.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORTS DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

81. Le Président du Comité d'audit et des risques présente le rapport du Comité établi à l'intention de la quarante-neuvième session du CRGA. Les vérificateurs externes ont émis une opinion favorable sans réserve sur les états financiers de l'exercice 2018, ce qui garantit au CRGA la présence de procédures comptables solides et efficaces. Dans le cadre de son audit réalisé en 2018, le cabinet a adressé à la direction une lettre reposant sur ses travaux de vérification de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité des principales procédures de contrôle en matière de réglementation et d'information financière. Le Comité d'audit et des risques a examiné et accepté les réponses de la direction aux conclusions présentées par le cabinet dans sa lettre. Le Président présente les grandes lignes du fonctionnement du Comité et souligne qu'il examine régulièrement les points inscrits sur sa liste des suivis, laquelle couvre les domaines de risque majeur pour la CPS. Cela permet d'en assurer le suivi, mais aussi de réagir rapidement en cas d'incohérence ou d'autre sujet de préoccupation.

82. Le Comité d'audit et des risques juge que l'externalisation de grands domaines de travail à des cabinets d'audit et de comptabilité s'est révélée décevante au regard des résultats obtenus. Le Secrétariat et le Comité étudient d'autres solutions, en tenant compte notamment de la disponibilité des compétences nécessaires ou encore des financements requis. Le Président remercie les agents du Secrétariat, qui ont aidé le Comité à réunir les informations souhaitées et œuvré à la révision et au renforcement des politiques et des procédures.

83. Le Président indique que, dans le cadre de l'adoption du budget, le Comité était chargé d'examiner le budget de l'exercice suivant et d'en présenter un rapport au sous-comité du CRGA. Le Comité d'audit et des risques n'était pas à l'aise avec cette mission et note avec soulagement que la modification du calendrier des sessions du CRGA rend cette fonction superflue.

84. Le CRGA doit s'intéresser davantage à la situation financière de la CPS et doit avoir une vision claire de son budget global, de sa viabilité financière, des conséquences du rééquilibrage des financements octroyés par les membres et les non-membres, ainsi que de l'attribution des ressources au sein de l'Organisation en fonction de ses priorités stratégiques.

85. Dans son rapport présenté l'an dernier au CRGA, le Comité a attiré l'attention sur la vulnérabilité financière de la CPS, précisant qu'il s'agissait, selon lui, du principal risque menaçant l'Organisation. Le Comité juge encore cette question très préoccupante, mais constate avec satisfaction les efforts accomplis par le Secrétariat pour assainir les finances de la CPS. Il se félicite de la nette amélioration du taux d'exécution des projets au sein de l'Organisation, ainsi que de la progression des taux moyens de recouvrement des redevances administratives. Ces constatations, associées à un contrôle rigoureux des dépenses, permettent d'établir des prévisions plus optimistes pour les finances de la CPS.

86. L'Organisation reste vulnérable sur le plan financier et doit continuer de faire de la consolidation de sa situation financière une priorité absolue. La part de la contribution des non-membres dans le financement de la CPS soulève des questions que les membres et l'Organisation doivent examiner attentivement. Compte tenu du nombre de projets financés par l'UE que gère actuellement la CPS, le Comité salue la création de l'Unité gestion de projets, qui vise à améliorer la prise en charge des projets de l'UE.

87. Le Président du Comité propose d'apporter deux modifications à sa charte. La première consiste à réintégrer le Directeur général au sein du Comité, de sorte qu'il participe à toutes ses réunions. Les participants ne sont pas favorables à cette modification, soucieux du respect des normes internationales qui prévalent en matière d'indépendance. La deuxième proposition porte sur l'ajout d'une disposition concernant l'autorisation d'absence des membres. La majorité des participants se prononcent en faveur de cette modification, à condition qu'il soit précisé que le CRGA devra en être informé.

88. Le Directeur général salue la qualité du travail du Comité, et en particulier tout le soutien fourni par son Président, qui arrive d'ailleurs au terme de son mandat. Les membres se font l'écho des remarques du Directeur général.

89. Les participants conviennent d'adopter les recommandations présentées dans le document.

Décisions

90. Le CRGA :

i. prend note du rapport du Président du Comité d'audit et des risques ;

ii. approuve la modification du point 3 de la Charte du Comité d'audit et des risques afin d'y inclure le passage suivant : « Le Directeur général est invité à assister aux volets pertinents des réunions du Comité d'audit et des risques, au gré du Comité » ;

iii. approuve la modification du point 6 de la Charte du Comité d'audit et des risques afin d'y insérer, dans la dernière phrase, juste après « ...deux réunions consécutives du Comité d'audit... », la précision suivante : « sans avoir sollicité d'autorisation d'absence » ; et

iv. donne instruction au Secrétariat de préciser au point 6 de la Charte du Comité d'audit et des risques que le CRGA doit être informé de l'absence de membres lors de réunions du Comité.

POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'EXERCICE 2018

91. Le Secrétariat soumet à l'examen du CRGA les états financiers vérifiés de l'Organisation pour l'exercice 2018. KPMG a procédé à la vérification externe des états financiers, conformément aux normes d'audit internationales relatives aux organisations à but non lucratif. La vérification a donné lieu à une opinion favorable sans réserve pour la 23e année consécutive, ce qui atteste du bon fonctionnement des politiques et des systèmes de la CPS, et montre que les fonds reçus sont utilisés

aux fins prévues. La constitution de réserves est notée, avec un excédent de 4,3 millions d'euros en 2018. Les produits totaux se sont élevés à 82,9 millions d'euros sur l'exercice 2018, l'excédent étant dû à de nombreux facteurs, notamment la forte mise en œuvre des projets et, partant, un recouvrement des coûts plus important, un taux d'exécution plus élevé, à 99 %, et des redevances administratives pour gestion de projet d'un montant de 5,4 millions d'euros. Le Secrétariat signale que les dépenses inéligibles n'ont presque plus cours, compte tenu de l'amélioration de la comptabilité des dépenses et de l'application d'autres mesures d'atténuation des risques telles que la mise en place de l'Unité gestion de projets.

92. Les liquidités sont mises en évidence, avec explication des chiffres correspondant aux avances et aux engagements, et les membres sont une fois de plus invités instamment à verser leurs contributions dans les délais prescrits afin d'aider la CPS à gérer sa trésorerie. Les réserves totales à la fin de l'exercice 2018 s'élèvent à 24 millions d'euros. Ce montant englobe une provision permettant de couvrir les dépenses courantes sur trois mois.

93. Passant aux résultats de la Caisse de prévoyance, le Secrétariat indique que la valeur totale dépassait tout juste les 7 millions d'euros à la fin de l'année 2018, soit un chiffre similaire au total enregistré à la fin de l'exercice 2017. Ce résultat s'explique par le fait que les retraits étaient au même niveau que les nouveaux versements, ainsi que par la faiblesse des taux d'intérêt. La direction étudie des moyens d'améliorer le rendement de la Caisse. Il est rappelé que le Règlement de la Caisse de prévoyance autorise les agents à effectuer des retraits de leur fonds pendant leur période d'emploi à la CPS.

Décisions

94. Le CRGA :

    i. approuve les états financiers vérifiés de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la CPS pour l'exercice 2018, en notant qu'ils ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2019 FONDÉ SUR LE BUDGET APPROUVÉ POUR L'EXERCICE 2019

95. Le Secrétariat présente l'examen de l'exécution financière du budget rectificatif pour l'exercice 2019 à la fin du premier trimestre (clos au 31 mars 2019). Après examen détaillé, et conformément à la recommandation formulée par le Comité d'audit et des risques et le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique, le budget rectificatif de l'exercice 2019 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2018. Le sous-comité a « approuv[é] le budget rectificatif pour l'exercice 2019 et recommand[é] sa présentation à l'ensemble des membres du CRGA pour observations et adoption hors session ». Présentant des produits de 80,26 millions d'euros et des charges de 80,21 millions d'euros, le budget rectificatif pour l'exercice 2019 est en substance à l'équilibre : il affiche un léger excédent de 50 000 euros. Le budget à l'équilibre repose sur une hypothèse et un engagement clés de la part de la direction, à savoir que le taux d'exécution des fonds projet et programme fléchés sera porté à 100 %. Le Secrétariat signale qu'il a relevé le taux moyen des redevances administratives pour gestion de projet à l'échelle de l'Organisation, celui-ci étant passé de 5 % (son niveau historique) à environ 10,75 %, ce qui s'explique par la fixation du taux cible à 15 % par le CRGA en 2016.

96. Au premier trimestre, la performance financière a été bonne et globalement conforme au budget, avec un excédent légèrement supérieur aux prévisions.

97. Le Secrétariat est en contact avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) en vue du recouvrement des créances qu'il détient à son égard. À l'occasion d'une réunion tenue au Samoa entre l'UE et les

dirigeants océaniens des pays du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), ces derniers ont demandé à l'UE d'annuler la totalité des dépenses inéligibles résiduelles dans l'ensemble des organisations membres du CORP. Cette demande a été reçue, mais l'UE n'a pas encore annoncé sa décision. Si celle-ci est positive, les échanges entre la CPS et la FFA au sujet des sommes dues à l'Organisation deviendront sans objet.

Débat en plénière

98. La Polynésie française requiert des éclaircissements sur la manière dont l'apurement de la dette a été demandé à l'Union européenne, lors de la réunion ACP avec le Commissaire européen, et se demande s'il est possible de solliciter les partenaires métropolitains, membres votants de l'Union européenne, pour appuyer la requête formulée en ce sens.

99. L'Australie s'interroge sur la provision de 7,5 millions d'euros maintenue en réserve et demande si elle pourrait à présent être réaffectée ; elle propose que la CPS se tourne vers de nouveaux bailleurs de fonds en plus des bailleurs traditionnels.

100. Le Secrétariat explique que la provision de 7,5 millions d'euros sera maintenue et que cette disposition est conforme aux meilleures pratiques internationales. En réponse à la proposition faite à l'Organisation de redoubler d'efforts pour rechercher de nouveaux bailleurs de fonds, le Directeur général indique que beaucoup de temps y a déjà été consacré, sans que cela porte nécessairement ses fruits, et que la poursuite du renforcement des relations avec les membres fondateurs tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie constitue une priorité stratégique.

101. La Nouvelle-Zélande fait remarquer que la distinction entre fonds projet et fonds programme est un élément pertinent à prendre en compte lors de la recherche de bailleurs de fonds. En ce qui concerne les sommes dues par la FFA, la Nouvelle-Zélande espère que la situation ne compromettra pas la relation privilégiée qui unit l'Agence à la CPS, et indique qu'une position coordonnée à l'échelle du CORP semble constituer la meilleure solution pour régler ce type de questions entre partenaires. Pour ce qui est du recouvrement des coûts, la Nouvelle-Zélande demande si la CPS a conclu des accords de projet où cette mesure n'est pas pleinement appliquée et souhaite savoir ce qui permet de le justifier.

102. La France remercie le Directeur général et le Directeur financier de ces informations extrêmement utiles. Les indications rassurantes sur la trésorerie et les chiffres donnés témoignent du redressement financier, en particulier l'existence d'un excédent de plus de 4 millions d'euros en 2018, ce qui est un motif de satisfaction pour la France. Le pays est également sensible à la nette amélioration de l'exécution des budgets et salue la création d'une unité de gestion des projets financés par l'Union européenne. La France note que l'équilibre du budget 2019 repose sur une exécution à 100 % et se dit satisfaite de savoir que cette exécution à 100 % est jugée faisable. Sur la question des dépenses inéligibles de l'UE, la France souhaite à la fois féliciter et remercier le Secrétariat et, particulièrement, le Directeur général pour les efforts de longue haleine qui ont été nécessaires afin de ramener la situation sous contrôle. La France souhaite toutefois rappeler que l'UE, de son côté, a également fait un travail considérable durant plusieurs années, en lien étroit avec notre communauté, pour gérer correctement et réduire le montant des dépenses inéligibles à un degré aussi modeste que possible. En tant que pays fondateur, pays métropolitain et membre de l'UE, la France prend respectueusement note de la requête de la Polynésie française, appuyée par la Nouvelle-Zélande, de relayer la demande des dirigeants du Forum formulée au Samoa au début de l'année. Néanmoins, la France applaudit la ligne de prudence suivie, qui consiste à conserver les provisions déjà réalisées et à ne pas tout attendre d'une remise potentielle des inéligibles résiduels.

103. Les Îles Salomon se demandent comment faire pour, en pratique, inciter les bailleurs de fonds à passer des fonds projet aux fonds programme. La délégation propose que la CPS se mette en rapport avec le Royaume-Uni, ancien membre et partenaire de la CPS.

104. Le Directeur général répond que la CPS a contacté récemment le Royaume-Uni et espère le voir revenir au sein de la CPS, mais que, pour l'heure, le pays avait des questions plus urgentes à traiter. Il indique que, si une augmentation des fonds programme constitue un objectif idéal, les fonds projet sont vitaux pour la CPS, et qu'il est peu probable que ce modèle change du tout au tout.

105. En ce qui concerne le recouvrement des coûts, le Directeur des finances explique que la question n'est pas simple, mais que son équipe y travaille et s'efforce d'optimiser le taux de recouvrement.

106. Les participants conviennent d'adopter les recommandations présentées dans le document.

Décisions

107. Le CRGA :

i. prend note du fait que la performance financière opérationnelle est positive à la fin du premier trimestre 2019, c'est-à-dire à la fin du mois de mars ;

ii. salue les efforts engagés par le Secrétariat pour mobiliser des ressources destinées à assurer la viabilité financière à long terme de la CPS, et invite le Secrétariat à continuer de rechercher de nouveaux bailleurs de fonds, en mettant notamment l'accent sur les fonds programme ;

iii. reconnaît l'amélioration constante du niveau d'exécution des projets et programmes de la CPS, et encourage le Secrétariat à maintenir ce taux ; et

iv. engage instamment les membres à verser leurs contributions statutaires en temps voulu.

POINT 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR – VIABILITÉ FINANCIÈRE ET POINT SUR L'EXAMEN DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET DES SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

Remarque : le Directeur général a constaté une erreur à la page 4 du document 7.3, où il est indiqué que Guam doit s'acquitter de plus d'une année de contribution. Il présente ses excuses au pays pour cette erreur.

108. Le document présenté au titre de ce point se compose de trois parties : le budget 2020, l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, et la viabilité financière. Le Directeur général adjoint (Nouméa) indique que le report du CRGA au mois de novembre, qui doit faciliter le débat sur le budget, a été approuvé, mais que le budget 2020 sera le dernier à être adopté selon le mécanisme actuel, lors d'une session extraordinaire à la CPS plus tard dans l'année. Pour ce qui est des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, l'examen demandé l'an passé a été effectué par un consultant, mais les recommandations sont incomplètes et ne peuvent dès lors pas être présentées au CRGA lors de la présente session. Le Secrétariat propose, pour accroître la participation des membres, de constituer deux groupes de travail chargés de formuler des recommandations détaillées sur les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes, puis de les présenter au CRGA en 2020. Une version préliminaire du mandat desdits groupes est soumise au CRGA dans les documents de la session, et les membres sont invités à participer. Pour l'heure, il est proposé de maintenir inchangées les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes pour le budget de l'exercice 2020.

109. Lors de la dernière réunion du sous-comité du CRGA en 2018, les membres ont chargé le Secrétariat de formuler des recommandations destinées à améliorer la viabilité financière de la CPS. Cette question préoccupe l'Organisation depuis longtemps, et beaucoup d'efforts ont été déployés au cours des dernières années afin de traiter les vulnérabilités et les risques à très court terme, mais aussi de

poser des bases plus solides pour le long terme. La question de la viabilité financière doit être examinée dans le contexte global de la CPS, au-delà du budget ordinaire, en particulier compte tenu du fait qu'environ 80 % des recettes de la CPS proviennent des fonds projet et des fonds programme. La viabilité consiste en partie à disposer de ressources suffisantes, mais aussi à les utiliser à bon escient. Plusieurs aspects sont concernés, notamment les redevances administratives, le recouvrement des coûts directs des projets et des programmes, l'augmentation du taux d'exécution des projets et l'amélioration des processus et des procédures, l'accent étant mis sur une initiative de formation visant tous les responsables de projets, destinée à optimiser la gestion des projets et donc à réduire les risques. La CPS s'attache également à mobiliser stratégiquement des ressources aussi bien auprès des bailleurs de fonds traditionnels que de nouveaux partenaires, en veillant à la concordance des priorités dès le début du processus, et en s'efforçant d'atténuer les risques de change. Compte tenu des éléments déjà recueillis et de son analyse des besoins futurs de la CPS, le Secrétariat propose des recommandations visant à améliorer la viabilité financière de l'Organisation.

Débat en plénière

110. L'Australie appuie l'augmentation des redevances administratives et invite tous les membres à en faire de même, ainsi qu'à soutenir l'adoption de modalités de financement par programme. Elle signale le risque de lassitude due à la multiplication des groupes de travail et s'enquiert des conclusions de la mission du consultant.

111. Les Fidji prennent note de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et demandent des informations complémentaires.

112. La Nouvelle-Zélande signale qu'elle a versé des fonds supplémentaires, précisant qu'il s'agit d'un complément demandé par les membres et non d'un nouveau financement. Les nouveaux fonds alloués par le pays seront versés à la Division statistique pour le développement du titre de la Plateforme de données océaniennes et du CCPSO. La Nouvelle-Zélande tente d'étendre son cycle de financement de trois à cinq ans, ce qui conférerait une plus grande marge de manœuvre à la CPS. Elle se porte volontaire pour rejoindre un groupe de travail.

113. La Nouvelle-Calédonie intervient au sujet des trois documents liés à la viabilité financière et aux budgets 2019 et 2018 qui ont été présentés, et remercie le Directeur général adjoint (Nouméa) et le Directeur des finances pour leurs exposés. Elle dit sa satisfaction de voir que la situation de la trésorerie globale de la CPS demeure solide, grâce aux mesures prises par le Secrétariat en matière de gestion de la trésorerie et au règlement plus régulier des contributions obligatoires par les membres, qui démontrent ainsi leur attachement à l'Organisation. La Nouvelle-Calédonie souhaiterait que soit entreprise une réelle réflexion concernant les membres qui ne s'acquittent pas de leurs contributions depuis des années, et que soit en outre réalisée une étude approfondie sur le lien entre le montant de la subvention spéciale des pays hôtes et les retombées financières liées à la présence de la CPS dans ces pays. La Nouvelle-Calédonie se dit par ailleurs satisfaite du maintien des subventions spéciales à leur niveau actuel tant que cette analyse n'aura pas été menée et, étant particulièrement concernée, est volontaire pour faire partie du groupe de travail sur les subventions spéciales des pays hôtes. La Nouvelle-Calédonie évoque en outre l'augmentation notable du niveau d'exécution des projets, ainsi que l'impact du recouvrement intégral des coûts et de l'augmentation des redevances administratives sur la santé financière de la CPS. Elle précise que le recouvrement intégral des coûts doit rester un processus souple pour ne pas surgénérer des procédures complexes et parfois inefficaces. Les mesures flexibles et adaptées prises en matière de viabilité financière ont permis de répondre aux difficultés financières rencontrées par l'Organisation, l'amélioration de la situation ayant eu lieu grâce à l'implication de tous, depuis le personnel en passant par les bailleurs, les membres et la direction générale. Il convient de souligner également l'importance du développement de partenariats stratégiques souples et de la mobilisation de fonds programme à long terme. La Nouvelle-Calédonie propose pour terminer qu'un atelier de formation sur les sujets financiers soit organisé à l'intention

des correspondants de la CPS afin que ces derniers appréhendent plus en profondeur la situation financière de la CPS.

114. Les Îles Salomon proposent que la session extraordinaire destinée à l'adoption du budget soit organisée en marge de la réunion prévue du FOC. Pour ce qui est de l'adoption des fonds programme, la délégation indique que les membres de la CPS doivent s'approprier cette ambition et exhorter les partenaires à agir dans ce sens, car cela s'inscrit dans le droit fil des besoins de développement exprimés dans de nombreuses conventions internationales, et le statu quo ne permettra pas de concrétiser le changement transformationnel qui s'impose. La région doit élaborer des projets pertinents, en collaboration étroite avec les membres et les bailleurs de fonds.

115. Le Directeur général adjoint (Nouméa) répond à la question relative à l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes. Le rapport n'est pas concluant, car le consultant, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas pu s'entretenir avec tous les membres ; ses conclusions ne sont donc pas probantes. La constitution de groupes de travail est une bonne solution, avec l'organisation de réunions virtuelles, mais toutes les autres propositions sont les bienvenues.

116. La France remercie le Directeur général adjoint de ses explications très éclairantes confirmant que la situation financière s'est considérablement améliorée. Dans ce contexte, la délégation française souscrit à l'adoption hors session du projet de budget 2020 selon la pratique habituelle et sous réserve que les conditions soient requises. La France soutient par ailleurs les propositions relatives au budget 2020 et serait heureuse de participer aux nouveaux groupes de travail qui sont proposés sur les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes. S'agissant des redevances administratives, la France n'objecte pas à la recommandation en faveur de redevances administratives se rapprochant de 15 %, malgré le niveau relativement élevé de ce taux, et souhaite que la dispersion des taux actuellement pratiqués soit progressivement réduite. Par ailleurs, la France comprend que le CRGA recommande au Secrétariat de rechercher activement à conclure des partenariats stratégiques et à mobiliser des ressources pour étoffer le portefeuille de projets de la CPS. À cet égard, des négociations sont en cours entre la France et la CPS pour conclure un partenariat pluriannuel. Enfin, la France prend note de la proposition qui encourage les partenaires du développement à envisager le passage d'un fonctionnement en fonds projet à un fonctionnement en fonds programme afin d'accroître la prévisibilité, conformément au Plan stratégique de la Communauté du Pacifique.

117. Concernant les subventions spéciales des pays hôtes, le Directeur général adjoint (Nouméa) indique que l'intention du Secrétariat est de pouvoir analyser dans le détail la question du bénéfice économique pour les différents pays hôtes de la présence d'un bureau ou du siège de la CPS sur son territoire. L'objectif est d'être beaucoup plus transparent dans les discussions et de partir d'une base claire et objective pour formuler les recommandations sur cette question, en concertation avec les pays hôtes ainsi qu'avec les autres pays susceptibles d'être intéressés. Il faut essayer de trouver un consensus sur la manière d'établir ces subventions. Le Directeur général adjoint note également la volonté de la Nouvelle-Calédonie de participer au groupe de travail correspondant. Il remercie les Îles Salomon pour leurs suggestions constructives concernant la mise en place d'une séance parallèle avec le FOC. Si les deux organisations n'ont pas les mêmes membres et que la CPS doit ainsi faire intervenir des pays non-membres du Forum, cette proposition permettra à l'Organisation de combiner les coûts et la logistique des deux événements pour améliorer la participation. Il assure les membres du soutien du Secrétariat dans cette initiative, s'ils décident de s'engager dans cette voie. Il prend également note des remarques portant sur la nécessité de mettre sur pied des projets pertinents avec les membres, point qui est repris dans les conclusions de la session. De même, il prend note des commentaires du pays sur l'amélioration du niveau des fonds ordinaires ; les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes étant des éléments essentiels, les membres doivent continuer à se mobiliser sur cette question et à prendre le dossier en main. Les membres ont déployé des efforts pour s'acquitter de leurs contributions dans les délais et solder leurs arriérés, ce qui a

permis à la CPS d'améliorer significativement sa situation financière. Citant pour référence le rapport du Directeur général, il rappelle qu'une année, les arriérés de contributions statutaires s'élevaient à cinq à six millions d'euros. Il tient à remercier les gouvernements membres de s'être montrés prêts à s'investir et à soutenir le Secrétariat à cet égard.

118. Le Secrétariat prend note des commentaires de la France sur les frais de gestion. Le Directeur général adjoint précise que le taux cible de 15 % a été fixé par consensus, par le CRGA, et que le Secrétariat œuvre donc en bonne intelligence avec l'ensemble des membres et des bailleurs de fonds pour essayer de progresser vers ce taux, tout en maintenant ses efforts pour réduire les coûts en interne en optimisant l'utilisation des fonds. Il tient à souligner que les coûts administratifs de fonctionnement sont souvent ce qui permet aux divisions et aux programmes de fournir un soutien aux pays membres. La réponse opportune et adaptée apportée aux besoins des membres repose sur des services de soutien de qualité, proposés par une organisation fonctionnant de manière efficace et dotée des systèmes adéquats. Le Directeur général adjoint prend en outre note de la volonté de la France de participer aux groupes de travail sur les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes.

119. Les participants conviennent d'adopter les recommandations présentées dans le document.

Décisions – Budget de l'exercice 2020

120. Le CRGA :

i. décide que le projet de budget 2020 sera adopté lors d'une session extraordinaire de la Communauté du Pacifique, organisée en marge de la réunion du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum sur le budget qui se tiendra d'ici fin 2019, l'adoption hors session constituant une solution de repli.

Décisions – Examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes

121. Le CRGA :

i. approuve la création de deux groupes de travail ad hoc chargés, d'une part, de mener des consultations auprès des membres au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et, d'autre part, de formuler des recommandations détaillées sur ces deux éléments au CRGA en 2020 ; et

ii. approuve le maintien des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes aux niveaux actuellement convenus jusqu'à ce que le CRGA prenne, en 2020, une décision reposant sur les recommandations des groupes de travail.

Décisions – Viabilité financière

122. Le CRGA :

i. charge le Secrétariat de continuer de travailler avec les partenaires du développement pour que le niveau des redevances administratives se rapproche progressivement de l'objectif de 15 % ;

ii. recommande que le Secrétariat cherche activement à conclure des partenariats stratégiques et à mobiliser des ressources afin d'étoffer le portefeuille annuel de projets de la CPS ;

iii. recommande que les membres versent, dans la mesure du possible, les contributions statutaires, les subventions spéciales des pays hôtes et les contributions volontaires en euros ; et

iv. invite instamment tous les partenaires du développement à envisager un passage d'un fonctionnement en fonds projet à un fonctionnement en fonds programme, afin d'accroître la prévisibilité et d'assurer un engagement pluriannuel dans le cadre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique.

POINT 7.5A DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES

123. Le Secrétariat fait le point sur les principaux projets entrepris par le Département des ressources humaines (ci-après le « Département RH »). Il note que la CPS adopte une vision stratégique des ressources humaines, et que les compétences et la motivation des agents sont cruciales pour l'Organisation et son avenir. Outre ses activités essentielles de recrutement et de gestion opérationnelle des ressources humaines, le Département RH a, au cours des 12 derniers mois : supervisé une enquête sur l'engagement du personnel, dont il a analysé et diffusé les résultats ; relancé les Prix du Directeur général, qui récompensent le travail exceptionnel de membres du personnel ; mis en œuvre un programme amélioré de perfectionnement professionnel ; instauré un système plus efficace d'analyse des effectifs, permettant notamment de recueillir des données ventilées sur les candidatures émanant de ressortissants de pays océaniens et de femmes, qui serviront de référence pour mesurer les progrès accomplis à cet égard ; et mis en service de nouveaux systèmes RH. Les résultats de l'enquête sur l'engagement du personnel sont présentés, et les 138 postes pourvus au cours de l'année 2018 font l'objet de discussions relativement détaillées. Les débats mettent en avant l'intérêt certain de la proposition de création, au sein de la CPS, d'un programme destiné aux jeunes diplômés, qui permettrait d'attirer davantage d'Océaniens au sein de l'Organisation et de les accompagner dans le début de leur vie professionnelle.

Débat en plénière

124. Les États-Unis remercient et félicitent le Département RH pour le travail qu'il a effectué.

125. La France souligne le bilinguisme de la CPS, qui doit être pris en compte dans les procédures de recrutement.

126. Le Directeur général rappelle aux participants que la CPS recrute ses agents partout dans le monde et recherche les candidats présentant les meilleures qualifications et la meilleure expérience pour les postes à pourvoir. Dans le même temps, elle tient compte d'éléments tels que le genre et la représentation des Océaniens ; si, lors d'un recrutement, deux candidats présentent des compétences égales, la préférence est donnée à une femme ou à un·e Océanien·ne.

127. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se déclare favorable à la création d'un programme destiné aux jeunes diplômés, ainsi qu'aux efforts d'amélioration de la parité à la CPS.

128. La Nouvelle-Calédonie remercie le Secrétariat pour la présentation des activités liées à la nouvelle politique des ressources humaines et note qu'il ressort de l'enquête que les agents de la CPS sont fiers de travailler pour la région, ce qui est un excellent point pour l'Organisation. La Nouvelle-Calédonie suggère de récompenser des dynamiques collectives plutôt qu'individuelles dans le cadre des Prix du Directeur général, en attribuant l'ensemble des prix à des équipes. Le Territoire prend acte des améliorations notables observées en matière de procédures de recrutement et de transparence. Comme souligné dans l'enquête, des progrès sont possibles pour ce qui est de la reconnaissance et du recrutement d'un personnel toujours plus tourné vers l'innovation et l'excellence. La Nouvelle-Calédonie tient à appuyer la remarque faite par la France concernant l'attachement au bilinguisme de

l'Organisation ; il lui semble très important que, notamment au niveau des postes élevés, un maximum de personnes soient bilingues pour faciliter cette communication entre membres.

129. La Nouvelle-Zélande soutient le programme destiné aux jeunes diplômés. En ce qui concerne la parité, le pays souhaiterait disposer de chiffres sur l'avancement de carrière des femmes et des Océaniens à différents niveaux de l'Organisation. La délégation propose également de faire de la connaissance des langues océaniennes un critère de recrutement, car la CPS a vocation à contribuer à la protection et à la promotion de ces langues.

130. Le Secrétariat indique qu'actuellement, les femmes représentent 52 % des effectifs de la CPS. Le Département RH lance de nouvelles analyses afin de mieux comprendre la répartition entre hommes et femmes au sein de l'Organisation et de déterminer les domaines où davantage d'efforts sont nécessaires. Le programme destiné aux jeunes diplômés est un pas dans la bonne direction, car il ouvre aux femmes des débouchés dans des secteurs généralement réservés aux hommes.

131. Les participants conviennent d'adopter les recommandations présentées dans le document.

Décisions

132. Le CRGA :

i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux ressources humaines et des principales initiatives engagées dans ce domaine, conformément au plan d'activité de la Direction opérations et gestion ;

ii. encourage le Secrétariat à continuer d'investir dans le perfectionnement professionnel des agents dans toute l'Organisation ; et

iii. charge le Secrétariat de poursuivre les efforts visant à doter l'Organisation d'effectifs hautement qualifiés aux compétences diversifiées, composante essentielle de l'instauration d'une culture d'unité au sein de l'Organisation (« Une seule CPS »).

POINT 7.5B DE L'ORDRE DU JOUR – INFORMATIONS SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DU PERSONNEL

133. Le Secrétariat fait le point sur la révision du Règlement du personnel et des politiques RH, entreprise dans l'optique de renforcer les règles et politiques existantes, mais aussi d'enrichir la culture institutionnelle. Les travaux de révision ont avancé et des consultations approfondies ont été menées avec le personnel. Le Secrétariat indique que toute révision de fond des politiques et règlements d'une organisation mobilise des ressources très importantes. Lors de la quarante-huitième session du CRGA, un groupe de travail a été constitué pour étudier les modifications à apporter au Règlement du personnel de la CPS et effectuer un dernier examen avant leur approbation par le CRGA ; le soutien apporté par ce groupe s'est révélé tout à fait constructif. Certaines questions restent néanmoins en suspens, et une meilleure représentation des Océaniens au sein du groupe est souhaitée pour en venir à bout.

134. Le Secrétariat propose également que la CPS engage des démarches pour reconnaître la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans le cadre de ses procédures internes de règlement des litiges relatifs aux ressources humaines. Cette proposition fait suite à la situation constatée en Nouvelle-Calédonie, où les juridictions sont de plus en plus amenées à connaître d'affaires du droit du travail concernant la CPS, au motif que les procédures existantes de règlement des litiges de l'Organisation ne sont pas suffisamment impartiales. L'OIT a indiqué à la CPS

qu'elle remplissait les conditions requises pour se prévaloir de son instance de règlement des différends et que l'affiliation de l'Organisation au Tribunal administratif de l'OIT n'aurait pas d'impact significatif en termes de ressources ni n'appellerait de modification des Statuts ou du Règlement du personnel. Le Secrétariat explique au CRGA qu'il a expressément étudié la possibilité de reconnaître la compétence du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, mais qu'il avait été informé que cette juridiction avait été spécialement créée pour le système des Nations Unies.

135. Les participants conviennent d'adopter les recommandations présentées dans le document.

Décisions

136. Le CRGA :

i. prend note de l'état d'avancement du processus de révision et d'actualisation des politiques de gestion des ressources humaines de la CPS ;

ii. prend note de l'état d'avancement des activités du groupe de travail chargé d'examiner le Règlement du personnel de la CPS ;

iii. sollicite la participation d'États et Territoires insulaires océaniens supplémentaires au sein du groupe de travail en vue de l'examen des questions clés qui restent à débattre ; et

iv. charge le Secrétariat de prendre les mesures requises afin que l'Organisation puisse reconnaître la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, à l'issue d'un processus approprié de consultation du personnel.

POINT 7.6 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT RELATIF AUX RÉMUNÉRATIONS

137. Le Secrétariat informe le CRGA qu'en raison de la situation budgétaire de la CPS, au cours des derniers cycles, il n'a pas été en mesure de se saisir systématiquement des questions liées à la rémunération du personnel, ni de réviser et ajuster les traitements et indemnités des agents, mais qu'il peut à présent y remédier. Le Secrétariat propose la création d'un groupe de travail sur les rémunérations constitué de membres du CRGA, afin que les membres puissent apporter leur éclairage stratégique sur les pratiques appliquées en matière de rémunération et bénéficier d'éléments de contexte de la part du Secrétariat. Ce groupe de travail aurait pour mission de formuler des conseils sur l'attribution des financements destinés aux initiatives en matière de rémunération et de remettre des orientations sur les propositions du Secrétariat.

138. L'harmonisation de certains éléments, tels que les barèmes des traitements, l'assurance-maladie et le recrutement centralisé, fait l'objet de discussions avec d'autres organisations membres du CORP.

139. Le Secrétariat a pleinement conscience que toute proposition ou mesure doit être en adéquation avec le budget de l'Organisation et ses obligations en matière de viabilité financière. Les contrats permanents et la sécurité de l'emploi des agents recrutés localement restent une priorité pour le Secrétariat, de même que l'introduction d'une contribution au perfectionnement professionnel. Les ajustements des traitements et indemnités seront présentés plus tard en 2019, conformément au calendrier prévu pour l'adoption du budget 2020 de la CPS par le CRGA. Le Secrétariat insiste auprès des membres sur le fait qu'à postes et responsabilités comparables, les niveaux de traitement appliqués par la CPS sont au bas de l'échelle par rapport aux traitements proposés par les autres organisations membres du CORP, et qu'un investissement dans les niveaux relatifs de rémunération devra être consenti pour maintenir l'excellente qualité du travail accompli par le personnel. Le Secrétariat note que les membres demandent à ce qu'il veille à assurer la coordination, l'adéquation et l'efficacité des différents groupes de travail et de référence établis en vue de l'examen des questions

ayant trait à la planification stratégique, aux contributions statutaires, aux subventions spéciales des pays hôtes et aux rémunérations, compte tenu des synergies existant en la matière.

140. Les participants conviennent d'adopter les recommandations présentées dans le document.

Décisions

141. Le CRGA :

i. prend acte des efforts déployés par le Secrétariat pour échanger avec le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) sur les pratiques en matière de rémunération et sur le partage de l'information dans ce domaine, et approuve sa proposition de coopération avec les organisations membres du CORP en vue d'étudier d'autres domaines d'harmonisation et de rendre compte des progrès accomplis ;

ii. propose que le Secrétariat lui présente, sous réserve qu'elles puissent être financées et justifiées de façon satisfaisante dans le budget global de la CPS pour l'exercice 2020, les propositions d'ajustements relatives aux ressources humaines ci-après lors de l'adoption du budget 2020 :

a. un ajustement des indemnités de logement et pour frais d'études,
b. un ajustement des points médians du barème des traitements,
c. un ajustement des traitements des agents locaux, et
d. un ajustement de l'indemnité pour différentiel du coût de la vie (COLDA) ;

iii. prend note des informations sur l'état d'avancement de l'étude relative à l'adoption par le Secrétariat d'une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international ;

iv. prend note des efforts déployés par le Secrétariat pour régler la question en suspens des contrats permanents et de la sécurité de l'emploi des agents recrutés localement, et approuve l'évaluation actuellement conduite ;

v. note, dans son principe, l'intention du Secrétariat de mettre en œuvre une contribution au perfectionnement professionnel, sous réserve de la présentation d'un argumentaire détaillé et de la constitution d'une provision à cet effet dans un budget à l'équilibre ; et

vi. approuve la création d'un groupe de référence sur les rémunérations, chargé d'aider le Secrétariat à s'assurer de la pertinence de ses propositions en matière de rémunération.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR PERMANENT

142. Le Secrétariat expose au CRGA les recommandations relatives aux demandes de statut d'observateur permanent auprès de la CPS émanant de l'UE et de la République fédérale d'Allemagne. Le rapport de l'évaluation externe indépendante de la CPS réalisée en 2012 note que « la CPS pourrait envisager d'accueillir de nouveaux membres ou de créer un statut autre que celui de membre de plein droit pour permettre à des parties tierces désireuses de renforcer leur collaboration avec la CPS de rejoindre l'Organisation. Cette proposition devrait alors être examinée plus avant par le CRGA ». La neuvième Conférence de la Communauté du Pacifique, réunie à Alofi (Niue), a adopté la Politique relative aux statuts de membre et d'observateur auprès de la Communauté du Pacifique, dans laquelle sont énoncées les dispositions applicables aux observateurs permanents. La Politique a par la suite été intégrée au recueil des règles de gouvernance de la Communauté du Pacifique, adopté par la dixième Conférence à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Le Secrétariat considère cette nouvelle catégorie comme

un moyen d'octroyer un statut souple au sein de l'Organisation, favorisant des échanges plus ouverts et permettant à la CPS de renforcer ses relations institutionnelles avec ses partenaires.

143. Le Secrétariat a mené en outre des discussions approfondies et échangé des communications détaillées avec l'UE et l'Allemagne afin de s'assurer de leur volonté de renforcer leurs relations avec la CPS en sollicitant le statut d'observateur permanent.

144. Le Secrétariat invite les membres à examiner chaque demande séparément et à lui remettre leurs recommandations, en tenant compte des différences dans la nature et la portée des relations que l'UE et l'Allemagne entretiennent avec la CPS.

Décisions

145. Le CRGA :

i. se félicite vivement de l'intérêt témoigné par l'Union européenne et l'Allemagne envers le statut d'observateur permanent auprès de la CPS ; et

ii. suspend sa décision au sujet des demandes de statut d'observateur permanent de l'Union européenne et de l'Allemagne, dans l'attente de nouvelles consultations entre les membres, le Secrétariat et les candidats, les membres se voyant remettre un avis au plus tard lors de la cinquantième session du CRGA.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – CINQUANTIÈME SESSION DU CRGA – LIEU, PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

146. Le Règlement intérieur du CRGA dispose que le Comité se réunit une fois par an au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), les années où la Conférence de la Communauté du Pacifique ne siège pas ; les autres années, la session du CRGA précède la Conférence et se déroule en un lieu déterminé par les membres de la Communauté du Pacifique.

Décisions

147. Le CRGA :

i. note que la cinquantième session du CRGA, qui aura lieu en 2020, se tiendra au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), et que la présidence sera assurée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et la vice-présidence par Pitcairn ; et

ii. note que les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la session.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES

148. Aucune autre question n'est soulevée.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA

149. Le CRGA répond aux questions du Secrétariat relatives au déroulement et au contenu de la session.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

150. Aucune déclaration n'est prononcée ni soumise.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR – RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL [séance à huis clos réservée aux membres]

Rapport de la Présidente du Comité consultatif de sélection

151. Lors d'une séance à huis clos, les membres du CRGA examinent les recommandations figurant dans le rapport de la Présidente du Comité consultatif de sélection concernant le recrutement du prochain Directeur général de l'Organisation. La recommandation du CRGA à la Conférence à cet égard est communiquée dans un document distinct.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA

Décisions

152. Le CRGA examine le projet de décisions, apporte des modifications mineures et adopte les décisions.

CLÔTURE

153. Le Directeur général et la Présidente adressent leur allocution de clôture au CRGA.

154. La Présidente invite M. Collin Beck, représentant des Îles Salomon et Secrétaire permanent au ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, à prononcer la prière de clôture.

155. La Présidente déclare close la quarante-neuvième session du CRGA.

_____

LIST OF PARTICIPANTS / *LISTE DES PARTICIPANTS*
LIST OF PARTICIPANTS / *LISTE DES PARTICIPANTS*

Chairperson: ***Présidence :***	Hon. Faustina K. Rehuher-Marugg Minister of State/ *Ministre d'État* Palau
Vice-Chairperson: ***Vice-Présidence :***	H.E. Lucy Bogari High Commissioner, Papua New Guinea High Commission, Fiji / *Haute-Commissaire, Haut-Commissariat de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux Fidji* Papua New Guinea / *Papouasie-Nouvelle-Guinée*
Australia / *Australie*	Mr John Williams Assistant Secretary, Pacific Regional Engagement and Outreach Branch Australian Department of Foreign Affairs and Trade
	Mr Paul Wilson Australian Consul General, Noumea and Permanent Representative to the SPC Australian Consulate General Noumea, New Caledonia
	Ms Haidee Barrenger Australian Consul Australian Consulate General Noumea, New Caledonia
Cook Islands / *Îles Cook*	Ms Tepaeru Herrmann Secretary Ministry of Foreign Affairs & Immigration Rarotonga
	Ms Antonina Browne Foreign Affairs Officer Pacific Division Ministry of Foreign Affairs & Immigration Rarotonga
Federated States of Micronesia / *États fédérés de Micronésie*	HE Sebastian Anefal FSM Ambassador to Fiji Suva, Fiji
	Mr Carson M. Mongkeya Deputy Assistant Secretary Department of Foreign Affairs Pohnpei
Fiji Islands / *Fidji*	Mrs Alanieta V. Blakelock Acting Director Oceania Ministry of Foreign Affairs Suva
	Ms Laite Ratuvuki Acting Senior Foreign Service

	Ministry of Foreign Affairs Suva
France	M. Hervé Dejean de la Batie Représentant permanent de la France auprès de la CPS Délégation française auprès de la CPS Paris
	M. Luc Asselin de Williencourt Représentant permanent adjoint de la France auprès de la CPS Délégation française auprès de la CPS Nouméa, New Caledonia
	Mme Émilie Rivière Rédactrice Pacifique insulaire / CPS Secrétaire des Affaires étrangères Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Paris
Kiribati	H.E. David Teaabo High Commissioner to Fiji Kiribati High Commission Suva, Fiji
	Mr Matea Nauto Acting Deputy Secretary for Foreign Affairs and Immigration Ministry of Foreign Affairs and Immigration Bairiki, Tarawa
Marshall Islands / *Îles Marshall*	H.E. Tregar Albon Ishoda Ambassador Embassy of the Marshall Islands Suva, Fiji
	Mr Cassailis Jarom Foreign Service Officer Ministry of Foreign Affairs Government of the Marshall Islands Majuro
Nauru	H.E. Ms Kim Aroi High Commissioner Nauru High Commission Suva, Fiji
New Caledonia / *Nouvelle-Calédonie*	M. François Bockel Chef du service de la coopération régionale et des relations extérieures Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Nouméa
	Mme Anne-Claire Goarant Chargée de mission pour la coopération multilatérale et les organisations régionales Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Nouméa

	M. Jimmy Naouna Chargé de mission pour la coopération multilatérale et les organisations régionales Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Nouméa
New Zealand / *Nouvelle-Zélande*	Ms Charlotte Darlow Divisional Manager Pacific Regional Division New Zealand Ministry of Foreign Affairs & Trade Wellington
	Ms Joanna Anderson Unit Manager Pacific Regional Division New Zealand Ministry of Foreign Affairs & Trade Wellington
	Mr Bruce Shepherd New Zealand Consul General Ministry of Foreign Affairs & Trade Noumea, New Caledonia
	Ms Natasha Lawrance Interim Deputy Consul General New Zealand Consulate General Noumea, New Caledonia
	Mr Patrick Maillet Policy Adviser New Zealand Consulate General Noumea, New Caledonia
Niue	Ms Peleni Talagi Acting Secretary Government of Niue Alofi
Palau	Hon. Faustina K. Rehuher-Marugg Minister of State Ministry of State
	Mr Jeffrey Antol Acting Director Bureau of Foreign Affairs & Trade Koror
	Mr Jeffrey Erungel Domestic Officer II Bureau of Foreign Affairs & Trade Koror

Papua New Guinea / *Papouasie-Nouvelle-Guinée*	H.E. Lucy Bogari High Commissioner Papua New Guinea High Commission P.O. Box 2447 Suva, Fiji
	Ms Justina Kila Pat Foreign Service Officer Pacific, Australia and New Zealand Branch (PANZ) Bilateral Policy Division Department of Foreign Affairs and Trade Waigani
Pitcairn	Mr Leslie Jaques Councillor Pitcairn Islands Adamstown
	Mr Evan Dunn Commissioner Office of the Commissioner for Pitcairn Islands Auckland
French Polynesia / *Polynésie française*	M. Maurice Lau Poui Cheung Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique Bureau des Affaires internationales, Européennes et du Pacifique Papeete, Tahiti
Samoa	Hon. Fiame Naomi Mataafa Deputy Prime Minister and Minister of Natural Resources and Environment Government of Samoa
	Ms Peseta Noumea Simi Chief Executive Officer Ministry of Foreign Affairs and Trade
	Ms Desna Solofa Assistant Chief Executive Officer – Regional Relations Ministry of Foreign Affairs and Trade
Solomon Islands / *Îles Salomon*	Mr Collin Beck Permanent Secretary Ministry of Foreign Affairs and External Trade Honiara
	Mr Tony Kabasi Assistant Secretary Ministry of Foreign Affairs and External Trade Honiara
	Ms June Rofeta Senior Desk Officer Ministry of Foreign Affairs and External Trade Honiara

Tokelau	Mr Tiso Fiaola Planning & Strategic Officer Government of Tokelau Fakaofo
Tonga	Mr Mahe Tupouniua Secretary for Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs Level 3, St Georges Government Building Nuku'alofa
	Ms Elsie Fukofuka Head of Pacific Desk Ministry of Foreign Affairs Nuku'alofa
Tuvalu	H.E. Mr Temate Melitiana High Commissioner High Commission of Tuvalu Suva
United States of America / *États-Unis d'Amérique*	Tim Gallaudet, Ph.D., Rear Admiral, U.S. Navy (Ret.) Assistant Secretary of Commerce for Oceans and Atmosphere / Deputy NOAA Administrator Washington DC
	Ms Jenny L. Morrell Pacific Islands Multilateral Officer Office of Australia, New Zealand and Pacific Islands Bureau of East Asian and Pacific Affairs Department of State Washington DC
	Ms Laura Strickler International Affairs Specialist Washington DC
	Ms Stephanie L. Reed Regional Environment Officer Pacific Hub for Environment, Science, Technology, and Health U.S. Embassy Suva, Fiji
Vanuatu	Mr Gregoire Nimbtik Prime Minister’s Office Port Vila
	Ms Juliette Hakwa Head of Monitoring and Evaluation Unit Department of Strategic Policy, Planning and Aid Coordination (DSPPAC) Government of Vanuatu Port Vila
	Mrs Jodie Nanuman Kapalu Desk Officer, Department of Foreign Affairs & International Cooperation Port Vila

	Mr Serge Alain Mahe Consul General Vanuatu Consulate General Noumea, New Caledonia
Wallis and Futuna / *Wallis et Futuna*	M. Sosefo Motuku Vice-Président de l'Assemblée Territoriale de Wallis et Futuna TU'IASOA, Ministre Chargé de la Culture du Royaume de ALO Mata-Utu
	Mme Caroline Brial Chargée de mission de la coopération régionale et des programmes sectoriels de l'Union Européenne

OBSERVERS / *OBSERVATEURS*

British High Commission / *Haut-Commissariat du Royaume-Uni*	Mr Jean-Paul Penrose Development Counsellor – Pacific British High Commission Suva, Fiji
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Mr James MacBeth Forbes Director Programmes, Pacific Islands GIZ Suva, Fiji
	Ms Friederike Eppen Project Manager, GIZ Suva, Fiji
European Commission / *Commission européenne*	Mr Corrado Pampaloni Acting Head of Delegation Suva, Fiji
	Mr Christoph Wagner Head of Cooperation Suva, Fiji
Pacific Island Forum Secretariat (PIFS) / *Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique*	Ms Beth Sargent Regional & International Partnerships Adviser Suva, Fiji
Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP) / *Programme régional océanien de l'environnement (PROE)*	Mr Kosi Latu Director-General
	Mr Stuart Chape Acting Deputy Director-General – Strategic Policy & Technical Programmes and Director of Island & Ocean Ecosystems
	Mr Franck Connan Marine Environment and Conservation Specialist, Island & Ocean Ecosystems
Resource Person /*Expert conseil*	Mr John Davidson CRGA Governance Facilitator
Resource Person / *Expert conseil*	Mr Alan Morris Audit and Risk Committee Chair

SENIOR LEADERSHIP OF THE PACIFIC COMMUNITY /
DIRECTION DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Director-General / *Directeur général*	Dr Colin Tukuitonga
Deputy Director-General (Noumea) / *Directeur général adjoint (Nouméa)*	Mr Cameron Diver
Deputy Director-General (Suva) / *Directrice générale adjointe (Suva)*	Dr Audrey Aumua
Coordination Officer (Director-General's Office) / *Responsable de la coordination (Bureau du Directeur général)*	Ms Vivien Eyre
Director, Finance / *Directeur des finances*	Mr Subhash Gupta
Director, Fisheries, Aquaculture and Marine Ecosystems Division / *Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins*	Mr Neville Smith
Director, Public Health Division / *Directeur de la Division santé publique*	Dr Paula Vivili
Director, Statistics for Development Division / *Directeur de la Division statistique pour le développement*	Mr Epeli Waqavonovono
Director, Climate Change and Environmental Sustainability / *Directrice du Programme durabilité environnementale et changement climatique*	Ms Sylvie Goyet
Director, Human Resources / *Directeur des ressources humaines*	Mr Craig Parker
Director, Information Services / *Directeur des services d'information*	Mr Johan (Bas) Berghoef
Director, Communications and Public Information / *Directeur de la communication*	Mr Peter Foster
Director, Land Resources Division / *Directeur de la Division ressources terrestres*	Mr Jan Helsen
Director, Social Development Programme (Gender, Culture & Youth) / *Directrice du Département développement social (genre, culture et jeunesse)*	Leituala Kuiniselani Toelupe Tago – Elisara
Director, Geoscience, Energy and Maritime Division / *Directeur de la Division géosciences, énergie et services maritimes*	Dr Andrew Jones
Director, Educational Quality and Assessment Programme / *Directrice du Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement*	Dr Michelle Belisle
Director Regional Rights Resource Team / *Directeur de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne*	Mr Miles P Young
Director Melanesian Regional Office / *Directrice régionale pour la Mélanésie*	Ms Mia Rimon
Director Micronesian Regional Office / *Directrice régionale pour la Micronésie*	Ms Lara Studzinski
Head of Strategy, Planning and Learning / *Responsable de l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue*	Ms Emily Sharp

CPS/CRGA 49 (2019)

Décisions
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCISIONS DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 20 juin 2019)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

1. La quarante-neuvième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 18 juin 2019 au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Palau préside cette session, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en assure la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la CPS suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Pitcairn, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna. Sont aussi présents des observateurs et des partenaires, dont la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Haut-Commissariat du Royaume-Uni aux Fidji, le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et l'Union européenne (UE).

2. Le Président évoque les diverses questions soumises au CRGA réuni en sa quarante-neuvième session pour définir les principaux enjeux des années à venir, dont les priorités de la Communauté du Pacifique, les programmes-pays, le Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique (CePaCT) de la Communauté du Pacifique, les partenariats innovants, la performance de la CPS au regard de son Plan stratégique et s'agissant de la présentation de ses résultats, le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, la performance financière et la viabilité financière de l'Organisation, plusieurs points relatifs aux ressources humaines, ainsi que les modalités de gouvernance de la CPS, notamment les nouvelles demandes de statut d'observateur permanent auprès de la Communauté du Pacifique.

3. Le Directeur général souhaite la bienvenue aux membres, aux partenaires et aux autres acteurs présents, les remerciant de leur participation à la réunion. Il souligne l'importance de la contribution de l'ensemble des membres aux différents points de l'ordre du jour en amont de la session. Il salue le travail considérable engagé par le personnel du Secrétariat pour l'organisation logistique de la réunion. Le Directeur général présente succinctement l'ordre du jour aux participants. Il indique que seront examinées les questions de la qualité de l'enseignement et de la jeunesse, points récurrents de l'ordre du jour, ainsi que la création du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), conformément aux instructions données à la CPS lors de la dixième Conférence. Un point sera fait sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020. Des informations seront en outre communiquées sur la performance de la CPS au regard du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 (ci-après le « Plan stratégique »), qui a été au cœur des travaux du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Le Secrétariat évoquera le rapport de la Direction opérations et gestion, ainsi que différents points intéressant les ressources humaines. Une séance à huis clos réservée aux membres sera organisée pour l'examen des demandes de statut d'observateur permanent auprès de la CPS. Le Directeur général indique qu'une autre session à huis clos réservée aux membres sera consacrée au recrutement du prochain Directeur général de la Communauté du

Pacifique. Le CRGA confirmera officiellement les pays désignés pour assumer la présidence et la vice-présidence de sa cinquantième session, à savoir, respectivement, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Pitcairn.

Adoption de l'ordre du jour

4. À l'issue de la présentation succincte de l'ordre du jour par le Directeur général, le Président demande que soit proposée l'adoption de l'ordre du jour. La Nouvelle-Zélande propose l'adoption de l'ordre du jour, et le Président déclare celui-ci adopté.

Désignation des membres du comité de rédaction

5. Le Secrétariat prend note de la composition du comité de rédaction : l'Australie, les Îles Cook, les États-Unis d'Amérique, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Samoa et les Tonga. La Papouasie-Nouvelle-Guinée assurera la présidence du comité de rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6. Le Directeur général indique que l'Organisation consolide actuellement ses activités afin de répondre aux priorités des membres. L'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2016–2020 s'est achevée en 2018, et les travaux de planification pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique ont démarré. L'exercice de présentation des résultats est désormais bien ancré dans la culture de la CPS. Le Directeur général rapporte que les agents de la CPS aiment travailler pour l'Organisation. Un fort engagement de leur part a été constaté, et plus de 90 % d'entre eux se sont dits attachés à sa mission ; ils croient en ce que la CPS s'emploie à réaliser. Le Directeur général prend note des progrès réalisés par l'Organisation pour donner plus de visibilité à ses activités et ses réalisations. Le processus de changement et de transformation est à l'œuvre depuis plusieurs années, l'objectif global étant d'instaurer une véritable culture d'unité au sein de l'Organisation (« Une seule CPS ») couvrant l'ensemble des activités de la CPS, et notamment sa pérennité financière, les processus consolidés de suivi-évaluation et d'établissement de rapports, les politiques de gestion des ressources humaines et les questions concernant le personnel, de sorte qu'elle conserve son utilité et continue de mener à bien les activités jugées importantes par les membres.

7. Le Directeur général prend note de l'évaluation indépendante à mi-parcours de la performance de la CPS au regard du Plan stratégique. Il constate qu'il serait souhaitable de disposer d'effectifs plus importants sur un plus grand nombre de sites, ce qui pourrait être réalisé si des financements étaient mobilisés à cet effet. Il trouve particulièrement révélatrices certaines observations formulées dans l'évaluation réalisée par l'Université du Queensland à la demande du Secrétariat, et notamment que, « sans la CPS, la région Pacifique se trouverait confrontée à des perspectives beaucoup plus sombres ». Les membres apprécient clairement le travail de certains des services de plus petite taille de la CPS, en particulier de l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et de la Division statistique pour le développement. Comme on pouvait quelque peu s'y attendre, les réponses des membres évoquent une structure cloisonnée. Cependant, cette perception n'est pas en phase avec la réalité, car l'Organisation a évolué, adoptant désormais un mode de planification et de fonctionnement interdivisions pour nombre de ses activités.

8. Le Directeur général indique que l'architecture régionale des organisations océaniennes n'est pas propice à une collaboration efficace et est d'avis qu'elle doit faire l'objet d'un examen. Il fait remarquer que la CPS œuvre dans 27 secteurs et que, compte tenu des faibles ressources disponibles, l'Organisation s'efforce de définir avec précision ses priorités, tâche qui doit faire partie intégrante des travaux de toute organisation. À cet égard, la CPS a établi des pôles d'excellence de niveau mondial. La programmation intersectorielle demeure au nombre des priorités de la CPS, qui applique déjà dans ses activités une approche interdivisions de la planification et de la conception. La surveillance de la santé publique, les pêches, la statistique pour le développement et le Centre d'études des cultures et des arbres du Pacifique de la CPS sont autant d'exemples de biens publics régionaux.

9. Le Directeur général indique que plusieurs programmes-pays sont déjà établis, et qu'une nouvelle série se rapportant à d'autres pays membres est en cours d'élaboration. Le financement pérenne de l'Organisation figure depuis 2014 au rang des priorités du Secrétariat, qui s'est employé à examiner de façon systématique les questions soulevées dans ce cadre durant les trois à quatre dernières années. Ses efforts se sont révélés payants puisqu'en 2018 la CPS a enregistré un excédent budgétaire. Le problème des dépenses inéligibles au titre de la réglementation européenne est en grande partie résolu, et une unité de gestion de projet a été mise en place pour atténuer ce type de risques. Le modèle de financement de la CPS doit être repensé. Les fonds projet sont prisés, mais ce type de financement limite les possibilités de planification et n'autorise pas la souplesse dont a besoin l'Organisation pour faire preuve d'innovation dans ses activités. Le Directeur général incite les bailleurs de fonds à passer, dans la mesure du possible, d'un financement par projet à un financement par programme.

10. Les arriérés restent un problème majeur : les membres s'acquittent pour la plupart de leurs contributions dans les temps, mais ils sont quelques-uns à accuser habituellement un retard. Le CRGA a approuvé une ligne de conduite à tenir à l'égard des membres présentant des arriérés, et les décisions prises sont en cours de mise en œuvre. L'enquête menée auprès du personnel a mis en évidence le fort engagement des agents envers la mission de l'Organisation. Elle a également révélé plusieurs points à améliorer : la rétribution et la reconnaissance, ainsi que la communication et la collaboration. Le Directeur général remercie l'ensemble des bailleurs de fonds et des partenaires, se félicitant notamment des nouveaux financements octroyés par la Suède et la Norvège. S'agissant des fonds alloués au titre du 11e Fonds européen de développement (FED), il indique qu'il s'agit là d'une grande réussite de l'Organisation. Le Directeur général présente un aperçu des activités engagées par les divisions et programmes de l'Organisation ainsi que de leurs résultats, qui sont exposés en détail dans son rapport au CRGA.

11. Le Directeur général souligne à nouveau le manque d'efficacité caractérisant selon lui l'architecture régionale actuelle, qu'une refonte pourrait améliorer. Les rôles et les missions dont sont investies les organisations océaniennes ne sont pas définis clairement et se recoupent. Ces organisations obtiennent de bons résultats au vu des financements modestes qu'elles reçoivent (de l'ordre de 6 % de l'aide internationale au développement). La multiplication des réunions organisées dans la région représente un coût d'opportunité. La CPS contribue dans de nombreux domaines, la santé publique et l'éducation notamment, à améliorer la qualité de vie dans la région, mais les progrès accomplis ne sont pas aussi rapides qu'espéré. Un nombre élevé d'organismes aux intentions nobles sont présents dans la région, ce qu'il convient de saluer, mais cela entraîne inévitablement une situation de concurrence pour l'accès à l'aide d'un petit groupe de bailleurs de fonds. Les organisations régionales sont bien davantage tenues de rendre directement des comptes aux membres que d'autres organisations internationales, et le Directeur général encourage les bailleurs de fonds à continuer de leur apporter leur soutien. Le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique constitue un document de référence de qualité, mais il n'est pas suffisamment détaillé par rapport aux résultats visés. L'instauration d'une nouvelle culture au sein de l'Organisation (« Une seule CPS ») est en bonne voie, mais il convient de poursuivre les efforts en ce sens. Le Directeur général signale que la CPS exerce ses activités dans un environnement difficile, et qu'un changement de configuration pourrait être favorable à l'Organisation.

12. Le Directeur général se demande s'il n'est pas possible de mieux répondre aux besoins et aux priorités de la région. L'évaluation à mi-parcours a révélé que la CPS exerce ses activités sans être sujette aux influences géopolitiques de la région. S'il s'agit là d'une des finalités de la neutralité politique de l'Organisation, cela signifie également qu'elle pourrait davantage s'intéresser à l'incidence de ces influences sur les priorités et les besoins plus larges de la région. Le Directeur général remercie les membres pour leurs interventions utiles, ainsi que pour l'appui qu'ils ont prêté aux travaux du Secrétariat et dont il a bénéficié personnellement dans l'exercice de ses fonctions tout au long de son mandat.

13. Le Secrétariat informe le CRGA de la création de la Conférence régionale des ministres des Pêches, qui se tiendra tous les ans. Les directeurs des pêches ont proposé, lors de leur dernière Conférence, de se réunir chaque année et non tous les deux ans, et de mettre cette proposition à l'essai pendant deux ans. Le Secrétariat s'est alors engagé auprès des directeurs des pêches à présenter cette proposition au CRGA, pour approbation. Il note que des financements supplémentaires ont été alloués par l'Australie pour une période de deux ans à l'appui de cette proposition.

14. Le CRGA :

    i. prend note des points clés touchant aux opérations et aux activités de la CPS en 2018 et des principales réalisations accomplies ;

    ii. approuve le changement de calendrier des sessions annuelles du CRGA et de la Conférence à novembre ; et

    iii. valide la proposition formulée par les directeurs des pêches en faveur de la tenue annuelle de leur Conférence, au siège de la CPS, cette fréquence étant appliquée à titre expérimental pendant deux ans.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES (CCPSO)

15. Le Secrétariat rend compte de l'état d'avancement du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO). Les participants à la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique ont défini le mandat de création du CCPSO, en deux temps. La première phase consistait à mettre sur pied un centre virtuel, destiné par la suite à devenir un pôle d'excellence scientifique et une plateforme régionale de connaissance et d'information pour les sciences océaniques dans toute la région. Le Secrétariat indique au CRGA que la CPS a presque terminé la première phase : la structure de gouvernance est en place, l'expérience et les services liés à l'océan sont cartographiés et le plan d'activité adopté. La CPS s'oriente vers la seconde phase de la mise en place du Centre. Le Secrétariat explique que le CCPSO vise à rassembler les différents secteurs liés aux sciences océaniques au sein d'une même plateforme accessible, fournissant des informations intégrées pour le Pacifique. Son portail est intégré à la Plateforme de données océaniennes. Le Secrétariat affirme l'importance du travail en partenariat, ainsi que l'opportunité stratégique du choix de partenaires parmi les plus adaptés au contexte océanien. Il est essentiel de soutenir les pays disposant d'une biodiversité allant au-delà des zones relevant de la juridiction nationale ; c'est là précisément le travail auquel participe directement la Division ressources terrestres de la CPS.

16. Le CRGA :

    i. prend note des progrès réalisés dans la mise en service du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO) ;

    ii. prend acte du bon déroulement de la première phase d'établissement du Centre ;

    iii. demande au Secrétariat de poursuivre le développement du Centre en tant que plateforme régionale de programmation pluridisciplinaire, multisectorielle, intégrée et innovante axée sur les sciences océaniques, afin de soutenir les membres dans leur rôle de dépositaire des ressources océaniques ; et

iv. donne instruction au Secrétariat d'établir un dispositif permettant de clairement définir le rôle des différents partenariats noués et consolidés par le CCPSO en sa qualité de plateforme régionale, et d'en assurer le suivi.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RÉCURRENTS DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL OCÉANIEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT

17. La Directrice générale adjointe (Suva) expose les conclusions de la quatrième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement, conformément à ce qu'ont convenu les membres dudit conseil en mars 2019. Le sous-comité s'est réuni en mars 2019 afin d'aborder des questions relatives à la qualité de l'enseignement dans le Pacifique ainsi qu'aux qualifications régionales. Les membres ont notamment débattu des principaux éléments suivants : résultats de l'édition 2018 de l'Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul (PILNA ; abordés lors de la réunion du comité de pilotage PILNA qui a précédé celle du PBEQ) ; résultats obtenus en 2018 par le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) ; rôle de l'EQAP dans le domaine des qualifications ; nouveau plan d'activité de l'EQAP pour la période 2019–2022 ; rôle de l'EQAP dans la mise en œuvre du nouveau Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique ; et méthode de traitement des demandes des pays appliquée par l'EQAP en 2018.

18. Les principales décisions prises à l'occasion de cette réunion se sont réparties dans quatre grandes catégories : présentation des résultats ; qualifications ; plan d'activité et programme de travail ; et axes prioritaires de travail pour l'EQAP en 2019, qui ressortissent aux quatre effets attendus inscrits dans le plan d'activité.

19. Le Secrétariat souhaite attirer l'attention du CRGA sur le vif intérêt des pays et des partenaires du développement envers le rôle joué par l'EQAP dans le travail sur les qualifications dans la région. Le PBEQ demande à l'EQAP de continuer d'œuvrer avec une large palette d'acteurs, issus tant du milieu de l'entreprise que du monde de l'éducation, afin de soutenir la hausse de la concertation et de la collaboration dans le domaine des qualifications, de l'assurance de la qualité, de la reconnaissance mutuelle et des micro-qualifications, qui constituent des sous-catégories d'une qualification conçues pour répondre à un besoin précis nécessitant une qualification spécifique. Les micro-qualifications font partie d'un cursus menant à d'autres qualifications. Dans son rapport, le PBEQ note en outre que les besoins des pays membres sont très variables, certains États et Territoires disposant de services nationaux chargés des qualifications, et d'autres n'en possédant pas.

20. Le CRGA prend note du rapport du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement (PBEQ), sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement, tel que présenté, et :

    i. charge le Secrétariat de renforcer progressivement les capacités des pays à recueillir et à analyser en interne leurs données afin de réaliser leurs propres rapports de résultats ;

    ii. réaffirme l'importance des micro-qualifications pour la région, et donne instruction au Secrétariat de réfléchir aux moyens envisageables afin de passer de ces micro-qualifications à des ensembles de qualifications reconnus ; et

    iii. prend note de l'intérêt des membres francophones envers l'étude PILNA, et demande au Secrétariat de mettre au point un programme complet de cette étude en français, adapté aux contextes francophones.

POINT 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA JEUNESSE : CADRE OCÉANIEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

21. La Directrice générale adjointe (Suva) fait le point sur la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse 2014–2023 (le « Cadre jeunesse »). Le Secrétariat décrit l'action menée à l'échelle régionale pour renforcer les orientations suivies dans le domaine de l'épanouissement de la jeunesse et apporte un éclairage utile dans la perspective de l'évaluation à mi-parcours du Cadre jeunesse, prévue pour 2019–2020. Les jeunes de la région sont confrontés à de nombreux obstacles pour trouver des débouchés. Ils sont souvent exclus socialement et démobilisés. Leurs compétences et leurs qualifications ne sont pas considérées comme utiles sur des marchés du travail en pleine mutation, et les possibilités d'emploi sont souvent limitées dans les différents secteurs. Le programme Youth@Work de la CPS vise à trouver des voies pour les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études, tout en tissant des liens et en travaillant avec d'autres programmes de la région pour aider à résoudre certaines des difficultés auxquelles les jeunes Océaniens sont confrontés. Il ouvre la voie à des projets de développement conduits par des jeunes, notamment de réponse aux questions de santé, de changement climatique et autres. L'expansion du modèle Youth@Work a pour objectif de créer des débouchés pour les jeunes aptes à travailler, et que les employeurs peuvent ainsi recruter.

22. Le Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse reste un cadre pertinent, en cours de mise en œuvre par la CPS. Un groupe de travail régional présidé par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a établi la version définitive du Rapport sur la situation des jeunes dans le Pacifique (State of Pacific Youth Report, disponible en anglais seulement), qui contient notamment un cadre conceptuel assorti d'indicateurs relatifs à la jeunesse dans le Pacifique et une analyse de la situation des jeunes dans la région. Au sein de ce partenariat interinstitutions, la CPS a pour rôle de veiller à ce que les initiatives ciblant les jeunes s'accordent avec les priorités du Cadre jeunesse et avec les indicateurs régionaux. Les participants prennent note des obstacles importants rencontrés par les jeunes de la région, et approuvent l'important travail engagé par le Secrétariat dans ce domaine. Ils relèvent que les États océaniens doivent être à l'avant-garde des travaux dans ce domaine, qui constitue une priorité absolue pour tous les pays. Le Secrétariat s'engage à examiner les recommandations proposées à l'aune des remarques formulées lors de la réunion, et à présenter des recommandations remaniées. Le Secrétariat prend note de la demande des membres francophones de voir traduire en français le Rapport 2017 sur la situation des jeunes dans le Pacifique.

23. Le CRGA :

    i. prend note des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse et de l'évaluation à mi-parcours du Cadre jeunesse prévue en 2019 et 2020 ;

    ii. invite le Secrétariat et les partenaires à prendre en considération la contribution majeure que les conclusions et les recommandations du Rapport 2017 sur la situation des jeunes dans le Pacifique peuvent apporter à l'amélioration des statistiques nécessaires à l'élaboration des politiques et des interventions en faveur de la jeunesse ;

    iii. réitère l'appel lancé par le CRGA à sa quarante-huitième session en vue de la mobilisation de moyens supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre jeunesse, invite tous les membres à prendre la tête de la mobilisation des ressources en faveur du développement de la jeunesse et engage le Secrétariat à organiser des interventions régionales alignées sur le Cadre jeunesse.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Rapport du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique

24. La Présidente du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (ci-après le « sous-comité ») expose la procédure de réunion du sous-comité et l'étude de la performance du Secrétariat au regard du Plan stratégique, ainsi que les résultats présentés dans le Rapport de résultats de la Communauté du Pacifique. Le sous-comité a préparé, pour la réunion, un document présentant ses considérations.

25. Le Secrétariat expose une synthèse du processus de présentation des résultats, ainsi que la présentation de plus en plus élaborée du Rapport de résultats. Outre le rapport lui-même et la version abrégée que constitue l'Aperçu des résultats, le Secrétariat publie des extraits, dans un format permettant la navigation, sur la Plateforme de données océaniennes.

26. Les résultats de la CPS sont également repris dans l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique. Le Secrétariat expose les grandes lignes de cette évaluation, qui comprend notamment une enquête auprès des partenaires et une analyse de la performance, toutes deux réalisées par des consultants indépendants. L'évaluation révèle que les parties prenantes nationales et régionales ont une opinion globalement favorable de la performance, de l'efficacité et de l'efficience de la CPS. Les résultats montrent toutefois que la CPS doit améliorer sa réactivité face aux besoins et aux priorités de ses membres. C'est d'ailleurs ce qui ressort des débats menés au sein du CRGA sur les modalités de financement. La contribution apportée par la CPS aux progrès enregistrés dans les pays membres a été jugée importante, et a nettement amélioré la qualité et l'accessibilité des données à l'appui des processus d'élaboration de politiques, de la réactivité des membres face aux catastrophes naturelles et du renforcement de leurs capacités à gérer les activités dans le domaine du développement durable. Les membres et les partenaires apprécient les données et les éléments factuels que l'Organisation fournit à l'appui des politiques et des programmes. Ils apprécient également les méthodes de travail et de collaboration participatives mises en œuvre par la CPS en vue d'instaurer un climat de confiance et de mieux comprendre le contexte, ce qui renforce la pertinence de l'action de l'Organisation. Le sous-comité examine la réponse de la direction aux 24 recommandations formulées dans l'évaluation à mi-parcours, et intègre les conclusions de cet examen au document qu'il présente au CRGA.

27. Le Secrétariat discute de la proposition de processus concernant l'élaboration du plan stratégique après 2020. Ce processus définit une feuille de route intégrant la participation pleine et entière des membres à la définition et à l'appui de la vision de l'Organisation pour la prochaine période.

28. Le CRGA :

    i. prend note des recommandations formulées par le sous-comité en vue d'aider le CRGA dans son étude annuelle des avancées réalisées par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 ;

    ii. approuve le Rapport de résultats 2018 de la Communauté du Pacifique, en relevant que le Secrétariat a intégré les suggestions d'amélioration formulées par le sous-comité et le CRGA ;

    iii. engage le Secrétariat et encourage tous les partenaires du développement à œuvrer à l'augmentation du niveau des redevances administratives pour qu'elles se rapprochent de l'objectif de 15 % ;

iv. donne instruction au Secrétariat de chercher activement à conclure des partenariats stratégiques et à mobiliser des ressources afin d'étoffer le portefeuille annuel de projets de la CPS ;

v. recommande que les membres versent, dans la mesure du possible, les contributions statutaires, les subventions spéciales des pays hôtes et les contributions volontaires en euros ;

vi. invite tous les partenaires du développement à envisager un passage d'un fonctionnement en fonds projet à un fonctionnement en fonds programme, afin d'accroître la prévisibilité et d'assurer un engagement pluriannuel dans le cadre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique ;

vii. charge le Secrétariat de continuer à s'entretenir avec les membres et à les consulter au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes ;

viii. donne instruction au Secrétariat de poursuivre ses efforts de programmation par pays et de programmation intégrée en mobilisant les ressources appropriées, en réponse aux recommandations formulées dans l'évaluation à mi-parcours du *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020* ainsi qu'aux remarques des États membres ;

ix. prend note du point de situation du Secrétariat sur l'évaluation à mi-parcours du *Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020*, et notamment des conclusions de l'analyse de la performance ;

x. charge le Secrétariat de définir, à l'aide des conclusions de l'évaluation à mi-parcours et des réponses de la direction, les mesures correctives à prendre et la feuille de route relative à l'élaboration du prochain Plan stratégique de la Communauté du Pacifique après 2020 (ci-après le « prochain Plan stratégique »), et d'informer en conséquence la nouvelle équipe de direction de la CPS ;

xi. donne instruction au Secrétariat de faire le point sur les suites données par la direction aux conclusions de l'évaluation par le biais de la feuille de route pour l'élaboration du nouveau Plan stratégique ; et

xii. approuve la démarche d'élaboration en plusieurs phases du prochain Plan stratégique, et adopte les grands principes d'élaboration de ce dernier, selon les recommandations du sous-comité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR : CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE ET COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE ET COORDINATION AU SEIN DU CORP

29. Le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique incarne l'engagement politique des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum à œuvrer collectivement à la concrétisation des grandes aspirations régionales en matière de développement durable. Il propose à cette fin un processus de définition des priorités qui soit représentatif, qui suppose une véritable appropriation politique du régionalisme et qui privilégie les questions et domaines d'intervention justifiant une démarche collective. Pour être efficace, la mise en œuvre du Cadre doit donc reposer sur l'entière participation des organisations régionales, notamment du CORP, à toutes les étapes de ce processus de définition des priorités. Les membres indiquent qu'ils demeurent attachés au renforcement de l'intégration régionale dans le Pacifique.

30. Le Directeur général de la CPS et la Conseillère pour les partenariats régionaux et internationaux au sein du Secrétariat général du Forum font le point sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique réalisé en 2018 ainsi que sur la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP. Le Directeur général fait remarquer que l'architecture régionale pourrait être améliorée. Il est difficile de déterminer les compétences précises de chaque organisation en fonction des domaines et de leurs mandats respectifs. Par ailleurs, les modalités de financement posent problème, et ne font qu'accroître la tendance à la concurrence entre les organisations membres du CORP. La cohérence et la coordination sont essentielles pour ces organisations, qui mettent tout en œuvre pour travailler ensemble, aidées en cela par la mise en place de réunions des directeurs adjoints des organisations membres. L'harmonisation se révèle particulièrement difficile, et les organisations membres du CORP n'ont pas réalisé les progrès espérés en la matière, même si des avancées ont été constatées par ailleurs. Les membres demandent s'il peut être intéressant, pour les organisations du CORP, de concentrer leur action sur un domaine bien précis, tel que le programme de travail de la région sur les océans, et de déterminer quelle organisation serait amenée à piloter quel volet. Le CPPSO pourrait jouer un rôle clé dans ces efforts de coordination.

31. Le Secrétariat général du Forum note que l'évaluation à mi-parcours de la pertinence du Cadre a donné lieu à un rapport, et que le Comité des représentants officiels des pays membres du Forum (FOC) a mis en place un sous-comité chargé d'étudier les recommandations proposées et de formuler des orientations sur les suites à donner aux conclusions et recommandations de l'évaluation. Ce sous-comité sollicitera à cette fin l'avis des organisations membres du CORP, et notamment de la CPS. Il a mis en exergue l'importance de l'intégration du « Pacifique bleu » dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, ainsi que le rôle de la CPS à cet égard. Il a réaffirmé l'engagement régional en faveur du renforcement de la cohérence institutionnelle au sein du CORP.

32. Le CRGA :

    i. prend acte de l'engagement continu de la CPS à œuvrer, aux côtés des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), en faveur de la pleine application de la Charte 2018 du CORP ;

    ii. note la détermination du Secrétariat à soutenir la mise en œuvre des activités prioritaires aux termes du plan de travail stratégique 2019 du CORP, dans le droit fil de son mandat et de ses compétences, afin qu'il soit donné suite aux décisions adoptées lors du quarante-neuvième Sommet des dirigeants des pays membres du Forum ; et

    iii. prend acte de l'engagement continu du Secrétariat en faveur du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et du CORP, et l'appelle instamment à continuer d'agir de manière proactive pour un régionalisme fort et efficace dans le Pacifique.

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES 2016–2020

33. Les chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires réunis à Nauru en septembre 2018 ont approuvé la création d'un groupe de travail composé de représentants officiels de ces États et chargé de réaliser une évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020. La première réunion du groupe s'est tenue à Suva le 14 février 2019. Le Secrétariat général du Forum présente un point de la situation au CRGA et invite la Communauté du Pacifique à communiquer des informations pertinentes sur sa contribution à la mise en œuvre des activités relatives aux petits États insulaires, en vue de cette évaluation.

34. Le CRGA :

i. prend note des activités relatives à l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020, menées actuellement par un groupe de travail restreint avec le concours du Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique ;

ii. formule des observations sur les aspects de la Stratégie régionale devant être examinés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours ; et

iii. charge le Secrétariat de communiquer, à la demande du Secrétariat général du Forum et à l'appui de l'évaluation à mi-parcours, toutes les informations nécessaires sur la mise en œuvre des activités de la CPS intéressant les petits États insulaires.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

35. Le Président du Comité d'audit et des risques présente le rapport élaboré à l'intention du CRGA afin de rendre compte de l'action menée par ledit comité au cours des 12 derniers mois. Il indique que le Comité a continué de recevoir des informations sur la performance financière de la CPS ainsi que sur l'évolution de cette performance au regard du budget approuvé pour l'exercice 2019, et note qu'un point détaillé sur la performance financière de l'Organisation est également inscrit à l'ordre du jour de la session du CRGA. Il remercie les agents du Secrétariat chargés des finances pour leur soutien et la grande qualité des informations ainsi transmises.

36. Dans son rapport présenté l'an dernier au CRGA, le Comité a attiré l'attention sur la vulnérabilité financière de la CPS, précisant qu'il s'agissait, selon lui, du principal risque menaçant l'Organisation. Le Comité juge encore cette question très préoccupante, mais constate avec satisfaction les efforts accomplis par la direction pour consolider les finances de la CPS. Il se félicite de la nette amélioration de l'exécution des projets au sein de l'Organisation, ainsi que de la progression des taux moyens de recouvrement des redevances administratives. Ces constatations, associées à un contrôle rigoureux des dépenses, permettent d'établir des prévisions plus optimistes de la situation financière globale de la CPS.

37. Le Comité estime que l'Organisation reste vulnérable sur le plan financier et qu'elle doit continuer de faire de la consolidation de sa situation financière une priorité absolue. La part de la contribution des non-membres dans le financement de la CPS soulève des questions que les membres et l'Organisation doivent examiner attentivement. Compte tenu du nombre de projets financés par l'UE que gère actuellement la CPS, le Comité salue la création de l'Unité de gestion de projet, qui vise à améliorer la façon dont sont traités ces projets.

38. Le Comité suggère d'apporter deux modifications à sa charte. La première consiste à permettre au Directeur général de réintégrer le Comité, et de participer à toutes ses réunions. Les participants ne sont pas favorables à cette modification en raison des normes internationales qui prévalent en matière d'indépendance. Une deuxième proposition porte sur l'ajout d'une disposition concernant l'autorisation d'absence des membres. La majorité des participants se prononce en faveur de cette modification, à condition qu'il soit précisé que le CRGA en est informé.

39. Le Directeur général salue la qualité du travail du Comité, et en particulier tout le soutien fourni par son Président, qui arrive d'ailleurs au terme de son mandat. Les participants se font l'écho des remarques du Directeur général.

40. Le CRGA :

    i. prend note du rapport du Président du Comité d'audit et des risques ;

    ii. approuve la modification du point 3 de la Charte du Comité d'audit et des risques afin d'y inclure le passage suivant : « Le Directeur général est invité à assister aux volets pertinents des réunions du Comité d'audit et des risques, au gré du Comité » ; et

    iii. approuve la modification du point 6 de la Charte du Comité d'audit et des risques afin d'y insérer, dans la dernière phrase, juste après « ...deux réunions consécutives du Comité d'audit... », la précision suivante : « sans avoir sollicité d'autorisation d'absence » ; et

    iv. donne instruction au Secrétariat de préciser au point 6 de la Charte du Comité d'audit et des risques que le CRGA doit être informé de l'absence de membres lors de réunions du Comité.

POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'EXERCICE 2018

41. Le Secrétariat soumet à l'examen du CRGA les états financiers vérifiés de l'Organisation pour l'exercice 2018. Il indique que les états financiers de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice considéré ont fait l'objet d'une approbation sans réserve. Dans le cadre de l'audit réalisé en 2018, le cabinet a adressé à la direction une lettre reposant sur ses travaux de vérification de la conception, de la mise en œuvre et de l'efficacité des principales procédures de contrôle en matière de réglementation et d'information financière. Le Comité d'audit et des risques a examiné et accepté les réponses de la direction aux conclusions présentées par le cabinet dans sa lettre.

42. Le Secrétariat relève que, dans une large mesure, les dépenses inéligibles ne compromettent plus la viabilité financière de l'Organisation, en raison de la très nette amélioration du taux d'exécution des projets, qui a atteint 99 % en 2018. Au cours de cet exercice, le Secrétariat a mis l'accent sur la constitution de réserves, qui ont atteint 24 millions d'euros. Ce montant englobe une provision permettant de couvrir les dépenses courantes sur trois mois. Le Secrétariat rend ensuite compte des résultats de la Caisse de prévoyance, dont le Règlement autorise les agents à effectuer des retraits de leur fonds pendant qu'ils sont en activité à la CPS. Le Secrétariat admet que si les états financiers ont reçu une approbation sans réserve, l'Organisation doit veiller à limiter les risques. Le Secrétariat continue donc à assurer un suivi de ces risques et à agir en conséquence.

43. Le CRGA adopte les états financiers vérifiés de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la CPS pour l'exercice 2018, en notant qu'ils ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2019 FONDÉ SUR LE BUDGET APPROUVÉ POUR L'EXERCICE 2019

44. Le Secrétariat présente un examen de l'exécution financière du budget rectificatif pour l'exercice 2019 à la fin du premier trimestre (clos au 31 mars 2019). Après examen détaillé, et conformément à la recommandation formulée par le Comité d'audit et des risques et le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique, le budget rectificatif de l'exercice 2019 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2018. Le sous-comité a « approuv[é] le budget rectificatif pour l'exercice 2019 et recommand[é] sa présentation à l'ensemble des membres du CRGA pour observations et adoption hors session ». Présentant des produits de 80,26 millions d'euros et des charges de 80,21 millions d'euros, le budget rectificatif pour l'exercice 2019 est en substance à l'équilibre : il affiche un léger excédent de 50 000 euros. Le budget repose sur l'hypothèse et l'engagement clés de la direction d'un taux d'exécution de 100 % des fonds projet et programme fléchés. Le Secrétariat signale qu'il a fait passer le taux moyen des redevances administratives pour gestion de projet dans toute l'Organisation de 5 % (son niveau historique) à environ 10,75 %, du fait du taux cible fixé à 15 % par le CRGA en 2016.

45. Le Secrétariat œuvre auprès de l'Agence des pêches du Forum pour le recouvrement d'un passif à l'égard de la CPS. À l'occasion d'un sommet des dirigeants des pays ACP du Pacifique avec l'Union européenne, au Samoa, les dirigeants ont demandé à l'UE d'annuler l'ensemble des dépenses inéligibles subsistantes dans toutes les organisations membres du CORP. Cette demande a été reçue mais l'UE n'a pas encore annoncé sa décision. Si celle-ci est positive, les échanges entre la CPS et l'Agence des pêches du Forum concernant le passif de celle-ci à l'égard de l'Organisation deviendront sans objet.

46. Le CRGA :

    i. prend note du fait que la performance financière opérationnelle est positive à la fin du premier trimestre 2019, c'est-à-dire à la fin du mois de mars ;

    ii. salue les efforts engagés par le Secrétariat pour mobiliser des ressources destinées à assurer la viabilité financière à long terme de la CPS, et invite le Secrétariat à continuer de rechercher de nouveaux bailleurs de fonds, en mettant notamment l'accent sur les fonds programme ;

    iii. reconnaît l'amélioration constante du niveau d'exécution des projets et programmes de la CPS, et encourage le Secrétariat à maintenir ce taux ; et

    iv. engage instamment les membres à verser leurs contributions statutaires en temps voulu.

POINT 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR : VIABILITÉ FINANCIÈRE ET POINT SUR L'EXAMEN DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET DES SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

47. Le Secrétariat apporte plusieurs éclairages sur la viabilité financière à long terme de la CPS. Il fait, entre autres, un point sur le processus budgétaire pour l'exercice 2020 et sur l'examen en cours des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, notamment en présentant de manière synthétique le point de vue du Secrétariat sur le rapport établi par M. Narube. Le Secrétariat suggère une procédure afin d'accroître la participation des membres aux questions des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, avec la constitution de groupes de travail à cet effet et l'organisation de réunions virtuelles. Un projet de mandat figure parmi les documents de la conférence. Une telle procédure permettrait d'organiser des débats approfondis sur les différentes options méthodologiques et d'obtenir une base solide sur laquelle fonder les recommandations. La viabilité financière de l'Organisation ne se résume pas aux enjeux de financement ordinaire. Une évaluation des différentes sources de financement (fonds ordinaires, fonds programme et fonds

projet), une approche plus rigoureuse de l'exécution des projets, une application stricte des pourcentages prévus pour les redevances administratives à tous les partenaires du développement, le recouvrement des coûts directs des projets ainsi que des efforts accrus d'atténuation du risque de change sont autant d'éléments qui ont nourri les recommandations formulées dans ce point. Le Secrétariat prend en outre note de la nécessité d'élaborer des projets pertinents avec les membres, afin d'optimiser dès le départ l'adéquation entre le financement de ces projets et les besoins des membres.

48. Lors de la dernière réunion de 2018 du sous-comité du CRGA, les membres ont chargé le Secrétariat de formuler des recommandations destinées à améliorer la viabilité financière à long terme de la CPS, pour examen et observations avant la quarante-neuvième session du CRGA. Le Secrétariat attire l'attention des membres sur le fait que la viabilité financière doit être examinée dans le contexte plus large de l'Organisation et qu'elle ne se limite pas au financement ordinaire. Compte tenu des éléments déjà récoltés et de sa propre évaluation des besoins futurs de la CPS, le Secrétariat propose au CRGA une analyse et des recommandations visant à améliorer la viabilité financière de l'Organisation et à faire progresser les travaux relatifs aux contributions statutaires et aux subventions spéciales des pays hôtes.

Budget de l'exercice 2020

49. Le CRGA :
    i. décide que le projet de budget 2020 sera adopté lors d'une session extraordinaire de la Communauté du Pacifique, organisée en marge de la réunion du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum sur le budget qui se tiendra d'ici fin 2019, l'adoption hors session constituant une solution de repli.

Examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes

50. Le CRGA :

    ii. approuve la création de deux groupes de travail ad hoc chargés, d'une part, de mener des consultations auprès des membres au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et, d'autre part, de formuler des recommandations détaillées sur ces deux éléments au CRGA en 2020 ; et

    iii. approuve le maintien des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes aux niveaux actuellement convenus jusqu'à ce que le CRGA prenne, en 2020, une décision reposant sur les recommandations des groupes de travail.

Viabilité financière

51. Le CRGA :

    iv. charge le Secrétariat de continuer de travailler avec les partenaires du développement pour que le niveau des redevances administratives se rapproche progressivement de l'objectif de 15 % ;

    v. recommande que le Secrétariat cherche activement à conclure des partenariats stratégiques et à mobiliser des ressources afin d'étoffer le portefeuille annuel de projets de la CPS ;

    vi. recommande que les membres versent, dans la mesure du possible, les contributions statutaires, les subventions spéciales des pays hôtes et les contributions volontaires en euros ; et

vii. invite instamment tous les partenaires du développement à envisager un passage d'un fonctionnement en fonds projet à un fonctionnement en fonds programme, afin d'accroître la prévisibilité et d'assurer un engagement pluriannuel dans le cadre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique.

POINT 7.5A DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES

52. Le Secrétariat fait le point sur les principaux projets entrepris par le Département des ressources humaines (le « Département RH »). Il explique procéder à l'examen des ressources humaines sous un angle stratégique et, dans cette perspective, a commencé à établir à l'intention du CRGA des rapports spécifiques sur les activités stratégiques et opérationnelles engagées dans ce domaine. Outre ses activités essentielles de recrutement et de gestion opérationnelle des ressources humaines, le Département a : supervisé une enquête sur l'engagement du personnel, dont il a analysé et diffusé les résultats ; relancé les Prix du Directeur général, qui récompensent le travail exceptionnel de membres du personnel ; mis en œuvre un programme amélioré de perfectionnement professionnel ; instauré un système plus efficace d'analyse des effectifs, qui permet notamment de recueillir des données ventilées sur les candidatures émanant de ressortissant/e/s de pays océaniens et de femmes, données qui serviront de référence pour mesurer les progrès accomplis à cet égard ; et mis en service de nouveaux systèmes RH. Le Secrétariat insiste sur l'importance qu'il accorde au perfectionnement et à la formation du personnel, ainsi qu'aux initiatives de reconnaissance professionnelle, prenant acte des possibilités limitées offertes par l'Organisation dans ce domaine par le passé. Les membres et le Secrétariat soulignent qu'il est essentiel que la CPS accorde la priorité, dans les procédures de recrutement, à l'égalité de genre et aux langues océaniennes (outre les deux langues de travail du Secrétariat), au profit d'une approche globale du recrutement.

53. Le CRGA :

i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux ressources humaines et des principales initiatives engagées dans ce domaine, conformément au plan d'activité de la Direction opérations et gestion ;

ii. encourage le Secrétariat à continuer d'investir dans le perfectionnement professionnel des agents dans toute l'Organisation ; et

iii. charge le Secrétariat de poursuivre les efforts visant à doter l'Organisation d'effectifs hautement qualifiés aux compétences diversifiées, composante essentielle de l'instauration d'une culture d'unité au sein de l'Organisation (« Une seule CPS »).

POINT 7.5B DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES – RÈGLEMENT DU PERSONNEL

54. À l'issue de la quarante-huitième session du CRGA a été constitué un groupe de travail chargé de débattre des modifications qu'il est recommandé d'apporter au Règlement du personnel, ainsi que d'effectuer un dernier examen de la nouvelle version de ce règlement avant qu'elle ne soit présentée pour approbation. Les travaux du groupe se sont déroulés parallèlement à une refonte de grande ampleur des politiques de gestion des ressources humaines (les « politiques RH ») de la CPS. Le Secrétariat fait le point sur la révision du Règlement du personnel et des politiques RH et rend compte de l'état d'avancement des activités du groupe de travail. Il invite en outre d'autres membres souhaitant intégrer le groupe de travail à se porter candidats. Il indique que toute entreprise de révision de fond des politiques et réglementations d'une organisation mobilise des ressources très

importantes.

55. Le Secrétariat propose également que la CPS engage des démarches pour reconnaître la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans le cadre de ses procédures internes de règlement des litiges relatifs aux ressources humaines. Cette proposition fait suite à la situation constatée en Nouvelle-Calédonie, les juridictions nationales étant de plus en plus amenées à connaître d'affaires du droit du travail concernant la CPS, au motif que les procédures existantes de règlement des litiges de l'Organisation ne sont pas jugées suffisamment impartiales. L'OIT a indiqué à la CPS qu'elle remplissait les conditions requises pour se prévaloir de l'instance de règlement des différends de l'OIT et que l'affiliation de l'Organisation au Tribunal administratif de l'OIT n'aurait pas d'impact significatif en termes de ressources ni n'appellerait de modification des Statuts ou du Règlement du personnel. Le Secrétariat explique au CRGA qu'il a expressément étudié la possibilité de reconnaître la compétence du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, mais qu'il avait été informé que cette juridiction avait été spécialement créée pour le système des Nations Unies.

56. Le CRGA :
    i. prend note de l'état d'avancement du processus de révision et d'actualisation des politiques de gestion des ressources humaines de la CPS ;

    ii. prend note de l'état d'avancement des activités du groupe de travail chargé d'examiner le Règlement du personnel de la CPS ;

    iii. sollicite la participation d'États et Territoires insulaires océaniens supplémentaires au sein du groupe de travail en vue de l'examen des questions clés qui restent à débattre ; et

    iv. charge le Secrétariat de prendre les mesures requises afin que l'Organisation puisse reconnaître la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, à l'issue d'un processus approprié de consultation du personnel.

POINT 7.6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RÉMUNÉRATIONS

57. Le Secrétariat informe le CRGA qu'au cours des derniers cycles budgétaires, en raison de la situation financière, il n'a été en mesure ni de s'attaquer de façon systématique aux problèmes posés par le régime de rémunération du personnel ni de réviser et d'ajuster les traitements et indemnités en fonction des fluctuations du marché. Pour favoriser l'adoption d'une approche plus globale et stratégique à l'égard de la rémunération du personnel, le Secrétariat propose plusieurs mesures à mettre en œuvre au cours de l'année à venir, notamment le calcul des ajustements des traitements et indemnités qui seront présentés plus tard en 2019, conformément au calendrier prévu pour l'adoption du budget 2020 de la CPS par le CRGA. Il suggère la création d'un groupe de travail sur les rémunérations constitué de membres du CRGA, afin que les membres puissent apporter leur éclairage stratégique aux pratiques appliquées en matière de rémunération et bénéficier d'éléments de contexte de la part du Secrétariat. Ce groupe de travail aurait pour mission de formuler des conseils sur l'attribution des financements destinés aux initiatives en matière de rémunération et de remettre des orientations sur les propositions du Secrétariat.

58. L'harmonisation dans certains domaines, tels que l'assurance-maladie et le recrutement centralisé, a fait l'objet de discussions avec les organisations membres du CORP. Le Secrétariat a pleinement conscience que toute proposition ou mesure doit être en adéquation avec les obligations de pérennité financière de l'Organisation. Les contrats permanents et la sécurité de l'emploi des agents recrutés localement restent prioritaires pour le Secrétariat. Figure également au rang de ses priorités

l'introduction d'une contribution au perfectionnement professionnel. Celui-ci insiste auprès des membres sur le fait que les niveaux relatifs de traitement de la CPS sont systématiquement en deçà de ceux offerts par la plupart des organisations membres du CORP pour un même poste et des responsabilités identiques, et qu'un investissement dans les niveaux relatifs de rémunération devra être consenti à un moment donné si l'on veut maintenir le haut niveau de qualité du travail accompli par le personnel de l'Organisation. Le Secrétariat note que les membres demandent à ce qu'il veille à assurer la coordination, l'adéquation et l'efficacité des différents groupes de travail et de référence établis en vue de l'examen des questions ayant trait à la planification stratégique, aux contributions statutaires et subventions spéciales des pays hôtes, et aux rémunérations, compte tenu des synergies existant en la matière.

59. Le CRGA :

i. prend acte des efforts déployés par le Secrétariat pour échanger avec le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) sur les pratiques en matière de rémunération et sur le partage de l'information dans ce domaine, et approuve sa proposition de coopération avec les organisations membres du CORP en vue d'étudier d'autres domaines d'harmonisation et de rendre compte des progrès accomplis ;

ii. propose que le Secrétariat lui présente, sous réserve qu'elles puissent être financées et justifiées de façon satisfaisante dans le budget global de la CPS pour l'exercice 2020, les propositions d'ajustements relatives aux ressources humaines ci-après lors de l'adoption du budget 2020 :

   a. un ajustement des indemnités de logement et pour frais d'études,
   b. un ajustement des points médians du barème des traitements,
   c. un ajustement des traitements des agents locaux, et
   d. un ajustement de l'indemnité pour différentiel du coût de la vie (COLDA) ;

iii. prend note des informations sur l'état d'avancement de l'étude relative à l'adoption par le Secrétariat d'une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international ;

iv. prend note des efforts déployés par le Secrétariat pour régler la question en suspens des contrats permanents et de la sécurité de l'emploi des agents recrutés localement, et approuve l'évaluation actuellement conduite ;

v. note, dans son principe, l'intention du Secrétariat de mettre en œuvre une contribution au perfectionnement professionnel, sous réserve de la présentation d'un argumentaire détaillé et de la constitution d'une provision à cet effet dans un budget à l'équilibre ; et

vi. approuve la création d'un groupe de référence sur les rémunérations, chargé d'aider le Secrétariat à s'assurer de la pertinence de ses propositions en matière de rémunération.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR PERMANENT

60. Le Secrétariat expose au CRGA les recommandations au sujet des demandes de statut d'observateur permanent auprès de la CPS émanant de l'UE et de la République fédérale d'Allemagne. Le rapport de l'évaluation externe indépendante de la CPS réalisée en 2012 note que « la CPS pourrait envisager d'accueillir de nouveaux membres ou de créer un statut autre que celui de membre de plein droit pour permettre à des parties tierces désireuses de renforcer leur collaboration avec la CPS de rejoindre l'Organisation. Cette proposition devrait alors être examinée plus avant par le CRGA ». La neuvième Conférence de la CPS, réunie à Niue, a adopté la Politique relative aux statuts de membre et d'observateur auprès de la Communauté du Pacifique (ci-après la « Politique »), dans laquelle sont

énoncées les dispositions applicables aux observateurs permanents. La Politique a par la suite été intégrée au recueil des règles de gouvernance de la Communauté du Pacifique, adopté par la dixième Conférence à Nouméa. Le Secrétariat considère cette nouvelle catégorie comme un moyen d'octroyer un statut souple au sein de l'Organisation, favorisant des échanges plus ouverts et permettant à la CPS de renforcer ses relations institutionnelles avec ses partenaires.

61. Le Secrétariat a mené des discussions approfondies et échangé des communications détaillées avec, d'une part, l'UE et, d'autre part, l'Allemagne, l'objectif étant de s'assurer de leur volonté de renforcer leurs relations avec la CPS en sollicitant le statut d'observateur permanent.

62. Le Secrétariat invite les membres à examiner chaque demande séparément et à lui remettre leurs recommandations, en tenant compte des différences dans la nature et la portée des relations que l'UE et l'Allemagne entretiennent avec la CPS.

63. Le CRGA :

    i. se félicite vivement de l'intérêt témoigné par l'Union européenne et l'Allemagne envers le statut d'observateur permanent auprès de la CPS ; et

    ii. suspend sa décision au sujet des demandes de statut d'observateur permanent de l'Union européenne et de l'Allemagne, dans l'attente de nouvelles consultations entre les membres, le Secrétariat et les candidats, les membres se voyant remettre un avis au plus tard lors de la cinquantième session du CRGA.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CINQUANTIÈME SESSION DU CRGA – LIEU, PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE

64. Le Règlement intérieur du CRGA dispose que le Comité se réunit une fois par an au siège de la CPS, à Nouméa, les années où la Conférence de la Communauté du Pacifique ne siège pas ; les autres années, la session du CRGA précède la Conférence et se déroule en un lieu déterminé par les membres de la Communauté du Pacifique.

65. Le CRGA :

    i. note que la cinquantième session du CRGA, qui aura lieu en 2020, se tiendra au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), et que la présidence sera assurée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et la vice-présidence par Pitcairn ; et

    ii. note que les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la session.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

66. Aucune autre question n'est soulevée.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA

67. Le CRGA répond aux questions du Secrétariat relatives au déroulement et au contenu de la session.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

Les observateurs n'ont pas formulé ni présenté de déclaration.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

[séance à huis clos réservée aux membres]

Rapport de la Présidente du Comité consultatif de sélection

68. Lors d'une séance à huis clos, les membres du CRGA ont débattu les recommandations figurant dans le rapport de la Présidente du Comité consultatif de sélection concernant le recrutement du prochain Directeur général de l'Organisation. La recommandation du CRGA à la Conférence à cet égard est communiquée dans un document distinct.

_____